

BIOSPHERE POUR DEMAIN

LA SOCIÉTÉ DU TROISIÈME MILLÉNAIRE

Sommaire

BIOSPHERE POUR DEMAIN

L'ESPRIT.

LA MUTATION.
L'ENJEU.

LA FORME.

L'ÉTAT.
UNE FISCALITÉ DYNAMISANTE.
L'ENTREPRISE.
LE COMMERCE.
L'ACTIVITÉ.
LA PRÉÉMINENCE DE L'INDIVIDU.
L'EUROPE.
LA PAIX.

L'ACTION.

POUR QUEL AVENIR ?
ET MAINTENANT ?
LA SIXIÈME RÉPUBLIQUE.
UN GOUVERNEMENT POUR LA BIOSPHERE ?
LE DEVOIR D'UNE GÉNÉRATION.

TABLE DES MATIÈRES

L'ESPRIT.

LA MUTATION.

LA SITUATION ACTUELLE.

Notre civilisation est à un stade capital de son histoire.

1 - Dans l'état actuel des choses, l'initiative individuelle est exclue du système de production et des services, par un progrès technologique mal maîtrisé.

2 - La coordination défaillante des relations et des échanges internationaux déstabilise la vie des individus, comme celle des pays.

3 - L'exploitation effrénée des ressources de la planète, sans véritable gestion globale, compromet gravement son avenir.

Cette situation instable et ses conséquences entraînent une augmentation du repli sur soi et du protectionnisme dans de trop nombreux pays.

Cet état de fait est bien souvent accompagné par l'émergence de nationalismes outranciers.

Si une telle situation se développe librement, nous devons nous attendre, l'Histoire nous l'enseigne, à une régression économique et morale, au chômage à une très grande échelle, à la guerre.

Jusqu'à présent, la force a principalement dominé les rapports de l'homme avec son entourage.

Maintenant, l'intelligence doit régir ces échanges.

Cela est vrai pour ses liens avec les autres humains; mais, c'est également vrai pour ses rapports avec son environnement physique.

CRISE SANS SOLUTION OU SIMPLE MUTATION ?

Pour cela, il faut une mutation, une formidable mutation, mais rien de plus qu'une mutation. Elle est trop souvent vécue comme une crise dramatique, uniquement en raison de l'immobilisme de certains acteurs de la vie publique et de la sclérose des institutions.

ESPRIT NOUVEAU, STRUCTURES NOUVELLES.

Les propositions contenues dans cet exposé obéissent à un esprit nouveau. Nombre d'entre elles trouveraient difficilement leur place dans les structures étatiques actuelles. Le pays ou le groupement de pays qui, le premier, serait prêt à réformer ses institutions actuelles, inadaptées, serait favorisé pour aborder les défis du troisième millénaire.

Il pourrait être également à l'origine de la vulgarisation de réflexes nouveaux dans les rapports entre les individus, également entre les citoyens et leurs dirigeants, mais aussi et surtout entre les États.

Les structures à mettre en place doivent être pensées de sorte que leur efficacité soit maximum. Les individus doivent avoir la possibilité de les réformer facilement, voire de les supprimer, si le besoin s'en fait sentir. Tous les règlements, aussi bons soient-ils, finissent par être caducs un jour ou l'autre. Nous devons donc être vigilants en permanence pour éviter que les structures ne finissent par étouffer l'initiative.

C'est la grande difficulté de la tâche des humains dans l'organisation de leur vie sociale. Ils se laissent, petit à petit, conditionnés par des institutions qui les empêchent d'exprimer leur formidable potentiel de créativité.

Si nous arrivions à dégager un espace de liberté plus grand, l'individu pourrait mieux développer sa personnalité et transformer avantageusement son caractère, pour le plus grand bénéfice de la communauté humaine.

En plus de modifier favorablement les conditions de vie des hommes et des femmes, ce nouvel élan devrait être un stimulant pour inciter chacun de nous à prendre un peu plus en charge sa propre destinée...et être un peu plus attentif à ceux qui l'entourent. La mutation des structures de la société est indispensable; celle concernant l'esprit des individus ne l'est pas moins. Elle se fera avec d'autant moins de heurts que les conditions de vie seront plus favorables.

RAPPORTS ENTRE LES PAYS.

Les pays occidentaux doivent être les premiers à faire le tri entre leurs idéaux les plus élevés et les autres.

Ils ne doivent pas ménager leurs efforts pour faire admettre la nécessité vitale d'instaurer partout la démocratie, la liberté individuelle, le respect des droits de l'homme, l'égalité entre l'homme et la

femme, le droit à l'éducation, la liberté de l'information etc... même s'ils ont dans ces domaines, encore de grands progrès à faire.

Il est important pour eux de reconnaître leurs faiblesses, s'ils veulent avoir un minimum de crédibilité auprès des autres peuples. Il existe de nombreux exemples où des pratiques qui ont cours dans certains pays nous révoltent. Nous avons oublié qu'elles étaient courantes dans les pays de haute technologie d'aujourd'hui, il n'y a pas si longtemps. Que représentent quelques décennies d'écart dans l'Histoire des civilisations? Pas grand-chose, assurément.

Les occidentaux doivent reconnaître le bien-fondé des critiques qui leur sont adressées. Surtout celles concernant leur facilité à accepter l'industrie sans morale, l'argent sans travail, la science sans conscience, et la soumission de leurs grands principes aux impératifs économiques ou politiques à court terme.

Les raisons pour lesquelles se creuse un fossé, tous les jours plus grand, entre les pays occidentaux et le reste du monde sont là! Quand nous cesserons d'utiliser la force (économique ou militaire) pour appuyer une thèse quelle qu'elle soit, (les meilleures se suffisent à elles-mêmes pour triompher), ils auront remporté la plus belle des victoires... sur eux-mêmes.

Ce jour-là, les Occidentaux comprendront qu'ils ont autant à apprendre qu'à enseigner!

Les peuples de notre planète devraient ainsi se rendre compte que, pour la première fois, ils ont l'opportunité de construire ensemble une civilisation durable. Ils peuvent tous s'impliquer dans ce dessein! La pérennité de cette entreprise ne pourra être assurée que par la poursuite d'un idéal commun de progrès continu et de fraternité.

L'ENJEU.

Le collectivisme s'est effondré en montrant ses limites. Le capitalisme ultra-libéral connaîtra le même sort. Dans un temps aussi court, mais avec des conséquences plus graves encore. En effet, le monde serait alors entraîné dans le chaos. Car, pour l'instant, il n'y a aucune autre voie capable de répondre aux aspirations légitimes de l'être humain. Est-ce excessif de prétendre vouloir être libre, en sécurité, dans une démocratie stable avec les moyens de garder sa dignité en subvenant, par son travail, à la satisfaction de ses besoins fondamentaux? Certainement pas ! De dérives en dérives, la situation nous a mené à l'économie barbare d'aujourd'hui, qui n'a que faire de la dignité des peuples et des individus.

De cela, nous ne voulons plus!

Les actions politiques actuellement engagées dans tous les pays pour résoudre ces problèmes n'ont pas l'envergure adaptée à l'urgence et à la précarité de la situation. Il est impératif d'entamer au plus vite les réformes qui sont indispensables pour construire la nouvelle société. Plus nous tardons, plus nous serons obligés d'agir dans un environnement économique dégradé, avec des contraintes plus grandes encore. Et cela, sans aborder le problème des turbulences politiques qui ne vont pas manquer de se manifester et donc de compliquer la situation, si nous restons dans l'immobilisme actuel.

Rien d'important ne peut se décider uniquement à l'intérieur des frontières d'une seule nation. Ce mouvement doit naître et se développer dans plusieurs pays en même temps.

La France, après avoir inventé les droits de l'homme, doit-elle inventer le droit des nations?

Le droit des nations au progrès.

Il est permis de se le demander, pour tenter de comprendre les causes des troubles sociaux qui éclatent régulièrement chez nous. Ils sont une manifestation évidente de l'inquiétude qui se répand dans toutes les couches de la population et de sa demande de réformes sérieuses pour construire l'avenir dans la stabilité. La France pourrait donc être l'initiatrice de cette démarche d'avenir avec l'Europe.

L'Histoire de notre communauté européenne est suffisamment imprégnée d'humanisme et de démocratie pour relever ce défi.

Mais, si le « Vieux Continent » est vraiment trop vieux pour bousculer un peu ses traditions stérilisantes, d'autres grandes zones économiques ont les capacités pour s'engager dans une telle voie.

Les États les plus conservateurs et rétrogrades pourraient ensuite, malgré tout, s'inspirer de cette démarche, si les résultats étaient positifs.

Le prix à payer serait dans ce cas-là bien plus élevé.

NOUVEAUX IDEAUX.

Il faut donc choisir de nouveaux idéaux de progrès et déterminer les meilleures lois, valables pour tous, permettant d'aller dans ce sens. Ces lois doivent impérativement être guidées par un esprit différent de celui dominant actuellement.

Il doit donner la possibilité à chaque pays de progresser sereinement, dans le respect de ses voisins.

L'ESSENTIEL EST D'INSTAURER UNE LOGIQUE DE PAIX OÙ CHAQUE PEUPLE, CHAQUE NATION, LIBRE DE CHOISIR LES VOIES DE SON PROGRÈS, REHAUSSERA SA DIGNITÉ, EN APPORTANT LA FORCE DE SES PARTICULARISMES LES MEILLEURS AU NOUVEL ÉLAN DE L'HUMANITÉ.

De profondes réformes sont donc à appliquer.

Le rythme doit être soutenu, mais, les étapes parfaitement contrôlées.

Voilà le véritable enjeu de notre époque.

La situation peut devenir catastrophique, si nous ne voulons pas voir la réalité en face et si nous continuons à subir des événements faussés par l'ignorance, le calcul et la mauvaise foi.

Mais, cette aventure peut devenir passionnante et enrichissante. Pour cela nous devons choisir des idéaux de valeur, qui nous guideront dans le choix des outils à utiliser pour améliorer la société.

Actuellement, il faut trouver des solutions à trois grands types de problèmes :

- **Le travail et la revitalisation saine de l'économie.**
- **La paix mondiale et le progrès des pays du Sud pour rendre, entre autres problèmes, l'immigration pour raison économique sans objet.**
- **L'établissement d'un développement durable en harmonie avec les limites de la planète terre, (la biosphère).**

Une notion essentielle doit inspirer cette démarche si nous voulons la mener à son terme:

Assurer la prééminence de l'individu
pour, qu'à force de volonté, il puisse vraiment s'épanouir,
au plus grand profit de la communauté humaine.

Cette possibilité deviendra réalité, si de nouveaux réflexes s'imposent.

Droiture et imagination doivent prendre l'ascendant sur les habitudes anciennes qui ont déjà donné tout ce qu'elles avaient de positif.

Déterminons, tous ensemble, les meilleurs objectifs à atteindre pour dépasser la situation actuelle.

Chacun sera alors prêt à abandonner quelques avantages particuliers, si tout le monde fait de même.

En effet, nous commençons à évaluer les dégâts provoqués par un individualisme forcené, exacerbé par une société qui fait la part trop belle à la technique et au matérialisme.

Les vieux réflexes corporatistes vont s'évaporer si un nouveau langage, de nouveaux objectifs alliant fraternité et responsabilité des citoyens, guident notre société.

Grâce aux décisions prises, quand cela est nécessaire, par référendum, l'intérêt général deviendra véritablement le credo de tous les acteurs de la vie sociale. Surtout, si les responsables politiques de l'exécutif ont une obligation de résultat, en temps et en heure.

Finalement ces changements bénéficieront en priorité aux individus. Les institutions seront vraiment à leur service. C'est trop souvent le contraire actuellement.

Lutter pour les droits de l'homme est indispensable; mais parler de ses responsabilités est aussi urgent à notre époque.

MONTESQUIEU dans « L'esprit des lois » a bien résumé la façon dont nous devons travailler aujourd'hui.

«Si je savais quelque chose qui me fût utile, et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit.

Si je savais quelque chose utile à ma famille qui ne le fût point à ma patrie, je chercherais à l'oublier.

Si je savais quelque chose d'utile à ma patrie et qui fût préjudiciable au genre humain, je le regarderais comme un crime.»

C'est dans cet esprit-là que la réforme a été élaborée.

LES CARENCES DU LIBERALISME.

Nous avons tous, à un moment ou à un autre, pesté contre l'oppression réglementaire d'un État trop présent dans notre vie. Nous sommes nombreux à avoir pensé que le libéralisme pouvait être un contre-pouvoir efficace pour juguler les excès de certains politiciens. Ces derniers légiférant souvent pour un oui ou pour un non, parfois dans le seul souci de marquer leur passage par une loi portant leur nom!

Au fil des ans, il a bien fallu se rendre à l'évidence.

Le libéralisme n'est pas la panacée.

Loin de là!

La concurrence sauvage et le profit à ultra court terme vont contre l'intérêt général.

Bien souvent les situations finissent même par se retourner contre les initiateurs de telles pratiques.

Certains pensaient défendre efficacement leurs intérêts par l'action de groupes de pression sur l'information, ou sur les acteurs de la vie politique. Ils finissent par constater qu'ils ne peuvent plus influencer sur grand chose, quand la situation générale se dégrade envers et contre tout.

Les exemples ne manquent pas.

Le communisme n'a pu tuer le capitalisme; mais, l'égoïsme, lui, a commencé un travail de sape autrement dangereux.

Le credo ultra-libéral repose sur des croyances qui n'ont pratiquement aucune valeur scientifique.

De plus, aucun chantre du libéralisme ne répond à la question suivante: « Jusqu'à quel niveau il faut s'abaisser pour être concurrentiel par rapport à des pays qui fonctionnent suivant des pratiques médiévales? »

Avons-nous vraiment conscience d'avoir de nouveau accepté l'esclavage?

Par notre comportement nous le réhabilitons car, même si ce n'est qu'à court terme, nous en profitons! Nous lui donnons tous les jours un peu plus de force et de raisons de prospérer. Il suffit d'acheter des produits fabriqués dans des conditions inqualifiables et proposés de manière anodine dans nos magasins.

L'esclavage apparaît sous différentes formes, aussi indignes, les unes que les autres. Cela va du travail des enfants dès l'âge de 6 ou 7 ans (100 à 200 millions seraient exploités dans le monde, maintenant), aux adultes internés pour des raisons faussement politiques dans des camps de travail. Dans d'autres pays, des peuples entiers sont bâillonnés et subissent le joug d'un occupant qui, en plus, pille sans vergogne les ressources naturelles de ces nations soumises par la force.

Ensuite, il y a les innombrables facilités que s'arroge la quasi-totalité des gouvernements de la planète pour faire face, disent-ils, à une concurrence qui a le bon goût d'être sauvage.

Ainsi est justifiée la prise de dispositions qui sont toujours un pas en arrière pour ceux qui n'ont plus vraiment le droit à la parole.

Cela va des protections sociales réduites, voire inexistantes à la pollution sans frein pour rentabiliser des installations vétustes.

Cette pagaille généralisée, accentuée par l'émergence de mafias présentes dans des secteurs toujours plus nombreux de l'économie, apporte de l'eau au moulin des partisans de politiques totalitaires.

Car, bien sûr, ces derniers attribuent tous les maux de notre société à la démocratie.

Faute de meilleur exemple, leurs discours reçoivent dans la population un certain écho, même s'ils préconisent un retour à l'autoritarisme politique, ou à un nationalisme réducteur.

LE SECOND SOUFFLE DE LA DEMOCRATIE.

L'amalgame à trop souvent été fait entre la démocratie et le libéralisme sauvage.

Les défauts du second ont entaché la réputation de la première, alors qu'elle, peut se passer de l'autre pour vivre!

Georges SOROS, l'homme qui a peut-être le plus profité du système, est aussi convaincu que notre société court à sa perte.

Il est persuadé que « L'idéologie du succès est aujourd'hui une des choses les plus dangereuses pour nos civilisations. Le monde, l'Europe en premier lieu, est menacé de désintégration. C'est pour cela qu'il est urgent de changer les règles du jeu. »

Enfin, il faut bien reconnaître que les préoccupations essentiellement mercantiles des grandes puissances libérales ont eu un effet dévastateur.

De nombreux peuples tentés, par l'expérience démocratique, ont été effrayés d'avoir à vivre dans des conditions aussi matérialistes, et surtout, dans un état d'esprit en conflit avec leur nature profonde, essentiellement spirituelle.

La démocratie est, par exemple, très mal perçue dans de nombreux pays africains.

Autrefois, la technique ancestrale de désignation du chef évitait souvent les effusions de sang. Elles sont devenues courantes depuis les tentatives d'instauration de ce qu'il faut bien appeler une soi-disant démocratie.

Mais, que vaut le principe: un homme = une voix, si l'éducation, l'information ou la liberté sont défaillantes?

Il est donc évident qu'en adaptant les règles qui régissent son fonctionnement la démocratie trouvera son second souffle. Elle pourra ainsi répondre aux aspirations de tous les peuples; quelles que soient leur Histoire, leur situation actuelle et la façon dont ils envisagent l'avenir.

Maintenant, nous allons tenter de résumer du mieux possible notre programme.

Vous le constaterez, nous avons des idées originales, cohérentes et réalistes.

Par des actions concrètes, nous leur donnons vie, chaque fois qu'une opportunité se présente.

Ces propositions répondent plus spécialement aux aspirations des Français. Elles ont été présentées pour la première fois à l'occasion des élections législatives de 1993, en France.

Mais, nous retrouvons d'une manière générale, les mêmes problèmes sous toutes les latitudes. Il est facile d'adapter la majorité des solutions proposées aux spécificités de chaque nation.

A la fin de cet ouvrage vous trouverez quelques suggestions pour mettre en œuvre ce train de réformes, sans créer des bouleversements déstabilisateurs.

LA FORME.

L'ÉTAT.

L'EXECUTIF.

Nouveaux statuts de l'exécutif.

Les systèmes politiques actuels génèrent une perte de temps et d'énergie phénoménale en raison de luttes politiciennes stériles. La proposition suivante permettrait de réduire la division des acteurs de la vie publique au sommet de l'Etat. Les hommes destinés aux plus hautes fonctions politiques auraient également l'opportunité, et le temps, de se former aux responsabilités de leurs futures charges.

L'exécutif serait animé par trois personnes: **Le Président de la République, le Vice-président et le Premier Ministre.**

Fonctionnement.

Le Premier Ministre serait élu comme le Président actuellement, mais pour une durée de 3 ans. A la législature suivante il occuperait le poste de Vice-président; alors que, le Vice-président remplacerait le Président de la République et ainsi de suite.

- 1. Le Premier Ministre aurait un rôle essentiellement d'exécutif et de gestionnaire. Il devrait mettre en œuvre les décisions prises par référendum, ou par le parlement. Le nombre (en diminution) et le domaine d'action des ministères seraient fixés de manière quasi définitive. Les ministres auraient une obligation de résultat en ce qui concerne les résolutions adoptées par référendum. L'élection du Premier Ministre serait l'occasion d'apporter du sang neuf à l'exécutif. La stabilité et la continuité des réformes seraient néanmoins assurées par la présence de deux des trois membres de l'exécutif précédent.

- 2. Le Vice-président serait principalement chargé de coordonner l'action des différents corps de l'Etat et de la simplification administrative. Il aurait en charge, principalement, les affaires intérieures du pays. Il serait amené à remplacer le Président en cas de nécessité.

- 3. Le Président de la République représenterait le pays à l'étranger. Il aurait particulièrement en charge l'orientation de la politique étrangère, des échanges commerciaux internationaux et de la paix.

Avantages du système.

Les avantages d'un tel système sont nombreux. Le candidat à la magistrature suprême bénéficierait d'une formation progressive. Il y aurait moins de conflits de personnes, chacun ayant un plan d'activité bien déterminé. Le Président de la République ne pourrait pas rester à son poste pour un second mandat. Par contre, il serait nommé au « conseil présidentiel » à vie. Pour faute grave, il pourrait être révoqué à la suite d'un référendum ayant approuvé cette éventualité avec plus de 3/5^{me} des voix. **Pour résumer: le Président entreprend, le vice-président coordonne, le premier ministre gère.** Avec ce système démocratique élaboré, l'exécutif serait capable de répondre aux désirs et aux besoins

réels des citoyens. Le gouvernement serait dirigé par un homme fraîchement élu, toujours bien en phase avec les préoccupations immédiates de la population.

Les ministères.

Pourquoi ne pas imaginer que chaque ministre serait choisi en fonction d'un projet de réforme ou d'un objectif précis?

Les nominations se feraient en fonction des engagements de tel ou tel chef de service à mobiliser ses fonctionnaires pour obtenir un résultat précis dans un délai donné. Le ministre étant nommé théoriquement pour trois ans, il pourrait être révoqué à mi-mandat si les résultats escomptés n'étaient pas atteints ou si la gestion des problèmes courants n'était pas satisfaisante.

Dans l'immédiat un programme d'économie devrait être discuté et établi avec les employés de chaque ministère.

Le but étant de susciter un maximum de propositions pour diminuer le budget de fonctionnement et le faire correspondre aux objectifs fixés.

LES ASSEMBLEES NATIONALES.

L'Assemblée Économique.

Il est navrant de constater que les acteurs de la vie économique ne se rencontrent qu'en cas de crises ou à l'occasion de rendez-vous épisodiques. Certains, parmi les plus importants, sont restés plusieurs années sans travailler ensemble. Dans ces conditions, il est vain d'espérer une bonne coordination dans la gestion des affaires du pays. Il est donc vraiment indispensable, dans ces conditions, de créer un organisme permanent pour discuter, mais aussi, légiférer.

Cette assemblée que nous pourrions appeler « L'Assemblée Économique » serait une tribune permanente pour tous les acteurs de la vie professionnelle.

Son rôle serait de déterminer les grandes lignes des lois qu'elle souhaiterait voir appliquées, mais exclusivement dans son domaine: l'activité économique.

Elle transmettrait ses propositions à l'Assemblée Nationale.

Cette dernière voterait la loi définitive, affinée suivant les souhaits de ses députés.

Le texte reviendrait devant l'Assemblée Économique qui prendrait toutes les dispositions réglementaires nécessaires pour l'application de cette loi.

Il faut savoir qu'actuellement 80 voire 90 % des textes votés par l'Assemblée Nationale sont constitués par l'aspect réglementaire de la loi. C'est une surcharge de travail pour le député, et cela n'a rien à voir avec la fonction de son mandat.

En contrepartie toute loi concernant l'activité économique votée sur l'initiative de l'Assemblée Nationale devrait être approuvée par l'Assemblée Économique.

Nouvelle institution en remplacement du Sénat.

Dans de nombreux pays, en général, et en France en particulier, le rôle du Sénat ne correspond plus aux besoins de notre époque. Il est donc tout indiqué pour être remplacé par cette nouvelle Assemblée Économique.

Suggestion pour sa composition.

La répartition des sièges devrait être une bonne représentation de la société actuelle et traduire du mieux possible l'activité de chaque catégorie de citoyens dans la construction de la vie sociale.

La légitimité des décisions prises serait ainsi, indiscutable.

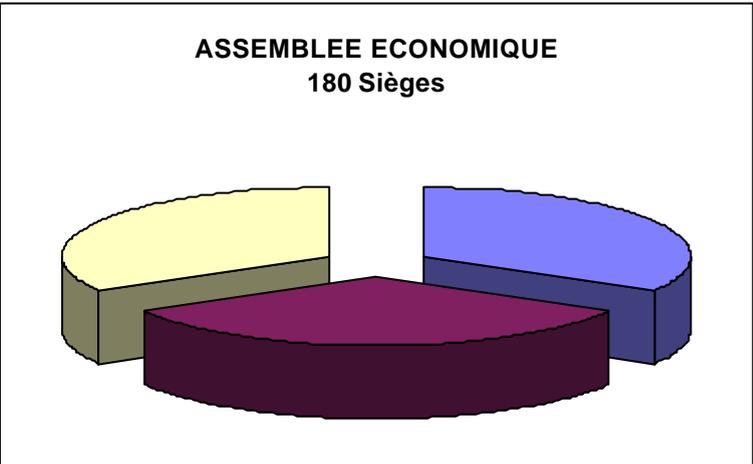
De cette manière, nous éviterions que certains problèmes ne se règlent dans des salons discrets ou dans la rue. Le recours à la grève devrait ainsi progressivement devenir l'exception.

Chaque électeur aurait la liberté de choix pour voter dans une des catégories ouvertes à tous. (Consommateurs, écologistes par exemple). Pour certaines autres catégories, il devrait justifier son appartenance au groupe dans lequel il souhaiterait voter. Les représentants seraient élus pour six ans. Le vote se ferait sur listes au scrutin proportionnel. Ces listes seraient le plus souvent proposées par les organisations politiques ou syndicales actuelles. Des mouvements professionnels venant d'autres horizons seraient également admis à la condition de justifier d'une certaine audience. Pour leurs campagnes électorales, elles bénéficieraient d'un financement public. Ces organisations seraient ainsi assurées de pouvoir apporter leur contribution à la vie du pays, sans être obligées de demander à leurs adhérents des cotisations importantes que, parfois, ils ne peuvent payer. Nous allons voir maintenant les réformes proposées pour l'organisation de l'économie.

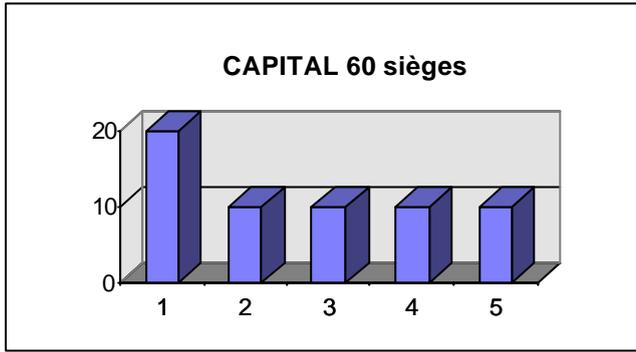
Elles permettraient le rétablissement de rapports équilibrés entre pays et entreprises concurrents.

Elles orienteraient l'activité industrielle et commerciale sur un chemin d'avenir où affaires, activité, emploi, moralité et épanouissement de l'individu ne seraient pas obligatoirement en antagonisme.

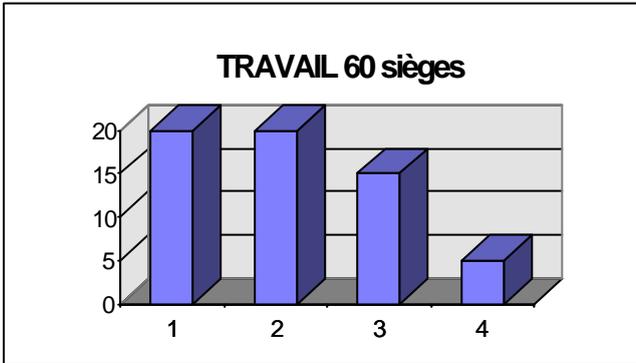
Vous trouverez ci-après une suggestion pour la représentation des différentes catégories sociales parmi 180 élus et sa représentation graphique.



Nombre de sièges	Catégories
60	Capital
60	Travail
60	Divers

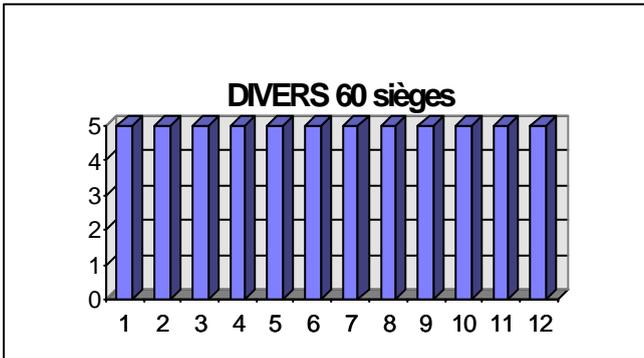


Nombres de sièges		Catégories
20	Dirigeant d'Entreprise	1
10	Financiers Institutionnels	2
10	Porteurs d'Actions	3
10	Petits Porteurs d'Actions	4
10	Actionnaires Salariés	5



20	Salariés	1
20	Indépendants	2
15	Agriculteurs-Ruraux	3
5	Chômeurs	4

5	Artistes	1
5	Santé	2
5	Tourisme	3
5	Etudiants	4
5	Lycéens-Jeunes 15/25 ans	5
5	Educateurs-Formateurs	6
5	Consommateurs	7
5	Ecologistes	8
5	Sportifs	9
5	Scientifiques	10
5	Médias	11
5	Retraités	12



Rôles principaux.

Le rôle de l'Assemblée Économique serait de proposer et d'ordonner la mise en place de ces réformes dans le domaine du travail. La plus importante devrait consacrer la domination totale de l'homme sur les machines. Elle devrait créer et décider les modalités d'application d'une fiscalité applicable aux machines. Son rôle serait bien sûr d'inverser la tendance et de faire en sorte qu'il soit plus motivant pour un employeur d'embaucher de la main-d'œuvre plutôt que de mécaniser à tout va son outil de production. Cette politique serait modulée en fonction des circonstances, mais dans un seul objectif; la suppression du chômage de longue durée. Tout comme il faut un permis de travail pour un étranger, l'Assemblée serait habilitée à décider si telle ou telle machine pourrait être utilisée et à quelles conditions. L'Assemblée Économique serait le lieu privilégié pour réunir des informations sur les acteurs de la vie économique et pour harmoniser autant que faire se peut les souhaits des uns et les nécessités des autres. En outre, elle aurait comme fonction de contrôler la légalité du fonctionnement des entreprises. La Commission des Opérations de Bourse (C.O.B.) et la Cour des Comptes seraient sous sa tutelle. L'utilisation de l'argent public par l'Etat, les associations ou les entreprises publiques serait contrôlée par une commission permanente spécialisée. Cette dernière aurait le pouvoir de se porter partie civile et de demander des poursuites judiciaires quand elle le jugerait utile. Les élus ou les décideurs pourraient faire appel aux fonctionnaires de cette commission pour avoir un avis autorisé avant de prendre une décision importante. Cela serait une garantie pour eux, en cas d'examen de leur gestion dans le futur. L'Assemblée Économique aurait la charge d'initier toutes les mesures visant à assurer un emploi pour tous, de préserver, dans la justice, les acquis sociaux essentiels et les faire progresser régulièrement. Elle devrait être le fer de lance pour retrouver le plein emploi. Elle pourrait également veiller à mieux insérer la dimension écologique dans l'activité de l'entreprise, sans que cela soit un handicap par rapport à la concurrence.

L'Assemblée Économique pourrait initier des procédures visant à remettre de l'ordre dans une association ou un organisme public « noyauté » par un groupe d'incapables. Si, par exemple, une fédération sportive était mal gérée, l'Assemblée Économique pourrait agir. Elle sélectionnerait de nouvelles équipes candidates à la direction de cet organisme. Elle ferait connaître les différents programmes des équipes candidates.

Elle soumettrait ensuite ces propositions de réformes au choix des licenciés par référendum interne.

La Chambre des Députés.

Sans risque pour la démocratie, par souci d'économie et d'efficacité, l'Assemblée Nationale devrait être réduite à 180 membres, comme l'Assemblée Économique. Chaque département serait représenté par un élu, choisi pour six ans, au scrutin majoritaire. L'autre groupe de députés restants (environ la moitié) serait désigné pour la même durée, sur liste, à la proportionnelle. Ce n'est pas très rationnel d'avoir des élus européens qui votent des lois pour l'ensemble de la communauté, alors que, dans leur pays, d'autres élus nationaux peuvent voter des textes dans un esprit totalement différent. Les députés choisiraient parmi eux, ceux qui seraient chargés de représenter la France au parlement européen. Les sessions des deux assemblées devraient bien sûr alterner. Cette chambre serait la seule assemblée à légiférer, en dehors des problèmes liés au travail. Elle serait renouvelable tous les trois ans par moitié. Les deux groupes seraient élus pour six ans en totalité et à tour de rôle.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL.

Dans de nombreux pays une assemblée de sénateurs participe, de manière plus ou moins discrète d'ailleurs, à l'élaboration des lois. Nous avons vu qu'elle ne répond plus aux attentes des citoyens. Dans la nouvelle organisation de l'Etat, elle serait remplacée par l'Assemblée Économique. L'esprit de l'actuel Sénat, (la « sagesse des anciens »), serait mieux apprécié, et mis en valeur, dans le nouveau Conseil Présidentiel.

Avant sa dissolution les sénateurs choisiraient un certain nombre d'entre eux pour y siéger. Il se réunirait régulièrement (une fois par mois, environ) autour du Président de la République.

Il aurait une fonction consultative et donnerait un avis sur toutes les affaires importantes de la nation. En plus des ex-Présidents de la République (nommés à vie) et d'anciens sénateurs, il serait constitué par des personnalités éminentes du pays (élues pour trois ans par divers organismes). Il pourrait recevoir un représentant de chaque formation politique importante. Il remplacerait l'actuel Conseil Constitutionnel. Il aurait donc pour fonction de contrôler la légalité constitutionnelle des nouvelles lois votées. Il aurait également en charge les problèmes d'éthique et d'audiovisuel. Il serait composé de 36 membres au maximum avec pour obligation de garder pour eux les informations sensibles données pendant le conseil.

Nous verrons plus loin que, suivant les pays, le Conseil Présidentiel pourrait être remplacé par un « Conseil Royal » ou un « Conseil Religieux », selon les souhaits de la population.

Le Conseil Présidentiel contrôlerait l'utilisation des fonds secrets.

Il serait présidé en priorité, les ex-Présidents de la République, ou par un de ses membres élus. Leur mandat serait de trois ans non renouvelable. Il nommerait un coordonnateur. Ce dernier travaillerait étroitement avec le Vice-président de la République.

Il serait désigné pour trois ans, sans limitation de mandat. Il aurait la faculté de siéger en tant qu'observateur aux réunions du conseil des ministres, de l'Assemblée Nationale, de l'Assemblée Économique, du conseil de la Justice et des Assemblées régionales. Sa tâche serait d'informer ces diverses assemblées et de travailler à l'harmonisation de leurs actions.

LES ASSEMBLEES REGIONALES.

Dans de nombreux pays en général, et en France particulièrement, la pléthore d'élus est particulièrement néfaste. Au niveau régional, il est important de raccourcir les circuits de décision, pour pouvoir s'adapter plus rapidement aux demandes des citoyens.

Le conseil des maires.

Dans chaque département, le conseil général devrait disparaître au profit d'un conseil réunissant certains maires. Pour chaque canton, les maires des communes concernées éliraient l'un d'entre eux pour les représenter. L'importance des communes devrait avoir une influence dans la façon de prendre en compte les résultats du vote. Par exemple, il serait possible de distribuer la moitié des voix en fonction de la population représentée et l'autre moitié en fonction du nombre de mairies. L'utilisation des budgets attribués par l'Etat, (voir le sujet sur la fiscalité), serait décidée par le conseil des maires qui pourrait distribuer les équipements de manière plus rationnelle dans tout le département. Les fonctions du maire seraient étendues au niveau départemental comme nous l'avons vu, mais également au niveau régional.

Le conseil régional.

Le conseil régional serait composé pour moitié par des membres choisis au sein du conseil des maires de chaque département de la région. Cela permettrait d'avoir des personnes parfaitement au fait des réalités locales. Leurs décisions tiendraient véritablement compte des demandes des individus. Cela est particulièrement important quand il faut coordonner les choix pour l'aménagement du territoire. L'autre moitié serait composée par des élus choisis pour 6 ans, proportionnellement sur liste. Il serait inutile de faire une élection spéciale pour ces nominations. Elles seraient décidées en fonction des rapports entre les partis politiques, obtenus pour l'élection de la moitié des députés qui sont eux aussi nommés à la proportionnelle.

La totalité des représentants du conseil régional ne devrait pas représenter plus de quatre élus par département.

Les nominations au conseil des maires.

Les maires seraient donc élus pour six ans. Dans la foulée, ils procéderaient eux-mêmes aux nominations de leurs représentants au conseil des maires pour trois ans et pour le conseil régional. A la fin de ce délai, d'autres maires seraient élus pour les trois dernières années de la législature.

Les réunions de cette assemblée et du conseil régional étant prévues en alternance, la coordination des actions serait excellente. Les maires élus au conseil départemental ou régional devraient donc donner à leurs conseillers municipaux plus de responsabilités.

LES NOUVELLES ÉLECTIONS.

L'élection du premier ministre coïnciderait avec le remplacement des élus de l'assemblée nationale dont le mandat se termine (50%). Au même moment se déroulerait, soit l'élection pour l'assemblée Économique, soit l'élection des maires.

Elles auraient lieu alternativement tous les trois ans, comme nous l'avons vu.

Efficacité.

Nous aurions ainsi une plus grande coordination des actions gouvernementales, une meilleure efficacité de gestion, et, une bonne continuité dans le suivi des réformes. Avec une élection importante tous les trois ans, les électeurs seraient plus facilement mobilisés. Autres avantages, les économies seraient appréciables et l'organisation du scrutin plus facile. Il n'y aurait plus de députés européens spécifiques, plus de conseillers généraux et beaucoup moins de conseillers régionaux, de députés et de remplaçants des sénateurs. Par contre la charge de travail des maires et des députés serait plus importante pendant certaines périodes. Entre les sessions habituelles, ces élus représenteraient leurs institutions dans les conseils régionaux et européens.

Organisation.

Pour les élections, il est possible d'imaginer l'utilisation d'enveloppes et urnes bleues pour l'élection du 1er ministre, blanches pour les députés et rouges pour les élus de l'Assemblée Économique ou les

maires, alternativement. Le financement des campagnes électorales aux élections devrait être assuré par la collectivité, sans faire appel à des fonds privés. Tous les candidats bénéficieraient du même budget. Ainsi, les élus (es) n'auraient à rendre des comptes qu'à leurs électeurs et électrices.

Démocratie améliorée.

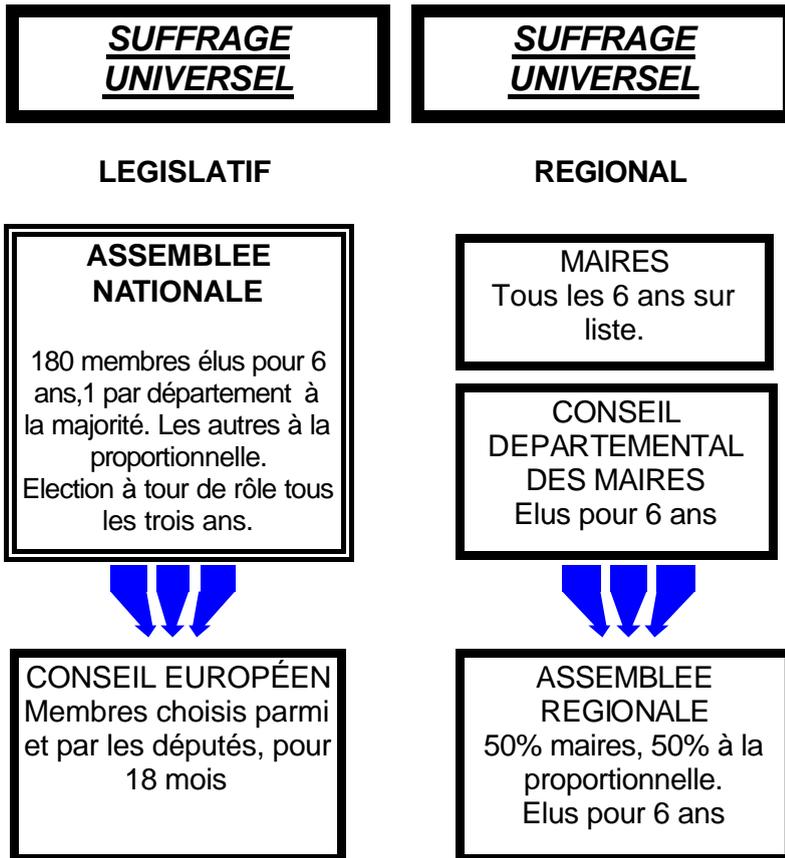
Les organisations politiques et syndicales représentées à l'Assemblée Nationale ou l'Assemblée Économique auraient leur activité financée par les fonds publics. Pour régler le problème des candidatures trop nombreuses aux élections, nous pourrions mettre en place le système suivant. Il donnerait une plus grande chance aux candidats des petits partis ou indépendants. Six des partis ou des indépendants les mieux placés à l'élection précédente auraient la possibilité d'être sélectionnés d'office. Les candidats « marginaux » restants seraient présentés, à tous les électeurs, avec leur programme en quelques lignes, par courrier, et dans la presse, avant la sélection finale. Les électeurs auraient la possibilité de renvoyer le bulletin de leur choix dans une enveloppe affranchie jointe. Les personnes ayant obtenu le plus grand nombre d'intentions de vote seraient sélectionnées. Il y aurait un maximum de 8 à 10 candidats par élection. Les dépenses seraient donc strictement limitées et remboursées à 100%. Comme nous l'avons vu, il serait souhaitable que parmi les élus des deux assemblées soient choisis les représentants de la France au Conseil Européen. La durée de leur mandat serait de 12 ou 18 mois seulement. Ils seraient les mieux placés pour faire connaître à leurs voisins les orientations choisies dans leur pays.

Dans un but d'efficacité et d'économie, les sessions dans les assemblées nationales et communautaires devraient alterner. Il n'y aurait donc plus d'élus européens spécifiques. Il faudrait bien sûr demander à la communauté européenne la possibilité de modifier l'élection des élus européens, de faire alterner les sessions nationales avec celles de l'union, avant.... qu'ils n'adoptent ce système, (et créent une Assemblée Économique), si l'expérience prouve que ce système est meilleur que l'ancien. Les réformes qui demandent une harmonisation avec des institutions internationales devraient être votées pour le principe en France. Elles seraient appliquées seulement quand la situation internationale le permettrait.

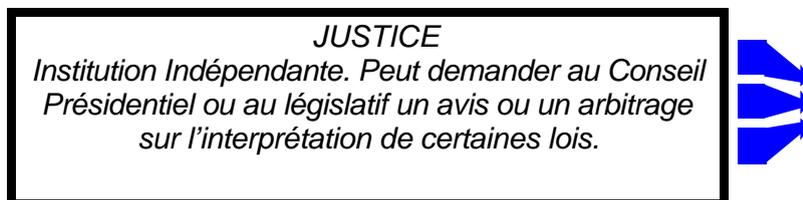
Organigramme de fonctionnement.

Voir pages suivantes.

ORGANIGRAMME DES INSTITUTIONS et RAPPORTS



JUDICIAIRE



ENTRE L'EXECUTIF, le LEGISLATIF et le JUDICIAIRE.

SUFFRAGE
UNIVERSEL

SUFFRAGE
PROFESSIONNEL

EXECUTIF

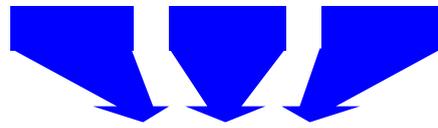
ÉCONOMIE

1^{ER} MINISTRE,
Elu tous les 3 ans.
Scrutin à deux tours

ASSEMBLEE
ÉCONOMIQUE

180 Membres, élus pour 6 ans,
à la proportionnelle
sur liste professionnelle

VICE-PRESIDENT
Ex-1^{ER} Ministre
Pour trois ans



CAPITAL 1/3 TRAVAIL 1/3 DIVERS 1/3

PRESIDENT
Ex Vice-Président
Pour trois ans

CONSEIL PRESIDENTIEL



Rôle consultatif. Membres choisis par le Président, les partis politiques et les ex-sénateurs. Contrôle le respect des lois par l'autorité judiciaire. Membres d'office à vie: les anciens présidents de la république. Suivant les pays peut être remplacé par un Conseil Royal ou Conseil Religieux.

Application des dispositions.

Pour la première fois, le Premier ministre, ainsi que le Vice-président, seraient désignés par le Président de la République.

Son choix serait ensuite soumis à l'approbation de l'électorat dans le cadre du référendum général sur la réforme des institutions.

1/ Première élection.

La première élection du nouveau système qui pourrait se dérouler en deux fois pour nommer:

-50 % des élus à la proportionnelle de l'Assemblée Nationale, pour 6 ans.

-50 % des élus à la majorité de l'Assemblée Nationale, pour 3 ans.

-100 % des élus de l'Assemblée Économique, pour 6 ans.

Les maires pour trois ans exceptionnellement. Ils nommeraient leurs représentants aux conseils des maires du département et 50 % des élus de l'Assemblée Régionale. Les résultats de l'élection à la proportionnelle de l'Assemblée Nationale seraient utilisés pour nommer 50 % des élus à la proportionnelle de l'Assemblée Régionale, pour six ans.

2/ Trois ans plus tard la seconde élection.

Seraient désignés: - Le premier ministre et 50 % des élus à la majorité de l'Assemblée Nationale, pour 6 ans.

- Les maires pour six ans. Ils nommeraient leurs représentants aux conseils des maires du département et 50 % des élus à l'Assemblée Régionale.

3/ Six ans plus tard.

seraient désignés: Le premier ministre.

-50 % des élus à la proportionnelle de l'Assemblée Nationale, pour 6 ans.

-100 % des élus de l'Assemblée Économique, pour 6 ans.

4/ Neuf ans plus tard entrerait en vigueur le cycle normal (voir le second alinéa).

Il est relativement facile avec un tel système d'harmoniser cette réforme avec les mandats électoraux en cours.

Le vote blanc et cumul des mandats.

Le vote blanc et le vote nul seraient décomptés séparément.

Le vote blanc est un bon moyen pour évaluer l'attachement de la population à ses élus.

Pour une plus grande cohérence de l'action politique, nous avons vu que le maire serait directement impliqué dans les décisions prises au niveau départemental et régional.

D'autre part le député, législateur par excellence au niveau national, serait également concerné par le travail législatif au niveau européen. Il est évident que le cumul des mandats de député et de maire deviendrait absurde, les deux fonctions ayant des orientations complètement différentes.

Il serait donc légalement impossible d'occuper ces deux postes en même temps.

Orientation du rôle du député et du maire.

Le député aurait pour tâche essentielle l'élaboration de la législation devant organiser la vie de la nation pour répondre à l'intérêt général.

Le maire et son équipe municipale auraient pour tâche principale d'harmoniser, autant que faire se peut, les demandes des particuliers et de répondre aux intérêts locaux et régionaux.

LA POLITIQUE.

Réformes de fond.

Chaque citoyen doit faire preuve de sens civique et admettre que le prochain train de réformes doit donner, à chaque Français, au moins une bonne raison... d'être contre. Cela signifierait que l'intérêt général a bien été défendu et que, finalement, il fera bon vivre dans cette nouvelle société. C'est par référendum, à la majorité des 3/5^{ème}, que l'on devrait faire adopter les grandes réformes indispensables décidées, après un grand débat public. Ainsi, seraient évités les blocages provenant de corporatismes aveugles ou de minorités placées à des positions stratégiques.

Pour initier un tel mouvement les hommes politiques devraient être les premiers à se sentir concernés. Ils devraient donner l'exemple en diminuant leur train de vie, pour redevenir crédibles aux yeux de l'opinion.

Économies.

Tous les partis devraient accepter les réformes destinées à diminuer le coût de l'entretien du monde politique pour la collectivité. Il est facile de supprimer ministères et une partie des élus (la France est le pays du monde qui en a le plus !). Il faut harmoniser dates d'élections et durée des mandats pour un travail efficace... Tout cela a déjà été vu.

D'autre part il serait peut-être judicieux d'interdire la possibilité pour les partis politiques d'acheter des locaux. En louant des bureaux, ils auraient plus de facilités pour adapter leur train de vie à leurs résultats électoraux et à la générosité de leurs adhérents.

Il est bon de souligner que selon Milton FRIEDMAN, la complexité des législations aux USA est entretenue volontairement. Elle permet d'avoir une monnaie d'échange entre les parlementaires et les groupes de pression. Ces derniers financent des campagnes électorales qui sont rendues très onéreuses par une inflation sans fin des budgets. En échange, des privilèges fiscaux sont accordés au coup par coup pour satisfaire les demandes de tel ou tel groupe de pression.

Il est donc nécessaire d'avoir, dans cette logique indigne, un système fiscal complexe qui puisse être modifié en permanence.

Donc, si l'activité politique était financée par des fonds publics, ce serait un puissant élément pour aller vers une simplification des lois. Les citoyens en seraient les premiers bénéficiaires; en terme d'allègements d'impôts, mais aussi en terme de qualité de vie.

Amnistie.

Une nouvelle amnistie dans les affaires de financement des partis politique est-elle souhaitable? Peut-être, mais à la condition de mettre en place, avant toute chose, des lois simples et radicales excluant définitivement de la vie publique ceux qui, dans l'avenir, ne les respecteraient pas. Par la suite, il faudrait, surtout en ce qui concerne les serviteurs de l'État (politiques et fonctionnaires) imposer des règles strictes. Abuser de sa position pour détourner de l'argent public devrait être considéré comme une haute trahison.

Les sanctions devraient être d'une sévérité extrême. Tout fonctionnaire ayant été épinglé pour gaspillage par la Cour des Comptes devrait être averti. En cas de récidive, l'exclusion de la Fonction Publique pourrait être prononcée.

De plus les collectivités pourraient négocier à nouveau tous les contrats de plus de 5 ans passés avec une société privée. Bien sûr, les nouvelles règles d'attribution des marchés publics que nous verrons plus loin, seraient respectées à la lettre.

Rémunérations.

Certains pensent que les rémunérations des élus doivent être à la hauteur de celles versées dans le privé pour des responsabilités comparables. Ce n'est pas une bonne chose. Avoir des fonctions d'élu est avant tout un honneur. Un salaire correspondant au revenu moyen des Français (environ 2 fois le SMIC) semble être une rétribution équitable. Les avantages pourraient être modulés en fonction des différentes contraintes économiques. La rémunération serait également conditionnée par le temps de présence dans les assemblées.

De toutes manières, en cas d'absentéisme non justifié supérieur à 20% de la durée des sessions, l'élu serait remplacé.

Financement et formation.

Les économies réalisées permettraient en échange de financer d'une manière adéquate campagnes électorales et formation des élus.

En effet, tous les candidats devraient suivre une formation. Les électeurs seraient sûrs de voter pour une personne qui a un minimum de compétences techniques pour remplir ces fonctions.

Le financement des campagnes électorales pourrait être assuré d'une manière parfaitement claire. Les intervenants concernés par cette activité indispensable à la bonne marche de la démocratie, comme la presse, seraient les premiers bénéficiaires des nouvelles dispositions fiscales.

La principale mesure concernerait les charges salariales qui seraient payées seulement par prélèvements sur les bénéficiaires. La presse bénéficierait de la gratuité totale pour l'expédition de ses abonnements par poste.

Cela permettrait d'améliorer la situation de ces entreprises et celle des gestionnaires de lieux de réunion du public, stades, théâtres, cinémas, salles de concert...

La survie de ces lieux est capitale pour maintenir un minimum de convivialité dans notre société, qui a plutôt tendance à isoler les individus les uns des autres.

En échange, pendant les campagnes électorales, chaque journal devrait offrir gratuitement un certain espace d'expression pour les candidats. Chaque gestionnaire de lieu de réunion devrait mettre une salle à la disposition gratuite des partis politiques qui en feraient la demande. Bien sûr, des quotas seraient fixés pour éviter les excès dans un sens ou dans l'autre.

Une grande part du financement prévue par l'État pour les campagnes électorales serait économisée. De plus, la pérennité de ces entreprises, qui sont indispensables pour un bon fonctionnement de la démocratie dans une société évoluée, serait assurée.

Renouvellement des élus et responsables.

Pour éviter que des mauvaises habitudes ne se prennent, un élu ne pourrait être son propre successeur à moins qu'il n'ait obtenu l'approbation de $3/5^{\text{EME}}$ des électeurs à un référendum précédant l'élection normale.

Ce référendum ne serait pas systématique, mais seulement demandé par l'élu, 3 mois avant l'élection normale, si ce dernier pense avoir une chance d'être plébiscité par ses administrés.

En cas de réponse négative, il devrait payer personnellement une part importante des frais d'organisation de ce référendum. Il ne pourrait pas se présenter à l'élection suivante.

Des « notables » bloquent, dans tous les partis, l'émergence de forces neuves. A l'opposé, un mandat unique peut priver le mouvement de personnalités exceptionnelles.

Pourquoi ne pas suggérer aux partis de mettre en place le système déjà vu pour les élus.

Celui qui souhaite rester à son poste doit réunir l'approbation de $3/5^{\text{eme}}$ des votants, sinon, une élection normale est organisée, mais, sans le sortant.

Le sortant pourrait se présenter à nouveau pour l'élection suivante. La qualité de travail et donc de vie des hommes politiques serait véritablement dopée par ces réformes. Les possibilités de promotion seraient plus grandes. Ils auraient une plus grande énergie à consacrer au service de la collectivité.

Commission d'Assistance et de Contrôle.

Nous avons vu que l'Assemblée Économique dirigerait les travaux de la Cour des Comptes.

Cette dernière devrait créer une Commission permanente d'Assistance et de Contrôle des fonctionnaires et des élus.

A tout moment, un fonctionnaire ou un élu pourrait demander l'assistance d'un expert, s'il n'est pas absolument sûr de sa décision concernant un financement quelconque, utilisant de l'argent public. En plus d'avoir l'avis d'un spécialiste, cette démarche aurait l'avantage de le mettre à l'abri en cas de contestation de sa gestion dans le futur.

FONCTION PUBLIQUE.

Statut des fonctionnaires.

Comme toutes les réformes importantes, la proposition sur la modification du statut des fonctionnaires mériterait un grand débat préalable.

Dans l'avenir il serait peut-être avantageux de limiter la vie professionnelle, en tant que serviteur de l'État, à une période de dix ou quinze ans environ.

Ces années pourraient couvrir une partie de la vie estudiantine à mi-temps.

Elles permettraient à un plus grand nombre de citoyens de se constituer une retraite.

Cette dernière assurerait le minimum vital pour les vieux jours de chacun. Elle serait également un atout important pour la qualification professionnelle, avant l'intégration dans le secteur privé.

A l'opposé une personne se lançant très tôt dans une profession privée garderait la possibilité de travailler dans le secteur public pour plus tard. Bien sûr, une telle démarche ne peut être envisagée que dans la mesure des places disponibles. D'autre part, elle ne pourrait pas concerner tous les emplois du secteur public, à cause des problèmes de formation, mais ce débat devrait être ouvert sans tarder.

L'adoption à une large majorité ($3/5^{\text{me}}$) semble indispensable. Son application devrait être prévue à très long terme.

Elle devrait respecter le statut des fonctionnaires déjà en place, et de ceux qui ont commencé leurs études dans l'optique actuelle.

En fait, cette proposition de réforme ne concernerait que les jeunes de moins de 21 ans, leur avis sur ce sujet est donc primordial.

Réforme de la fonction publique.

La comparaison entre la situation d'un employé de l'État par rapport à un employé du secteur privé est trop souvent source d'animosité.

Les uns lorgnent avec envie sur la sécurité de l'emploi et les autres sur les salaires plus élevés avec une vie professionnelle souvent plus attrayante.

Cette situation est trop souvent mal vécue par les uns comme par les autres. Les fonctionnaires sont souvent les premiers à être conscients de l'utilité de changements, et à souhaiter avoir un travail utile et efficace. Les grandes orientations seraient discutées au sein de l'Assemblée Économique. Il vaudrait mieux maîtriser et diriger une vraie réforme plutôt que de subir une situation qui ne serait plus contrôlée. Il est donc indispensable de faire une évaluation du coût des services publics. Après des comparaisons régulières avec d'autres régions, d'autres villes, d'autres services, il faudrait passer un contrat pour améliorer la situation quand c'est utile.

Dans cet esprit, il serait peut-être souhaitable de fractionner les grandes institutions (Éducation, Santé, Transports...) en unités régionales autonomes pour la gestion. Une saine émulation entre les différents groupes permettrait d'obtenir un meilleur travail et un service de plus grande qualité pour les usagers.

Simplification administrative.

La simplification du fonctionnement administratif devrait être une tâche urgente et indispensable à entreprendre. En conséquence le volume de travail des fonctionnaires devrait diminuer.

Le personnel disponible serait valablement employé si une nouvelle approche du rapport administré-fonctionnaire était instaurée. La solution serait une nouvelle fois de personnaliser les échanges.

Chaque fonctionnaire aurait la charge d'un certain nombre de particuliers ou d'entreprises. Il aurait pour devoir de régler tous les rapports entre son « protégé » et les administrations. Pour les entreprises le gain serait très important.

Le personnel interne à la société consacrerait son activité à des tâches productives exclusivement.

Il ne perdrait plus son temps en démarches stériles et démoralisantes comme c'est souvent le cas actuellement.

Les fonctionnaires auraient à cœur de se faciliter le travail en améliorant leur organisation interne.

C'est aussi une réelle occasion de donner un coup de fouet à la promotion. Les perspectives de carrière seraient plus intéressantes dans la fonction publique.

Des emplois nouveaux seraient disponibles dans les domaines évoqués tout au long de cet exposé, dans la réglementation commerciale ou l'organisation économique. Ils pourraient être dévolus en priorité aux fonctionnaires.

Limitation des dépenses publiques.

Il serait souhaitable que toute personne amenée à dépenser, directement ou indirectement, l'argent public soit rémunérée par un salaire fixe. Actuellement, certains fonctionnaires se trouvent dans la situation suivante: plus il y a de dépenses, plus leur salaire est élevé. Indexer des salaires sur des dépenses financées par le trésor public, c'est véritablement la dernière chose à faire.

La collectivité aurait vraiment intérêt à stabiliser les salaires, même au niveau le plus haut, et ensuite, accorder des primes pour les économies réalisées et non à faire le contraire. Nous connaissons tous des exemples de dilapidation de l'argent public, favorisée par le système actuel. Il est donc impératif de revoir ces modes de rémunération. En période de croissance et de richesses abondantes de telles pratiques peuvent être supportables. Mais, en période de vaches maigres, où chaque franc supplémentaire prélevé par l'impôt enlève un peu de dynamisme à l'économie du pays, c'est inacceptable.

Les fonctionnaires devraient être impliqués directement pour trouver les meilleurs moyens de faire des économies.

Ils devraient percevoir des primes proportionnelles aux économies réalisées, comme cela existe déjà dans le secteur privé.

Marchés Publics.

L'attribution des marchés publics devrait obéir à une logique éliminant toute possibilité de corruption. Le gaspillage serait réduit dans de fortes proportions.

Suivies de manière impérative, les règles suivantes permettraient d'atteindre ces objectifs:

1. Un organisme national devrait être créé pour centraliser et publier dans un bulletin mensuel toutes les offres publiques.
2. Chaque entreprise souhaitant répondre à une demande spécifique obtiendrait de cet organisme une enveloppe numérotée. Elle y glisserait son offre avant de la sceller et de remettre à cet organisme national. Ce dernier aurait pour charge de l'enregistrer et de la faire parvenir à la collectivité devant attribuer le marché.
3. Les responsables étudieraient les différentes propositions, en séance ouverte au public, et aux représentants des différentes sociétés en concurrence. Chacun aurait la possibilité de demander ou d'apporter des informations complémentaires.
4. Si des remarques importantes sont faites, et si des éléments de l'appel d'offre sont modifiés à la suite de la première séance, le choix du comité de sélection pourrait être discuté à nouveau. Dans cette réunion définitive d'attribution, il y aurait un nouvel examen des meilleures propositions avec, éventuellement, l'étude des derniers devis modifiés proposés par les sociétés inscrites.

Déficits publics.

Il n'est pas souhaitable que les finances publiques gardent l'habitude de fonctionner avec des déficits. Ils deviennent de plus en plus importants. Leur gestion est problématique. Il est indispensable que les gouvernants s'engagent à les diminuer de 10% tous les ans.

Dans 10 ans, pourrait être édictée cette règle immuable:

Plus aucun budget déficitaire ne devra être adopté par les pouvoirs publics.

Ils se réserveraient la possibilité d'emprunter exclusivement dans le cas d'une situation exceptionnelle, si les provisions ne sont pas suffisantes. Le remboursement se ferait sur une très courte période.

Le changement des mentalités est d'autant plus crucial que de nombreux pays prennent l'habitude d'avoir recours au crédit pour gérer les affaires courantes.

Ainsi, par exemple, chaque Français se retrouve maintenant avec une dette publique de 58.000 Francs !

Cela représente 168.000F par actif. Et, SI TOUT VA TRÈS BIEN, l'endettement de la France doublera d'ici l'an 2000 ! (7000 Milliards de Francs).

La voix des citoyens doit être assez forte pour rappeler aux gouvernants que l'on doit ne dépenser que l'argent que l'on possède. Il ne faut pas faire payer aux générations futures notre mauvaise gestion actuelle.

Sanctions.

Des sanctions administratives extrêmement sévères devraient frapper tout élu coupable de manipulation.

Comme cela a déjà été vu, il serait inéligible définitivement.

Toute entreprise impliquée dans une corruption ne pourrait plus prétendre à proposer ses services, pour un marché public, pendant cinq ans au moins.

Les poursuites engagées par l'autorité judiciaire se grefferaient de surcroît, bien entendu.

Le remboursement des sommes détournées serait exigé en plus de fortes amendes.

LA JUSTICE.

Il est indispensable que la justice applique la législation votée par le parlement d'une manière parfaitement autonome, en dehors de toute influence extérieure. Promotions, affectations et recrutements devraient être organisés directement par la nouvelle institution totalement indépendante.

Les promotions devraient se faire par alternance et sur un rythme rapide. En clair cela veut dire qu'une personne pourrait occuper un poste de responsabilité pendant deux ans maximum, et ensuite échanger sa place avec un de ses subordonnés. Un grand nombre de personnes aura ainsi accès à tous les dossiers.

La motivation pour faire du bon travail sera grande. **Il ne faut pas que pèse le poids d'une hiérarchie « installée ».** Il est préférable que la justice (de l'instruction au jugement) soit exercée par trois personnes. Il est plus facile à trois hommes de faire une bonne appréciation qu'à un seul. Toutes les instructions et décisions devraient être assurées d'une manière collégiale pour éviter les intimidations.

La justice doit faire un réel effort pour se mettre à la portée de la majorité des Français. Nous avons vu la nécessité de simplifier les lois, en dépoussiérant le code pénal. Il est tout aussi important que la justice se fasse comprendre par tous, en évitant d'utiliser un langage trop spécialisé.

Il est également capital qu'une simplification des procédures soit entreprise pour que la justice soit rendue rapidement et au moindre coût.

L'institution pourrait demander l'arbitrage du Conseil Présidentiel sur l'application des lois, en cas de problème avec l'exécutif.

LES LOIS.

Simplification des lois.

Nos législations sont trop complexes. C'est une évidence. Les rapports entre les différents corps de l'État sont trop souvent mauvais et génèrent du gaspillage. Cela coûte cher.

Le Ministère de l'Intérieur, en collaboration directe, nous l'avons vu, avec le Vice-président, devrait avoir comme un de ses objectifs essentiels, celui de simplifier la vie des citoyens.

Il aurait aussi et surtout le pouvoir d'arbitrer les conflits et les dysfonctionnements éventuels entre les différents services de l'État. En cas de difficultés, il pourrait imposer à différents ministères un mode de fonctionnement plus rationnel.

L'excès de lois.

L'arsenal législatif et répressif devient de plus en plus difficile à supporter. Il est peut-être temps d'aller en sens inverse. Nous avons besoin de moins de lois, mais de plus de possibilités de formation et d'information. Le citoyen devient, chaque jour, un peu plus, un esclave fiscal poursuivi en permanence par les représentants d'un ordre législatif aussi rigoureux qu'inadapté. Cela est d'autant plus mal vécu que, trop souvent, les premiers à être au-dessus des lois sont ceux qui en sont les initiateurs. De plus, il n'est pas rare que les puissants du monde politico-économique adaptent tout simplement les lois pour les faire cadrer avec leurs projets.

Le mal de vivre ambiant est certainement le révélateur d'un problème grave. Il montre la difficulté de la société et de ses institutions, à s'adapter aux besoins légitimes du citoyen de base.

CONCLUSION.

Toutes ces propositions peuvent inquiéter certains citoyens pas assez informés.

Voici deux exemples.

- 1) Les habitants d'une municipalité riche n'auraient plus le même pouvoir sur leur budget. Le prélèvement d'impôts se faisant à l'échelon national et la distribution étant décidée par un conseil où leurs représentants seraient membres parmi d'autres. Ils ne devraient pas perdre de vue deux points essentiels.
 - a/ Les impôts seraient utilisés de manière plus rationnelle.
 - b/ Les municipalités voisines et moins riches gérant des problèmes qu'ils ont la chance de ne pas ou peu connaître (chômage, insécurité...etc).Au bout du compte tout le monde serait gagnant. Les prélèvements baisseraient et la situation générale s'améliorerait.
- 2) Dans l'administration également, il y aurait des changements à organiser. Par exemple la perception de la redevance pour la télévision est collectée par un organisme qui emploie 1500 personnes au moins. Il serait bien plus simple et plus efficace de la percevoir automatiquement par le canal de l'impôt sur le revenu. Seules les personnes n'ayant pas de télévision (2% de la population) demanderaient une dérogation. Dix ou vingt fois moins d'employés seraient nécessaires pour un résultat bien meilleur.

La véritable difficulté viendra de la gestion du problème humain et technique pour la conversion du personnel. Ce ne serait pas chose facile, surtout si ce type de situation se présente plusieurs fois. Il est évident que cela va demander des efforts à tout le monde et que les difficultés ne vont pas manquer.

C'est le prix à payer, car, tôt ou tard, ce travail devra être fait.

L'essentiel est de bien avoir à l'esprit que le but de toutes ces suggestions est d'abord de mieux coordonner l'activité de tous les acteurs de la vie sociale.

La conséquence première sera d'augmenter la qualité de vie de chacun, mais aussi de diminuer le gaspillage, pour enfin arriver à baisser notablement l'imposition.

Cette dernière atteint un niveau insupportable pour tous, industriels, professions libérales, commerçants indépendants, fonctionnaires, agriculteurs et salariés.

De plus, comme nous l'avons vu, les fonctionnaires deviendront un élément essentiel dans le dynamisme de notre économie.

Leur image dans l'opinion sera bien meilleure, mais aussi et surtout, l'intérêt de leur travail sera plus grand.

Après quelques années d'efforts et d'expérience, il y en aura bien peu pour regretter la situation du temps passé.

UNE FISCALITÉ DYNAMISANTE.

La société ne doit pas accepter qu'un seul de ses membres perde sa dignité et reste sans ressources ni domicile, à cause du manque de travail. Il est capital d'établir les conditions pour une pleine activité.

Pour tous les acteurs de la vie économique, nous avons vu l'importance d'avoir une tribune pour s'exprimer et surtout pour décider de l'avenir et de l'organisation du travail, dans son ensemble. Un des premiers grand choix à faire concernera l'impôt.

C'est un débat qui a toujours animé la vie publique. La question toujours d'actualité c'est de savoir s'il faut l'asseoir sur le travail, sur le capital ou encore sur le patrimoine? La solution est probablement ailleurs!

Ne serait-il pas judicieux d'imposer seulement les bénéfiques? Rapidement tout le monde tirerait profit de ce changement de cap. Bien sûr, travail et capital devraient être mis rapidement sur un pied d'égalité pour organiser la vie économique du pays. Une fois ces réformes appliquées l'un et l'autre en sortiraient renforcés.

Le capitalisme en tant qu'institution économique n'a plus de véritable concurrent. Mais, l'ultra-libéralisme, (la loi du marché comme unique credo), l'entraîne sur la pente qui le mènera à sa perte, s'il ne réagit pas.

C'est vraiment un défi qui doit être relevé par tous ceux qui tiennent au respect des libertés individuelles, mais aussi par ceux qui se préoccupent de la qualité du travail, et de la qualité de vie.

Comme nous l'avons déjà vu, cet objectif ne sera atteint que si nous privilégions l'intérêt général, avant les intérêts partisans.

L'emploi serait dynamisé comme jamais jusqu'à présent.

Les réformes détaillées ci-dessous vont dans ce sens.

LE TRAVAIL LIBÉRÉ.

Généralités.

Les charges sociales indexées sur les salaires freinent terriblement l'emploi et l'activité économique dans son ensemble. Tout le monde, ou presque, l'admet.

La solution la plus communément admise consiste à transférer ces charges sur le consommateur. Cela revient à instaurer une TVA toujours plus lourde. La majorité des pays industrialisés privilégiant cette solution, on ne cherche pas plus loin ; c'est une erreur. La demande étant déjà bien faible, le pouvoir d'achat des consommateurs se réduit, à chaque fois, un peu plus. L'application d'une telle mesure est plus néfaste que positive. Les experts du plan prévoient la perte de 100.000 à 250.000 emplois après l'augmentation de deux points de la TVA française! Pour faire bonne mesure, ils ajoutent que cette augmentation induit en plus « une réduction des profits et de la compétitivité au détriment de l'investissement ».

Nouvelles propositions.

Les pistes présentées ici sont originales mais parfaitement adaptées à la situation. Elles ont été, pour l'essentiel, élaborées par Louis Wagner. Les grandes lignes de ce programme vont être tracées maintenant. Il n'est pas possible dans le cadre de ce recueil de les présenter dans leur intégralité. Une documentation détaillée est à la disposition de ceux qui en feraient la demande.

Il est important de préciser avant toute chose que ces propositions obéissent à une nouvelle vision de la fiscalité. Elles sont précises et pratiques. Elles apportent une réponse aux besoins de l'État et aux souhaits des citoyens de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles. Elles n'oublient pas la légitime aspiration du détenteur de capital d'être rémunéré suffisamment pour son investissement.

Elles doivent, aussi et surtout, permettre au capitaliste d'étendre son activité vers le plus grand nombre possible de domaines, (même les plus marginaux, car ils sont pourvoyeurs d'emplois), avec le minimum de risques.

Ainsi, il mettra plus facilement à la disposition des entrepreneurs les moyens financiers indispensables pour développer toutes sortes d'activités.

Principes.

Les grandes idées qui caractérisent cette fiscalité sont les suivantes:

Les impôts et les charges sociales ne sont perçues que sur les bénéficiaires.

Les frais généraux sont plafonnés en fonction du type d'activité de l'entreprise.

Pour le particulier les dispositions sont semblables.

Elle simplifie grandement les formalités administratives,

**elle incite tous les individus à déclarer leurs activités
et les employeurs leurs employés.**

Elle valorise le travail de l'individu dans la société.

En un mot elle marginalise la marginalité.

Enfin, elle dynamise la consommation.

Voici les principes essentiels qui régissent cette fiscalité pour l'entreprise. Ils sont présentés par L.Wagner ci-dessous:

**« L'impôt n'a pas comme unique fonction
d'alimenter les caisses de l'État.
Il doit encourager celui qui travaille plus,
avec une marge bénéficiaire normale
et beaucoup de personnel,
par rapport à celui qui travaille peu,
avec une marge bénéficiaire forte et peu de personnel.
C'est plus juste et plus efficace.**

**De plus, si la fiscalité est plus légère
quand la gestion de l'entreprise est bonne,
et la marge bénéficiaire raisonnable;
l'impôt est personnalisé.
C'est bien mieux. »**

Application.

Il ne faut surtout pas imaginer que ces propositions forment un bloc monolithique qui devrait être imposé par on ne sait quelle révolution. C'est une base de travail, une trame qui doit être appliquée progressivement. En France, un département peu industrialisé pourrait servir de test. Tous les correctifs, rendus nécessaires par le passage de la théorie à la pratique, seraient appliqués progressivement également. En effet, cette nouvelle fiscalité est pénalisante pour les entreprises mal gérées. Il faudrait laisser le temps à ces dernières pour se réformer de l'intérieur. Leurs noms ne doivent pas s'ajouter à la liste déjà trop longue des faillites économiques. Il est peut-être possible que des simulations faites par ordinateur permettent de changer les règles d'imposition d'une année fiscale sur l'autre sans trop de risques d'erreur. Les années suivantes permettraient d'apporter les ajustements nécessaires.

LES CHARGES FISCALISÉES.

Charges.

***Il faut donc complètement modifier le schéma actuel,
en libérant le travail de quasiment toute charge.***

« Actuellement, l'employeur est pénalisé avec les charges sociales, la TVA, la taxe professionnelle. Avec cette réforme tout le monde apporterait sa contribution dans la mesure de ses profits. Ainsi, le coût d'un embauché ne serait plus le double du salaire versé, mais moins que ce salaire car les bénéfiques (supportant seuls impôts et charges) auraient diminué. Mais, dès que ce nouveau salarié ferait gagner plus d'argent, les impôts augmenteraient naturellement. »

Voici un exemple pour illustrer ces propos.

Un poste de travail actuellement utilisé par un employé pourrait être utilisé **plus de 8h** par jour. Ainsi, l'employeur pourrait améliorer le rendement de son outil de production. Il pourrait embaucher un second salarié à mi-temps (ou à temps complet s'il a deux postes à pourvoir), sans payer de charges en plus. Cela favoriserait l'emploi et la productivité en même temps.

Non seulement l'employeur ne paierait pas de supplément de charges; mais en plus, il paierait moins d'impôts!

Son bénéfice ayant baissé à cause du salaire versé.

Plus tard, une fois que les bénéfices produits par son investissement en personnel seraient engrangés, il paierait, et uniquement à ce moment là, plus d'impôts et de charges.

Cela ne le gênera pas outre mesure de payer; car, il aura fait encore plus de bénéfices, et l'argent sera en caisse!

Quelle facilité de gestion et quelle tranquillité d'esprit pour les chefs d'entreprises, ils n'auront qu'à se préoccuper de dynamiser leur entreprise! Ils ne connaîtront plus vraiment l'angoisse de savoir si à la fin du trimestre leurs rentrées d'argent frais seront suffisantes pour payer les charges de leurs employés. Des charges qui arrivent au mauvais moment, ou un client important en difficulté, ne mettront plus en jeu la vie des entreprises, comme c'est souvent le cas actuellement.

De plus, un entrepreneur qui licencie facilement ne sera pas favorisé comme c'est le cas actuellement. Il augmentera ses bénéfices à court terme, il paiera plus de charges et d'impôts. Celui qui privilégie le long terme et la stabilité de son entreprise en gardant et formant un personnel expérimenté sera le vrai gagnant.

Pour l'application de ces mesures, il serait aussi possible de suivre pendant quelques années une solution intermédiaire. C'est à dire que seulement 50% des charges seraient payées sur les bénéfices. Les 50% restants seraient payés non sur les salariés mais sur les postes de travail. Une fois la situation bien décantée, il serait possible de passer sans difficulté à la méthode vue plus haut; c'est à dire toutes les charges payées sur toutes les sortes de bénéfices.

Hormis pour les faibles revenus et les capitaux investis sur du long terme, il n'y aurait aucune dérogation. Il est encore plus urgent de modifier en France la fiscalité. Les cotisations sociales représentent 19.6% du PIB chez nous contre 9.5% dans la moyenne des pays de l'OCDE.

Suppression et remplacement de la TVA.

Comme l'explique L.Wagner, «La TVA est antisociale parce qu'elle pénalise les salaires non encore productifs. Elle est antiéconomique car elle frappe insidieusement les investissements. Les amortissements se retrouvent dans la valeur ajoutée. Elle n'a aucune action contre l'inflation. Elle pénalise l'exportateur qui attend toujours trop longtemps le remboursement par l'État de la taxe injustement payée.

Dans cet esprit, il est possible d'affirmer que la TVA est un mauvais impôt. Il est répercuté jusqu'au consommateur final. Il ne soulage pas le plus faible et ne sait pas se rattraper équitablement sur le plus fort. La TVA est la caricature de l'impôt injuste et insidieux. Ceux qui la paient se font rembourser par leurs clients.

Elle est intégralement réglée par le consommateur final, (qui ne s'en aperçoit pas le plus souvent). Elle encourage l'employeur qui augmente les cadences de travail ou qui écrase les salaires.

Pour les individus.

Elle est maladroite parce qu'elle n'est pas personnalisée mais répercutée du producteur au consommateur. C'est un impôt injuste.

Pour les sociétés commerciales:

- Quand tous les éléments du prix de revient et les taux sont semblables d'une entreprise à l'autre, l'impôt est répercuté. Ce n'est pas tenir compte de la qualité du travail fourni par l'entreprise dans son ensemble. C'est la situation actuelle.

- Quand il n'y a pas de gaspillage (en frais généraux par exemple) et si la marge bénéficiaire est raisonnable: la gestion de l'entreprise est bonne.» L'impôt serait plus léger avec la nouvelle fiscalité.

Louis Wagner a imaginé deux impôts progressifs: le premier s'applique sur **la marge bénéficiaire** et l'autre sur **la rentabilité du capital**.

« C'est une imposition raisonnable pour celui dont le service est payé juste, c'est une imposition plus sévère pour celui qui fait payer cher son service.

Ils ont un rôle de régulateur et imposent des règles du jeu parfaitement saines pour une plus grande justice économique.

Ils réduisent aussi les risques de l'entreprise.

Sans s'attarder sur les modalités de mise en place progressive, ou sur le montant des taux, qui dépendent de nombreux éléments externes, nous allons comprendre ses effets, au travers de quelques exemples:

EXEMPLE	TYPE D'IMPÔT	MARGE	BÉNÉFICE	IMPÔT
pour	AVEC	5%	5.00 F	9.00 F
un	LA	10%	10.00 F	10.00 F
prix	T.V.A.	20%	20.00 F	12.00 F
de				
revient	AVEC UN	5%	8.54 F	5.46 F
de	IMPÔT	10%	11.60 F	8.40 F
100 francs	PROGRESSIF	20%	16.64 F	15.36 F

CONCLUSION : Bien qu'il y ait une infinité de taux d'impôt, la règle serait la même pour tous.

Il n'y aurait pas de mode différent suivant les professions, article ou service.

Les factures sur plusieurs colonnes seraient inutiles vu l'absence de taxe à mentionner, à récupérer, à reverser etc... »

Tous les individus exerçant une activité régulière ou occasionnelle auraient intérêt à être déclarés.

Leurs clients également y trouveraient leur compte.

Faire une facture ou tenir une comptabilité serait d'une extrême simplicité. Cela serait à la portée de chacun.

Il suffirait de quelques aménagements pour que les relevés bancaires professionnels puissent servir directement de livre de compte, acceptés tel quel par les services fiscaux.

Avec ce nouvel impôt, chacun payerait vraiment en fonction de ses moyens.

Cela ne sera pas un mal, spécialement pour la France, qui se fait remarquer par un très faible impôt sur le revenu à vocation redistributive (5.9% du PIB en 1992 contre 11.7% de moyenne en Europe).

REMARQUE : Les avantages seraient également appréciables pour lutter contre les sociétés en situation de monopole et qui dominent certains secteurs commerciaux. Elles profitent de leur situation pour prendre des marges bénéficiaires exagérées.

L'imposition serait plus forte, donc plus juste, par rapport à celles qui travaillent sur un marché fortement concurrencé.

Charges des collectivités publiques.

En ce qui concerne l'État, les collectivités locales et les entreprises publiques il serait judicieux de fixer globalement un certain volume de charges salariales en fonction du budget global de l'organisme. Il ne serait plus modifié, même s'il y avait une augmentation du nombre d'employés. Cela donnerait un coup de frein efficace à la mécanisation excessive constatée dans de nombreux services.

L'IMPOSITION SIMPLIFIÉE.

Rentabilité du capital.

Il serait facile d'adapter la méthode d'imposition sur la rentabilité de la marge bénéficiaire pour un impôt progressif sur la rentabilité du capital. Il aurait les mêmes avantages. Pour encourager l'épargne, seuls les intérêts supérieurs à l'inflation seraient imposés. Comme cela a été vu dans le chapitre sur la simplification de la fiscalité, la quasi-totalité des exonérations de toutes sortes seraient supprimées. Une seule mériterait d'être créée pour lutter contre les capitaux volatiles qui déstabilisent la vie économique. Elle concerne les bénéfices tirés de capitaux placés sur du long terme ou sur des activités à risques. (Voir plus loin pour d'autres détails).

Simplification.

En France, il y a plus d'une centaine d'impôts différents. Il serait possible de les supprimer et les remplacer par moins d'une dizaine. Le rôle de l'État devrait être de les collecter et d'en redistribuer la plus grande partie en fonction des caractéristiques de chaque région, ville ou ministère. Nous éviterions certains excès constatés localement.

Ci-dessous, vous trouverez un tableau comparatif entre les anciens et les nouveaux impôts.

NOUVEAUX IMPÔTS	EN REMPLACEMENT DE :
Impôt sur l'énergie fossile	Impôt pétrolier, vignette
Impôt progressif sur la marge bénéficiaire	TVA et taxe professionnelle charges sécurité sociale
Impôt sur les successions	Même impôt et impôts fonciers
Impôt progressif sur la rentabilité du capital	Impôt sur les sociétés
Impôt sur le revenu de la fortune et les gros revenus du travail	Impôt général sur le revenu Impôt sur les grosses fortunes
Impôts sur l'alcool et autres fléaux	Nouveau, pour dédommager la sécurité sociale
Impôt sur les articles de luxe	Pour reprendre un aspect positif de la TVA

L'ENTREPRISE PRÉSERVÉE.

Bénéfices.

Donc, nous avons vu que seul le bénéfice réalisé doit permettre de fixer le montant des charges patronales et des impôts.

« Actuellement n'importe qui peut prendre n'importe quelle marge s'il paye des impôts qu'il fait supporter à ses clients. »

Pour cette raison la façon d'évaluer le bénéfice doit être revue totalement.

Les profits devraient être limités par des impôts progressifs personnalisés différents en pourcentage d'une entreprise à l'autre et non plus par des impôts proportionnels répercutés, supportés par le client. Le taux étant plus fort quand le rendement est élevé, plus faible dans le cas contraire.

« L'impôt pourrait devenir ainsi un facteur dynamisant de l'activité et non un frein comme c'est le cas aujourd'hui. »

« La TVA et les charges sociales n'étant plus perçues, l'entreprise qui a une marge brute avant impôt inférieure à 6% est déficitaire sous le régime actuel. Elle ne le sera plus sous cette nouvelle fiscalité, sous réserve qu'elle n'ait pas de frais généraux réincorporés et que l'impôt ne soit inférieur à 2% du chiffre d'affaires ».

La marge brute de 2% sera en effet le seuil minimum en dessous de laquelle l'entreprise ne pourra échapper à l'imposition.

Frais généraux.

La déduction d'une part trop importante des frais généraux est une prime à la mauvaise gestion de l'entreprise.

Bien des sociétés seraient encore en vie à l'heure qu'il est, s'il n'y avait pas eu l'incitation d'abuser des dépenses en frais généraux pour diminuer les prélèvements obligatoires.

Les frais généraux excessifs, dépassant un barème moyen, établi suivant les professions, devraient modifier le bénéfice et alourdir l'impôt.

Travail manuel.

Il faut redonner au travail manuel ses lettres de noblesse. Cela passe obligatoirement par une prise de conscience collective. Exemple: Ne pas installer et utiliser systématiquement des distributeurs automatiques sans un surcoût pour l'opérateur ou l'utilisateur.

Valoriser le fait d'avoir à traiter avec une personne plutôt qu'avec une machine...etc. Il est impératif de susciter de nouveaux réflexes chez les consommateurs.

Pourquoi ne pas imaginer qu'entre deux produits comparables le choix final (aidé par l'imposition) se ferait sur celui qui a généré le plus grand nombre d'heures de travail manuel? Pourquoi ne pas privilégier les établissements qui suppriment des distributeurs automatiques et accroissent leur personnel pour un meilleur contact avec leur clientèle? Pourquoi ne pas attribuer à chaque entreprise une note sociale? Tous les ans, son comportement envers le personnel serait évalué et la note affichée devant les entrées de ses succursales ou sur ses publicités.

Face au développement de la vidéo surveillance qui dans bien des cas est une atteinte aux libertés fondamentales, la nouvelle fiscalité serait un frein efficace.

Des impôts seraient versés par les utilisateurs de caméras pour payer des charges sociales. Les employeurs de gardiens d'immeubles n'en payeraient pas sur les salaires versés.

Toutes ces initiatives généreraient un nouvel état d'esprit chez les employeurs mais aussi chez les salariés et les consommateurs.

L'INDIVIDU VALORISÉ.

Répartition des bénéfices entre capital et travail.

Cette pratique doit être vulgarisée pour diminuer les risques de conflits à l'intérieur des établissements et motiver durablement tous les intervenants dans la vie de l'entreprise. « En premier lieu, il faudrait fixer la part minimale de la masse salariale et maximale du capital pour éviter à l'employeur généreux de reverser autant que s'il ne l'avait pas été. »

Sachant que la rentabilité est égale au bénéfice divisé par le capital la règle serait :

Aux rentabilités suivantes en %	0	2	3	4	5	6
Majoration des salaires	1.0	1.1	1.2	1.4	1.5	2.0

Salaires des dirigeants.

Pour les patrons, seule la part imputable au travail effectif devrait être considérée comme salaire, le reste n'étant en fait que des revenus du capital.

Maîtrise des excès du système.

« Avec une imposition progressive, le chef d'entreprise aurait intérêt, après avoir dépassé un certain seuil, d'accompagner ses bénéfices supplémentaires par une augmentation des salaires de ses collaborateurs, ou de diminuer les prix de ses produits, ou encore de donner à des œuvres caritatives. »

Rentabilité du patrimoine et successions.

Il est tout à fait normal qu'il existe un impôt sur les successions. Mais, loin des querelles idéologiques du genre « les riches doivent payer », il faudrait seulement imposer le « bénéfice » que tire un individu de la succession dont il hérite. Ainsi une famille qui possède un riche patrimoine, mais avec juste les

moyens de l'entretenir ne devrait pas être obligée, comme cela se fait souvent, de vendre une partie de ses avoirs pour payer les frais de succession. Son patrimoine est aussi celui de son pays. Les bénéficiaires devraient payer seulement pour la chance qu'ils ont d'être logé et de vivre dans un cadre agréable sans avoir travaillé. Des contreparties pourraient être demandées par l'État. En cas de vente, des demandes préalables d'autorisation de cession d'une partie de ce patrimoine pourraient être exigées. L'ouverture au public des bâtiments, certains jours, pourrait être organisée en contrepartie des avantages obtenus.

Robotisation.

Nous ne devons plus accepter de manière passive la dictature des machines. Déjà, des robots peuvent complètement remplacer les maçons pour construire les maisons!

L'homme ne doit pas être l'esclave des machines mais le contraire. Assister l'homme, oui, le remplacer sans compensation, non!

La robotisation aveugle remet en cause les fondements de notre société, c'est une lutte sans merci contre la mécanisation excessive qu'il faut mener.

C'est peut-être un combat d'arrière-garde pour les technocrates; il est d'avant-garde pour les humanistes. Les outils à utiliser en priorité doivent favoriser auprès de la clientèle, les entreprises « humanisées », et la fiscalité, nous avons abordé ce problème.

Il est en complément impératif de généraliser une taxation spéciale régulant les échanges internationaux (voir plus loin).

Gestion du progrès technique.

Il est raisonnable d'estimer que les récents progrès technologiques (depuis 1970) ont supprimé 7 à 10% approximativement du travail disponible. Il n'est pas souhaitable, c'est même illusoire, de vouloir revenir sur des progrès réels dans le travail de tous les jours comme l'informatisation.

Il faudrait donc gommer cette perte d'emplois; le partage semble être l'outil le plus efficace et le plus facile à mettre en œuvre. L'étape suivante viserait à établir pour l'avenir des règles cohérentes et saines préservant, en priorité absolue, la pleine activité.

Cette dernière condition remplie, le bénéfice apporté par chaque nouvelle avancée en matière de progrès technique devrait être équitablement partagé entre capital et travail.

L'Assemblée Économique serait chargée d'apporter en permanence les correctifs nécessaires pour maintenir ce fragile équilibre, suivant les capacités de l'économie à digérer ces changements sans trop de difficultés.

Quand le capitaliste se contentera de demander une augmentation de ses dividendes; le salarié, lui, aura le choix de matérialiser ce progrès, soit par une baisse du temps de travail, soit par une augmentation de salaire.

Partage.

L.Wagner propose une méthode qui permettrait de résorber une grande partie du chômage actuel pratiquement sans coût financier pour l'État, les patrons ou les salariés!

Nous pourrions procurer facilement du travail à un pourcentage important des chômeurs.

« La réduction d'horaire à environ 35 heures sans autre mesure ne crée pas d'emplois.

Elle aggrave même la situation parce que: si le salaire est réduit, cela abaisse le pouvoir d'achat; s'il est maintenu cela produit indirectement le même effet par la hausse des prix.

Dans les deux cas on diminue la consommation, laquelle fait un appel à produire et donne du travail.

Ce qui est indispensable et possible c'est de favoriser le partage avec maintenance du pouvoir d'achat et non-augmentation des charges et des prix.

- La formule de partage proposée ici donne 6,25 semaines de congé en plus et permet ainsi, sans frustration de renoncer à 2 ou 3 semaines des congés payés actuels;

- La meilleure des solidarités est le partage. Cotiser en faveur des chômeurs c'est bien; partager son travail c'est mieux.

Ce dernier choix doit logiquement dispenser de cotiser à l'Assurance chômage. Maintenir cette cotisation alors que le salarié a décidé de partager son travail ferait un double emploi illogique.

Le partage du travail doit remplir 5 conditions:

1/- Il doit donner du travail, sur place, en relais, à un ancien chômeur.

2/- Il doit remplacer facultativement une partie des congés payés.

3/- Il doit dispenser des cotisations salariales et patronales d'Assurance-chômage. Ainsi, il ne diminue pas le salaire net et n'augmente pas les charges.

4/- Il doit être appliqué partout pour que l'augmentation de la consommation des ex-chômeurs donne plus de travail aux entreprises.

Cela pourrait leur permettre de fermer moins longtemps ou pas du tout pour congés payés et même d'ouvrir plus de 39 heures par semaines. Notons un meilleur amortissement des frais fixes. Puisqu'il y a 12% de chômeurs, il faudrait partager au moins ce temps là.

Mais, comme tous les emplois ne sont pas partageables, les salariés seraient incités à libérer le maximum de temps à chaque occasion.

Comme tout le monde ou presque travaille 5 jours par semaine, on peut proposer 2 jours de congé consécutifs toutes les trois semaines ou 2 semaines sur 15 toute formule intermédiaire.

On devrait réduire le salaire brut dans la même proportion, mais sans oublier d'ajouter l'incidence de la renonciation de 2 ou 3 semaines de congés payés, et la cotisation patronale d'ASSEDIC non due.

Ne cotisant plus à l'ASSEDIC le salarié qui partage son salaire percevra une rémunération nette presque identique au précédent. Il consommera donc autant, alors que l'ex-chômeur, lui, consommera plus, ce qui fera un appel à produire plus. »

	Salaire normal	Salaire partagé-1	Salaire partagé-2
Salaire pour trois semaines	6000	5200	5200
Incidence de l'abandon de trois semaines de congés payés		345	
Incidence de l'abandon de deux semaines de congés payés			235
Cotisation Salariale d'Assédic	193	0	0
Reversement Cotisation Patronale d'Assédic non due		296	290
Salaire total net	5807	5841	5725

Il serait possible d'exonérer à 100% les salaires de charges.

Il suffirait d'évaluer l'importance de la cotisation chômage dans le budget général des entreprises et des particuliers.

Comme toutes les autres charges elle serait prélevée sur les bénéficiaires.

Les entreprises et les salariés pratiquant le partage seraient moins imposés.

La prime d'ancienneté...supprimée!

Louis Wagner avance des arguments convainquants pour une idée qui semble au premier abord aller contre l'intérêt des employés. Mais en y regardant de plus près cette prime est vraiment une rémunération injuste. La prime d'ancienneté, tout comme la prime d'avancement, est en effet accordée indépendamment de la valeur professionnelle.

Les arguments « pour » sont contrebalancés par des inconvénients qui touchent tout le monde, même les anciens! « En effet elle est un moyen d'encourager la passivité, de créer un privilège injustifié et précaire parce que celui qui change d'emploi pour convenance personnelle (expression de liberté) ou par suite de licenciement, perd sa prime ».

Elle a surtout une influence négative pour les jeunes. Alors que l'ancien a déjà eu l'occasion de satisfaire ses besoins matériels essentiels. Il a également pu progresser dans l'échelle hiérarchique de son entreprise et donc d'améliorer encore un peu plus sa situation financière. Pendant ce temps là, le jeune a besoin de tout.

On peut ajouter que même ceux qui la perçoivent en subissent des inconvénients. Sans le dire ouvertement, nombre de patrons se séparent de leurs plus anciens employés pour ne pas avoir à payer cette prime au remplaçant.

De toutes les façons en cas de suppression de poste, il a intérêt à éliminer les employés qui lui coûtent le plus cher.

« Doit-on supprimer tout de suite la prime d'ancienneté et l'avancement? Non ce serait une grave erreur psychologique.

Il faudrait procéder par étapes, à chaque amélioration du pouvoir d'achat ou réadaptation du salaire au coût de la vie on donnera deux fois plus aux nouveaux qu'aux anciens, jusqu'à ce que la différence soit résorbée ».

LES CHARGES DE L'ÉTAT DIMINUÉES.

Suppression des aides à l'embauche ou autres.

Toutes les aides dites exceptionnelles (ex: Contrat Emploi Solidarité, déduction de charges en fonction de l'âge, ect...) perturbent le marché du travail.

Elles sapent souvent le moral des salariés anciens sans parler de ceux qui « bénéficient » de ces contrats et vivent en état d'insécurité permanente. Les personnes qui bénéficient d'une embauche à durée non déterminée étant de plus en plus rares. Cette situation fragilise les entreprises qui ne

peuvent pas garder longtemps une équipe cohérente, car, leur intérêt à court terme est de salarier des nouveaux venus pour de brèves périodes. Tout comme il est néfaste, à plus d'un titre, d'instaurer des zones franches dans des quartiers dits difficiles ou dans des départements entiers. Dans ce derniers cas, les conséquences se feraient sentir à tous les niveaux. Cela développerait encore plus le sentiment d'être assisté chez les habitants de ces régions. Bien souvent cela ne ferait que transférer des emplois d'un endroit à un autre.

Certains employeurs profiteraient probablement de ce déménagement pour supprimer quelques emplois de plus.

Autre exemple de disposition qui ne fait qu'aggraver les choses. Dans le louable effort de rendre nos armateurs compétitifs la législation les autorise à embaucher des marins du tiers-monde aux conditions en vigueur dans leur pays d'origine.

Il suffit d'immatriculer leurs bateaux dans les Îles Kerguelen, Territoire Français des Terres Australes!

Nombre de pays occidentaux utilisent pareils artifices.

Mais, le plus grave dans tout ça, c'est encore pour l'image donnée à l'étranger. Comment demander de faire un effort aux pays qui vivent en dehors des règles commerciales et humaines le plus couramment admises, pour établir une concurrence loyale, quand nous-mêmes, nous utilisons leurs pratiques?

Il serait vraiment plus sain de prévoir, comme nous l'avons vu, des règles simples, applicables partout et pour tous, et favorisant l'activité et l'emploi en général.

Aides aux individus.

Les aides en général et les allocations familiales en particulier devraient être attribuées en tenant compte de l'éducation, et de l'attention effectivement donnée aux enfants par les parents.

En cas de défaillance de ces derniers, les aides devraient être attribuées de manière à profiter directement aux enfants.

A terme, aucune aide, de chômage ou autres, ne devrait être accordée sans un travail effectué pour la collectivité, ou dans le cadre précis d'une insertion dans un nouveau domaine d'activité. Progressivement les municipalités devraient prévoir des centres d'hébergement pour les "sans domicile fixe". Ils pourraient être nourris et bénéficier d'un logement, en échange de 4 heures de travail pour la collectivité (aides en milieu scolaire, personnes âgées, environnement, agriculture, loisirs des jeunes...).

Le reste du temps serait consacré à la formation et à la recherche d'un emploi.

Exemple: Actuellement des sommes importantes sont débloquées pour l'entretien de rivières. Pourquoi ne pas organiser systématiquement le travail des chômeurs sur des chantiers de ce genre?

Le travail manuel est plus efficace dans ces conditions que celui des machines. Il n'est pas préjudiciable à l'environnement. En effet, nous assistons à la transformation des rivières en voie rapide à fond plat. L'eau descend bien plus vite et la moindre augmentation du débit se traduit par la destruction de berges autrefois très stables. Il faut les renforcer.

Conclusion: Les pouvoirs publics entrent dans une spirale sans fin de dépenses, qui pourraient être évitées, tout en offrant plus d'emplois. Tout ceci sans évoquer les dégâts causés aux nappes phréatiques par le passage de telles machines et les prélèvements de matériaux.

Aides aux entreprises et associations.

Pour les entreprises, les aides devraient progressivement disparaître au fur et à mesure de l'instauration d'un système commercial avec une concurrence saine et régulière entre les entreprises et les pays. En attendant, toute société commerciale, ayant bénéficié d'aides publiques, devrait, en cas de vente, rembourser les sommes reçues. Trop souvent, des fonds publics sont détournés de cette manière.

Les associations bénéficiant de subventions publiques devraient avoir un statut comptable et fiscal spécial. L'Assemblée Économique aurait la possibilité de contrôler à tout moment l'utilisation des financements en provenance du Trésor Public.

Une section spéciale de la Cour des comptes aurait la responsabilité d'assainir ce secteur.

Imposition des activités illégales.

Les citoyens qui ont une activité légale sont pressurés par une fiscalité extrêmement lourde qui paralyse le progrès.

Ceux qui sont dans l'illégalité n'ont pas, ou peu, cette contrainte. De plus, ils coûtent cher à la société en profitant souvent par des moyens détournés, des bienfaits de l'État providence.

Des agents du fisc commencent d'ailleurs à taxer ces personnes. C'est une pratique qui devrait être développée et encadrée par la loi. C'est un débat essentiel qui devrait être initié par l'Assemblée Économique. Cet atout serait capital pour rééquilibrer les comptes du pays.

Nous pourrions, ainsi, en plus, engager un vrai travail de fond pour améliorer le sort des personnes qui sont les victimes de ces activités. C'est souvent celles qui sont en bas de l'échelle de la délinquance. Nombre d'entre elles vivent dans un désarroi permanent car elles ne cotisent pas aux régimes sociaux. Prévenir plus que guérir serait le sens de ces actions.

LES RETRAITES ASSURÉES.

Pour les retraites, la situation est dramatique dans tous les pays et ce quelle que soit la méthode utilisée.

La solution sera trouvée certainement dans une rupture totale avec le passé. Pourquoi ne pas faire payer exclusivement les retraites par une imposition sur la robotisation? Exemple: Telle machine fait le travail manuel de 10 ouvriers, elle est donc taxée de 10 Unités-retraites. Chaque entreprise payerait en fonction du nombre de ses Unités-retraites.

A l'échelon national, le volume du total des retraites à payer serait divisé par le nombre d'Unités-retraite déclarées dans le pays. Les avantages d'une telle solution sont nombreux.

L'emploi est favorisé.

L'employeur choisira la solution la plus économique pour lui. Il aura tendance à faire plus facilement appel à la main d'œuvre. Les machines seront moins concurrentielles, mais le surcoût « retraite » n'aura pas une incidence énorme en regard de la productivité. Certains vont peut-être penser « c'est un retour en arrière, cela va tuer le progrès et le modernisme! » Cela serait vrai s'il fallait reprendre 60% ou plus de l'activité aux machines. Mais, il faut seulement faire un rééquilibrage de 10%. Et encore nous ne tenons pas compte de la formidable demande de consommation qu'engendrerait la baisse importante du nombre des chômeurs et donc des prélèvements obligatoires.

LES CHARGES DES ASSOCIATIONS.

Les associations peuvent être un gisement d'emplois non négligeable. Comme elles ne font pas de bénéfices, elles paieraient une part fixe de charges salariales, fixée en fonction de leur budget. Ensuite, elles seraient libres d'embaucher tout le personnel qu'elles désirent employer. Comme actuellement, des vérifications seraient opérées pour éviter la dissimulation de bénéfices. Tout comme pour les gaspillages de fonds publics c'est l'Assemblée Économique qui serait responsable de ces contrôles.

CIVISME, IMPOT ET ENTREPRISE.

La fiscalité, telle qu'elle est conçue actuellement, oblige quasiment un grand nombre de contribuables à frauder.

La nouvelle fiscalité, elle, ferait appel au civisme de l'individu. Mais, les mauvaises habitudes ne se perdront pas si facilement. Comme les citoyens ne paieront leurs charges que sur leurs bénéfices, il sera indispensable de pénaliser les fraudeurs. Pendant un certain nombre d'années, ils seraient, par exemple, contraints de payer un certain volume de charges en fonction d'un forfait, et en plus, une autre part en fonction de leur bénéfice réel.

D'autres moyens peuvent être imaginés pour inciter tout le monde à « jouer le jeu ». Ainsi, par exemple, pourrait être instituée « la journée du civisme ».

Dans les secteurs où la fraude est la plus facile, les chefs d'entreprises devraient avoir l'obligation de remettre à chaque règlement d'un client, un reçu numéroté, provenant d'un carnet à souche, enregistré par le centre des impôts.

Le client aurait la possibilité de remettre, avec sa feuille d'impôt, les reçus de toutes ses factures payées durant l'année.

Pendant la journée du civisme, chaque centre des impôts devrait tirer au sort un nombre relativement élevé de factures (100 ou 200 par exemple). Elles seraient intégralement remboursées par le Trésor Public au client.

Les factures importantes seraient fractionnées par tranches de 10.000 Francs. Chacune de ces parts pourrait être tirée au sort séparément.

Il faut aussi noter que cette nouvelle fiscalité motiverait fortement toutes les personnes exerçant une quelconque activité, même épisodique, à se déclarer officiellement. Ils ne paieraient impôt et charges que sur leurs bénéfices (au-dessus du plancher minimum de 2% de marge brute déjà vu). Ils pourraient bénéficier en complément de ces revenus de la partie des aides de l'État qu'ils seraient susceptibles de recevoir.

L'ENTREPRISE.

L'ENTREPRISE PUBLIQUE.

Le gouvernement devrait avoir comme tâche essentielle de coordonner les activités de tous les acteurs de la vie économique, et de gérer exclusivement les « services publics ».

Il est clair qu'il n'est pas le meilleur gestionnaire possible pour des entreprises qui doivent affronter une dure concurrence sur le marché mondial. Pourquoi ne pas envisager une vente progressive et régulière d'actions des entreprises publiques?

La priorité serait donnée aux petits porteurs et aux salariés de l'entreprise.

Ces derniers bénéficieraient d'un tarif préférentiel. Ils pourraient aussi en recevoir en échange d'augmentations de salaires. C'est le meilleur moyen pour qu'ils se sentent vraiment concernés par la bonne marche de «leur affaire».

Les nouvelles dispositions proposées concernant la législation sur le travail en privilégiant l'emploi et les services dans le calcul de l'imposition des sociétés, donneront des outils efficaces aux services publics pour affronter la concurrence privée. En globalisant les services, (par exemple en accordant une concession sur une ligne de transport rentable avec l'obligation d'exploiter des lignes qui le sont moins), le service public pourra se frotter sans complexes avec le privé. Bien entendu, toutes les composantes du service public doivent être les premières à réfléchir sur les réformes indispensables qui devrait améliorer son fonctionnement intérieur, et les proposer ensuite à l'Assemblée Économique. Cette dernière est investie de la mission prioritaire de privilégier le bien-être de tous les citoyens.

Elle aura à cœur de promouvoir une véritable justice dans les rapports entre toutes les catégories sociales.

Il serait utile d'inclure la notion de qualité de travail fourni dans la fiche de paie du salarié du public. Certains groupements de salariés sont actuellement plongés, par la force des choses, dans la logique du « chacun pour soi ».

Le commerçant de l'arrière-pays obligé de fermer boutique à cause de charges exorbitantes comprend mal de se retrouver à la rue dans l'indifférence générale, quand d'autres ont plus de moyens de se défendre. Le salarié du public, lui, constate que c'est souvent à la suite de ses propres actions et sacrifices, pendant les grèves, que les grandes avancées sociales sont acquises.

Une Assemblée Économique efficace supprimerait ces rancœurs et coordonnerait les efforts de chacun pour le progrès de tous.

FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS PRIVÉES.

Les sociétés anonymes fonctionnent de plus en plus mal à cause d'un grand nombre de dérives:

- 1) Difficulté pour un actionnaire de saisir un tribunal s'il n'a pas 10% du capital. De plus il lui faut entre 0.5 à 5% du capital s'il veut seulement inscrire une question à l'ordre du jour d'une assemblée générale !
- 2) Seuls les gros actionnaires votent car les petits sont découragés par les embûches qu'ils rencontrent sur leur route.
- 3) Les responsables sont souvent membres de nombreuses sociétés à la fois. Cela développe un certain esprit de complaisance entre les différents Présidents-Directeurs Généraux.
- 4) Le système des jetons de présence permet de choisir les grandes orientations de la gestion pratiquement sans débat! Dans ce contexte la rémunération pour chaque participant à un conseil d'administration annuel qui est souvent de 100.000F n'est-elle pas un peu exagérée?
- 5) Le comité d'entreprise est trop souvent incapable d'assurer ses responsabilités. Il demande rarement la nomination d'un expert pour examiner le fonctionnement de la société.

L'Assemblée Économique devrait permettre de remédier à ces lacunes et de redonner ainsi une nouvelle vigueur à nos entreprises. Les dispositions suivantes devraient être prévues lors de l'attribution des pouvoirs de l'Assemblée.

Une commission permanente, travaillant sous le sceau du secret, devrait avoir la possibilité de nommer un expert pour étudier le fonctionnement d'une entreprise, suite à la demande d'un élu de l'Assemblée. La C.O.B. (Commission des Opérations de Bourse) serait, nous l'avons déjà vu, dépendante de l'Assemblée et devrait être dotée de nouveaux moyens comparables à ceux de son homologue américain. Les représentants de la Justice feraient partie de droit de cette commission et pourraient demander l'ouverture d'une procédure si un rapport confirme les dysfonctionnements graves déjà constatés par cette commission.

STABILISATION DES MARCHÉS FINANCIERS.

Il est important de limiter l'influence des spéculateurs professionnels sur la vie économique, au profit des investisseurs sérieux.

La crise de 1929 a été déclenchée en grande partie par les spéculateurs. Ils ont finalement été emportés dans la tempête qu'ils ont eux-mêmes provoquée. Le produit du travail de groupes humains ne doit pas être compromis à cause de quelques financiers sans scrupule.

Pourquoi ne pas envisager un seuil minimum de 12 mois, en dessous duquel le propriétaire serait plus lourdement imposé sur ses bénéfices en cas de revente d'actions de société? En période faste, peu de boursiers acceptent le moindre contrôle, mais le lendemain d'un krach, ce n'est plus la même

chose. Ils aimeraient bien retourner quelques jours en arrière pour inventer un système leur permettant de garantir leurs titres contre une dépréciation brutale. Mais, dans ce domaine également les mentalités évoluent.

Il suffit pour cela de méditer sur des propos tenus par Georges SOROS, « le gourou » de Wall Street.

« Les idées dominantes aujourd'hui en Occident sont celles du « laisser-faire », de la poursuite de l'intérêt individuel, de l'indifférence pour les problèmes sociaux, du darwinisme social. Le marché totalement libre conduit aux inégalités brutales et finalement, à l'instabilité. Nous avons besoin de règles. Laisser libre cours aux marchés finit par menacer la démocratie ».

C'est le même homme qui a bâti une des plus grandes fortunes de la planète en spéculant sur les marchés financiers! Ses propos n'ont que plus de valeur.

Pour les monnaies, le problème est identique. L'obtention de rapports stables entre les monnaies est nécessaire. Nous le verrons plus loin.

Les législateurs nationaux pourraient prendre des dispositions de principe sur ces questions. Elles seraient effectivement appliquées dès que le contexte international le permettrait.

LE COMMERCE.

Des produits commercialisés sur le marché international profitent de disparités à la production pour s'imposer injustement.

DÉLOCALISATIONS.

De graves déséquilibres sont en train de miner la vie sociale et économique de la planète, avec la délocalisation d'usines.

De plus, c'est une prime à la sous-protection sociale, à la destruction du tissu social, et, à la dégradation de l'environnement. Occidental ou pas, aucun pays n'est gagnant à long terme.

Le Japon en a profité, et maintenant il le paye. La masse des exclus, tous les jours plus importante, le prouve. La Corée commence à le comprendre avec la concurrence de la Chine. A chaque fois le même scénario: les populations rurales sont employées à bas prix dans les usines.

Quand le vent tourne, elles se retrouvent au chômage dans des conditions dramatiques. Seule, une partie réduite de la population aura eu le temps d'amasser quelques richesses.

La majorité, elle, ne verra que les mirages véhiculés par la culture occidentale. Elle n'en aura tiré aucun profit, bien au contraire.

Le résultat des opérations est que le fossé se creuse tous les jours un peu plus, entre les « riches » et les « pauvres ».

Le plus grave est certainement l'incompréhension qui ne cesse de grandir entre la culture occidentale et le reste des autres civilisations.

Les puissants des pays pauvres font allégeance aux principes ultra-libéraux du capitalisme sauvage, à leur plus grand profit ou de ceux qui les soutiennent.

Ils cultivent ainsi, dans la majorité de la population, le profond rejet de tout ce qui est occidental même, des principes les meilleurs.

LES FAUSSES CROYANCES DU LIBÉRALISME.

La mise en pratique d'une politique libérale dans la majorité des pays occidentaux, pendant cette dernière décennie, a permis de se rendre à l'évidence. Le libéralisme est un géant aux pieds d'argile. Ses fondements reposent sur de soi-disant vérités qui sont tous les jours démenties par les faits.

Les trois principales concernent l'enrichissement pour tous grâce au libre-échange, la concurrence permet la consommation maximum, les crises de surproduction sont impossibles.

Le libre échange généralisé n'enrichit pas tous les pays également (et encore moins tous les individus). On peut même dire que l'intérêt général n'est véritablement défendu nulle part. Cette spirale d'appauvrissement généralisé touche des parts toujours plus grandes de la population. Même s'ils ne s'en rendent pas encore compte cela veut dire que les dominateurs actuels (états, institutions, sociétés commerciales) seront les plus grands perdants de demain.

La concurrence maximum ne permet pas non plus de réaliser la consommation maximum. Les exemples évoqués dans le domaine de la santé, par exemple, sont édifiants.

Les crises de surproduction sont parfaitement possibles. Les domaines où cela a été constaté ne se comptent plus. Il suffirait d'une tension politique quelconque entre deux états fortement présents sur un marché, comme le pétrole par exemple, pour que tous nos beaux équilibres volent en éclats.

Les raisons de cet état de fait sont faciles à comprendre bien que difficiles à admettre par certains.

Libre concurrence et justice cohabitent et cohabiteront toujours ensemble difficilement.

En effet les acteurs de la vie économique n'ont pas un accès à l'information identique, et, les producteurs ont, sur le marché, une influence proportionnelle à leur taille.

D'abord, parce que, dans des secteurs très importants, des ententes ont limité considérablement la compétition entre les producteurs.

Mais aussi parce que la taille des producteurs et des consommateurs est profondément inégale et crée un effet de domination. Il fausse, au profit des plus puissants, la détermination des prix et la répartition des parts de marché. Les plus riches vont jusqu'à vendre pendant un temps à perte. Ils écrasent la concurrence et lui enlèvent sa clientèle.

Ensuite, ils n'auront qu'à fixer leurs prix, quand ils seront en situation de prépondérance.

Comme nous l'avons déjà vu, adopter l'ultra-libéralisme c'est également accepter le retour de l'esclavage.

Nombreux sont les pays qui font travailler dès l'âge de six ans des enfants. D'après l'Organisation Internationale du Travail, entre 100 et 200 millions d'enfants dans le monde travaillent de manière illégale, et souvent dans des conditions proches de l'esclavage. Ces enfants n'atteindront probablement jamais l'âge de 12 ans. Ils seront victimes de la malnutrition et des maladies. Les camps de travail où sont exploités des milliers de « dissidents politiques », retenus pour des motifs arbitraires, ne risquent pas de fermer. Nous achetons sans rechigner leurs productions!

Même dans le domaine « légal », les écarts sont très importants.

La tentation normale des entrepreneurs est d'aller vers le moins coûteux. Que cela nous entraîne tous dans une faillite générale n'est pas leur problème. Ils doivent assurer la survie de leur entreprise, au jour le jour.

Ainsi un Chinois gagne 50 fois moins qu'un Français. Un ouvrier du textile coûte, par mois, charges comprises, 11000 F. en France, 950 F. en Thaïlande, 500 F. à Madagascar, 250 F. en Indonésie et 90 F. au Vietnam.

Pour les emplois plus qualifiés, les distorsions sont également importantes. Quand un opérateur informatique gagne 8300 F. en France il touche 720 F. en Inde. A quel niveau faut-il se mettre pour pouvoir travailler? Personne ne répond à cette embarrassante question. Il est vital d'inverser la tendance actuelle. Plutôt que de choisir le nivellement par le bas, il est urgent d'adopter un système qui stimule le progrès pour tous.

INSTAURATION D'UNE CONCURRENCE LOYALE.

Pour instituer des rapports équitables entre toutes les entreprises et tous les pays, il est important de trouver un élément compensateur dans 3 domaines :

- **L'utilisation de main d'œuvre.**
- **La protection sociale.**
- **La protection de l'environnement.**

Pourquoi ne pas établir un barème qui classera chaque pays (ou chaque entreprise suivant le cas) par rapport à:

1/ l'utilisation de main d'œuvre (intégrant la régulation sur le tarif horaire, l'adaptation de l'importance de la population aux emplois disponibles et « l'humanisation » de la production),

2/ un statut minimum de protection sociale pour ses salariés, et enfin,

3/ la protection de l'environnement.

Des classifications de ce type existent déjà. Elles sont établies par des instituts privés ou des organismes internationaux.

Les exportations des pays qui seront en dessous de ce seuil seraient taxées. Un pays près de ce seuil paierait, par exemple, une « taxe sociale » faible et un pays éloigné en paiera une forte.

***Le produit de cet impôt ne quitterait pas le pays,
il serait utilisé, sur place.***

Suivant l'origine de la taxe, le financement pourrait être utilisé soit pour des dispensaires ou autres actions sociales en faveur des populations, soit pour lutter contre la pollution, la déforestation, etc.

Cette taxe aurait comme autre avantage de favoriser l'emploi de main-d'œuvre par rapport aux machines. Cet aspect est très important pour préserver la paix sociale, dans les pays occidentaux mais aussi et surtout dans les pays du sud.

MISE EN PLACE DU SYSTÈME.

La première critique sera celle-ci: «C'est trop difficile à mettre en œuvre, c'est irréaliste, avec la concurrence etc...».

L'Europe est le premier marché mondial (45% des échanges commerciaux de la planète). Nous pourrions très bien instaurer cette nouvelle idée sur le «protectionnisme planétaire» pour faire accepter cette régulation de progrès. Ainsi nous participerions à l'amélioration de la vie de l'être humain partout dans le monde.

Nous devons être les initiateurs du progrès mondial.

Si nous n'avons pas l'énergie pour s'atteler à cette tâche, d'autres zones économiques peuvent avoir les moyens politiques et économiques de prendre cette initiative.

Défendre le Chinois, c'est défendre l'Auvergnat !

De plus, il faut imaginer les choses telles qu'elles seront dans 20 ou 30 ans. Le «village mondial» sera une réalité. Toute entreprise sérieuse fonctionnera obligatoirement au grand jour, comme c'est le cas actuellement dans les pays industrialisés.

Il sera encore plus facile de faire respecter certaines règles destinées à maintenir une concurrence saine entre pays et sociétés industrielles ou artisanales.

FACTEUR DE PROGRES.

Les pays exportateurs cherchent à vendre en priorité aux pays qui ont des devises fortes malgré les inconvénients en découlant, (salaires écrasés pour être concurrentiels, frais de transports élevés, pollutions, etc).

Avec ces dispositions commerciales, ils s'orienteraient plus facilement vers des pays moins riches, plus proches, ayant un niveau comparable au leur. Ils auraient également intérêt à développer leur propre marché intérieur.

Ces dispositions participeraient ainsi à la diminution des écarts de niveau de vie à la surface de la terre.

Les inégalités salariales entre hommes et femmes seraient plus facilement réduites; et ce, dans tous les pays.

Les responsables gouvernementaux deviendraient vraiment «responsables» de l'évolution de leur nation.

Par exemple, la question de la surpopulation de certains pays n'est pas, prioritairement, de savoir s'il est possible de nourrir tout le monde. Le problème numéro un est d'harmoniser les emplois disponibles avec le nombre d'adultes en âge de travailler et avec le niveau de leur formation professionnelle. Laisser une grande partie de sa population en plein désarroi, l'obliger à émigrer pour survivre dans des conditions lamentables, comme le font nombre de gouvernants est indigne. La tendance doit être inversée.

Cela doit être rapidement tempéré par les dispositions économiques et commerciales vues plus haut.

Plus loin, nous étudierons les dispositions politiques à envisager pour obtenir de bons résultats dans des délais relativement brefs.

ÉVOLUTION DU SYSTÈME.

De nombreux problèmes vont se poser pour faire admettre, puis respecter, ces nouvelles conditions pour les échanges commerciaux internationaux. Il est probable qu'une structure permanente se révélera indispensable pour coordonner toutes ces activités. Certes, les problèmes ne manqueront pas. Nous arrivons bien à définir des normes techniques pour les produits. Il ne sera guère plus difficile d'établir des normes sociales, ou autres, s'il y a une volonté politique. Il faut savoir que, par exemple, les accords du GATT ne sont pas un modèle de simplicité. Leur rédaction s'étale sur des milliers de pages. Leurs applications ont parfois des conséquences surprenantes. Ainsi, l'Indonésie voulait suspendre la destruction de sa forêt. Pour d'obscures raisons de libre concurrence, elle en fut empêchée! La nouvelle organisation aurait l'avantage d'être bien plus claire et de défendre véritablement l'intérêt général de l'humanité.

Elle serait reçue comme un facteur de progrès par toutes les différentes catégories professionnelles.

Certains groupes n'auraient pas l'impression d'être parfois sacrifiés au profit d'autres secteurs d'activités, plus puissants.

LA MONNAIE ET LES MARCHÉS.

Comme le font les Européens avec L'Euro, il serait indispensable qu'une monnaie unique soit instituée pour stabiliser, définitivement, les conditions dans lesquelles s'effectuent les échanges commerciaux internationaux. Cette monnaie pourrait être acceptée par les pays qui le souhaitent comme monnaie nationale; mais, elle devrait être régulièrement utilisée par tous pour les transactions internationales. L'objectif vraiment souhaitable serait de transposer à l'échelon mondial l'expérience européenne de l'Euro. A ce sujet, pour tenter d'assurer une stabilité (toute relative, d'ailleurs) entre les monnaies les gouvernements occidentaux accordent une grande autonomie à leurs banques centrales.

Dans la situation actuelle cela peut se comprendre. Mais, il est surprenant que pour des pays démocratiques, un facteur aussi important dans le jeu économique ne dépende pas du gouvernement élu.

Depuis l'abandon du système de Bretton-Woods, dans les années 70, à la suite de la suppression de la convertibilité du dollar en or, toutes les monnaies flottent.

Leur valeur est conditionnée par l'offre, la demande, et la situation de la balance des paiements du pays concerné. Une frénésie spéculative a déferlé sur la planète mettant à mal les économies de nombreux pays.

Si bien, que, maintenant, quelques « golden boys » ont parfois plus de pouvoir que le plus puissant des chefs d'états.

Pourquoi ne pas revenir à plus de sagesse? Pourquoi ne pas revenir à une sorte d'accord de Bretton-Woods nouvelle formule? Pourquoi ne pas profiter de la mise en place de l'Euro pour l'indexer sur l'or? D'autres pays importants seraient à leur tour tentés de suivre cet exemple pour leur monnaie nationale. Cette monnaie serait, non seulement accessible à tous, mais son adoption serait la condition indispensable pour qu'un État puisse faire partie du grand marché.

Pour réguler les échanges commerciaux, les disparités entre les pays seraient prises en compte, comme nous l'avons déjà vu, par les taxes compensatrices.

Elles permettraient à tous les pays de commercer loyalement. La monnaie ne serait plus un élément perturbant pour le commerce. Elle deviendrait un élément stabilisant. La monnaie unique s'imposerait d'entrée. Elle ne serait pas une récompense réservée aux meilleurs élèves, comme c'est le cas actuellement. Tous les états pourraient l'adopter. Elle serait un formidable outil pour les entraîner vers le progrès.

Même des états non européens pourraient l'adopter. Dans un premier temps pour leurs échanges internationaux et ensuite, éventuellement, comme monnaie nationale.

Dans cette optique, il serait peut-être plus judicieux de l'appeler par un autre nom qu'Euro; pourquoi pas « Union » par exemple?

Le règlement des déficits entre les états se ferait par un déplacement physique d'or.

Les gouvernements se sentiraient plus responsables.

Leur gestion serait certainement plus rigoureuse. Les pays ayant une monnaie forte profiteraient moins de l'avantage de faire payer leurs déficits par les nations subissant leur domination économique.

Il est donc vraiment impératif d'agir.

Mais il est clair que nous devons aller vers plus de clarté, donc plus de simplicité, dans le nouveau système qu'il est souhaitable d'établir pour réguler sagement la circulation monétaire mondiale.

La libéralisation financière a jeté un profond trouble parmi les dirigeants des grandes banques centrales. Ils n'arrivent plus à s'entendre sur la meilleure méthode à choisir pour assurer la stabilité monétaire. Certains conviennent que la situation actuelle ne peut plus être gérée, et même comprise, avec les anciennes règles. D'autres pensent que c'est encore possible.

Malgré l'assurance affichée en public, les uns et les autres doivent sentir la situation leur échapper, tous les jours un peu plus.

Cela est d'autant plus compréhensible que le risque de voir les systèmes financiers actuels implorer ne dépend plus des éventuelles carences techniques ou intellectuelles des intervenants.

C'est plutôt le contraire!

En effet, le risque est notablement aggravé par la trop grande rationalité des interventions. Elles sont souvent décidées par ordinateur sur des marchés qui manquent cruellement de coordination. Là encore, l'ultra-libéralisme affiche ses carences. Les gouvernements doivent maintenant faire preuve d'autorité et d'imagination pour non seulement éviter « la » catastrophe, mais aussi et surtout mettre l'économie mondiale sur une voie saine de progrès constants.

A QUAND LE PNP Á LA PLACE DU PNB?

Récemment, la Banque Mondiale, oui celle-là même qui a autant contribué à la dictature du Produit National Brut (PNB) dans l'évaluation des performances des pays, a imaginé un nouveau classement pour les nations.

Ce classement, pour évaluer la « richesse » des pays, prend en compte la qualité de l'environnement, la gestion des richesses naturelles et enfin le capital humain et social. Miracle de la technocratie, les experts arrivent à traduire en dollars des éléments aussi éloignés les uns des autres!

Cette comptabilité, qualifiée de « verte », bouleverse les classements de PNB que nous sommes habitués à voir. Au-delà de l'aspect performance, elle dénote une évolution des mentalités. Mais, il est clair que cette évaluation est l'esquisse de l'outil qui servirait à appliquer les réformes déjà proposées.

Elle pourrait, avec quelques aménagements, servir de base pour le calcul de taxes compensatrices imaginées pour stabiliser le commerce international et dynamiser la marche vers le progrès. Il suffirait

d'inclure des données concernant les salaires, le chômage ou la protection sociale. Ainsi, par exemple, la Banque Mondiale considère qu'un pays « désépargne » quand il brade ses richesses naturelles sans investir dans des infrastructures profitables à l'ensemble de sa population. Un tel pays, qui aurait lui-même choisi, est-il besoin de le rappeler, cette nouvelle façon de commercer devrait utiliser le produit de la taxe écologique s'appliquant à ses exportations pour rétablir l'équilibre. Au fur et à mesure des progrès constatés par les organismes internationaux cette taxe baisserait, jusqu'au moment où elle serait carrément supprimée. Ces évaluations ne seront pas parfaites. Surtout au début, elles pourraient paraître arbitraires, mais, il faut bien commencer. En les affinant au fil des ans, les experts donneront aux politiques un formidable outil pour entreprendre cette lutte contre la pauvreté qui mine tous les pays, riches ou moins riches. Bien vite, le PNB sera oublié au profit du PNP (Produit National du Progrès).

CONCLUSION.

En guise de conclusion, prenons quelques exemples en Chine. Le potentiel de ce pays est énorme, tout le monde le sait. Mais, en parallèle, si rien n'est changé, les erreurs qui ont été faites, particulièrement dans les autres pays du sud-est asiatique vont se reproduire, mais, à une échelle bien plus grande. Il faut donc agir. Déjà, le poisson pêché dans 85% des rivières de ce pays-continent ne peut être consommé à cause de la pollution.

Le réflexe écologique fonctionnera bien plus vite. La politique sera moins fortement conditionnée par l'objectif prioritaire actuellement qui est de faire rentrer le plus possible de devises étrangères fortes. Les dispositions vues plus haut, aideraient les gouvernements à moins négliger l'avenir de la majorité de leur population. Ils éviteraient ainsi pour le futur des problèmes graves. La disparition de terres arables, au profit des zones urbanisées, commence déjà à faire sentir son effet. La Chine n'arrive plus à assurer son autosuffisance alimentaire. L'augmentation de sa demande en blé (et celle de l'Inde également) sur le marché mondial est telle que l'on est pratiquement en rupture de stock!

Cela est d'autant plus grave que s'il y a moins de terre, il y a moins de paysans donc plus de chômeurs. Il est évident que les précautions envisagées auraient des influences favorables sur l'aspect social et ce à plusieurs niveaux.

Un nouveau tracteur en Chine, c'est 200 personnes de plus sans emploi. Si, un jour, toutes les conditions sont réunies (sociales et psychologiques), il sera alors possible d'introduire ce tracteur, mais pas avant! Il est évident que de subir la mécanisation sous prétexte que c'est un « progrès » est une hérésie.

L'HUMAIN DOIT AVOIR SUR LES MACHINES UN POUVOIR ABSOLU !

Cet esprit doit s'imposer dans tous les pays, même et surtout, parmi les plus industrialisés. Enfin, il est permis d'espérer que les dispositions envisagées pour humaniser les conditions de travail des employés auront un effet bénéfique pour le progrès des droits de l'homme sur tous les continents.

L'ACTIVITÉ.

Il est essentiel que l'activité économique permette de résorber une partie du chômage avant même que les réformes de fond puissent être appliquées. Certaines dispositions permettraient de garnir rapidement les carnets de commande des industriels et de leurs sous-traitants. Voici deux exemples entre mille.

RÉACTIVATION DE L'ACTIVITÉ.

Quelques exemples.

La construction navale.

Les pétroliers n'ayant pas de double coque font courir un grand risque aux populations et à leur environnement. Les compagnies qui possèdent des bateaux conformes sont désavantagées par rapport à celles qui sacrifient la sécurité sur l'autel de la rentabilité.

Pourquoi ne pas mettre en place le plan suivant?

Théoriquement, les cargaisons de brut destinées à l'Europe (ou toute autre zone économique capable d'adopter une réglementation commune, comme celle du Pacifique, par exemple) devraient voyager uniquement dans des bateaux conformes.

Les armateurs ne possédant pas de transporteurs aux nouvelles normes, pourraient utiliser les anciens, pendant quelques années encore. Mais, en contrepartie, ils devraient payer une taxe à chaque livraison. Elle resterait à la disposition de la compagnie sur un compte bloqué. Le produit de cette contribution serait versé au chantier naval choisi par ce transporteur quand ce dernier commandera un nouveau pétrolier aux normes. Ce versement viendra, bien sûr, en déduction du prix d'achat convenu.

Pour que tous les chantiers soient sur le même pied d'égalité, ils devraient être agréés par une commission chargée d'évaluer les compensations pour niveler les disparités déjà vues (salaire, protection sociale, automatisation et environnement). Le même principe pourrait être appliqué à la réparation navale. Tous les bateaux qui fréquenteraient les ports européens devraient payer une taxe annuelle compensatrice si, leur entretien n'est pas assuré auprès d'un chantier naval agréé, répondant à ces nouvelles normes. Les taxes compensatrices, déjà vues, pourraient être appliquées très rapidement pour assainir le marché.

Les conséquences favorables sont évidentes à l'intérieur de nos frontières avec la garantie d'un revenu décent pour les employés du secteur concerné, la réactivation des activités annexes et la diminution des charges de l'État.

A l'extérieur de nos frontières, nous ne pourrions pas être accusés de protectionnisme. En effet, nous participerions à l'élévation du niveau de vie général, au bénéfice de toute la population. Actuellement, la majorité du personnel intervenant sur la chaîne de production est maintenue dans la misère. Les salaires sont dérisoires et la protection sociale faible, et bien souvent inexistante.

La pêche.

Chez nous, l'exemple des patrons pêcheurs est édifiant. Ils ont à faire face à une concurrence qui n'est pas très équitable. Pour maintenir leur entreprise en vie, ils sont contraints de supprimer un grand nombre de postes. Ils utilisent des méthodes de travail, néfastes en termes d'emploi et d'environnement.

Les dispositions vues plus haut inciteraient les professionnels à changer leur façon de travailler. Pour le thon, par exemple, la pêche à la ligne prendrait de l'importance par rapport à l'utilisation de filets dérivants. Les emplois seraient multipliés et la pérennité de la profession assurée. Les pays concurrents seraient incités à augmenter salaires et protection sociale s'ils sont défaillants dans ces domaines.

Le charbon.

Cette forme d'énergie, qui exige une main d'œuvre importante retrouverait un bon niveau de compétitivité. Les problèmes qu'elle pose en matière de pollution de l'air seraient traités comme il faut grâce au budget alimenté par la taxe spéciale. Il est de toute façon plus facile de filtrer des poussières que des radiations nucléaires!

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

En France, mais également dans de nombreux autres pays, nous assistons à des bouleversements dans l'évolution de la société. En quelques décennies, des zones voient leur population décupler; c'est le cas de la périphérie des grandes cités. Le centre de certaines villes végètent, quand des pays, principalement agricoles, moins bien desservis en voies de communications et services, se désertifient rapidement.

Déséquilibres actuels.

Les zones économiquement dynamiques attirent de plus en plus de personnes. Logiquement, les investissements (privés ou publics) prennent le même chemin. En contrepartie, les problèmes de société (délinquance, drogue, violence, chômage) progressent sans cesse.

Les autres zones se vident de leur substance. De nombreuses possibilités de développement sont perdues car les services publics se dégradent. Cette situation ne peut durer. Nous avons vu les grandes lignes de ce que devrait être la nouvelle fiscalité. Elle serait particulièrement bienvenue dans ces régions où il faut plus de temps pour rentabiliser une activité.

Il serait inutile de prévoir de zones franches ou autres artifices comme les contrats d'embauche spéciaux. N'importe quel entrepreneur, quelle que soit sa taille et le lieu de son implantation aurait intérêt à se déclarer.

Le travail au noir disparaîtrait en grande partie, les aides deviendraient inutiles dans bien des cas.

Gestion par l'Etat.

Les avantages de cette nouvelle fiscalité seraient particulièrement évidents dans la gestion des villes. L'Etat serait le seul collecteur d'impôt.

Il devrait coordonner au sein du conseil des maires et conseil régional, l'action de toutes les municipalités pour harmoniser du mieux possible la création d'infrastructures ou la gestion du patrimoine.

Infrastructures de l'arrière-pays.

La tentation est grande pour les transporteurs aériens, ferroviaires et routiers de privilégier les grands axes très rentables par rapport aux lignes régionales moins intéressantes.

Pour contrer cette dérive néfaste, les concessions accordées pour les lignes aériennes devraient grouper une ligne rentable et par exemple deux lignes qui le sont moins.

Dans le même esprit, il est possible d'adopter de mesures similaires pour vivifier l'activité dans les arrière-pays et faciliter la vie de leurs habitants.

Chaque autorisation d'exploiter un supermarché dans une zone commerciale attractive, ou une station-service d'autoroute, devrait être conditionnée par la création d'un point de vente, dans une zone où il n'y a plus de commerce dans un rayon de 20 km.

Le salaire du responsable serait assuré par la chaîne de distribution ou par le réseau de produits pétroliers. Dans ce point de vente seraient servis du carburant et des produits de consommation courante. Ce lieu pourrait être également un relais pour le pharmacien, la poste etc...

Le supermarché de son côté installerait un stand permanent pour faire connaître le pays qu'il « sponsorise » par un emploi.

Ce stand pourrait être un point de vente des productions locales ou de promotion du tourisme de la région. Un aménagement tarifaire gouvernemental devrait même donner la possibilité à ces relais de servir du carburant à prix « discount ».

Il n'est pas normal que ceux payant leur carburant le plus cher, doivent faire les déplacements les plus longs, pour avoir des services que les citoyens ont en bas de leur porte.

Les citoyens parcourent 7700 km par an, alors que les ruraux eux arrivent à 16400 km! En supprimant la vignette automobile, il serait possible de faire des économies tout en simplifiant la réglementation administrative. Le revenu de la vignette serait répercuté sur le prix de l'essence. Les gérants de pompes à carburant étant devenus, de fait, des auxiliaires du service des impôts bénéficieraient d'une prime mensuelle et ce quelle que soit leur dimension commerciale.

Cela donnerait une bouée d'oxygène à toutes les petites stations-service qui sont un élément important dans la vie des arrière-pays.

La volonté de préserver le tissu social devrait être symbolisée par la décision politique forte de ne plus accepter de disparition de services publics. Hôpitaux, écoles, postes et transports devraient être maintenus coûte que coûte. Ce serait une forte incitation pour le repeuplement de ces zones. Cela n'exclut pas des réaménagements profonds ou des changements d'orientation des services. A ce sujet, nous verrons dans le passage sur la santé, le rôle nouveau des hôpitaux dans les zones rurales. Vu les aspects positifs, il est fort probable que cet exemple inspirera une nouvelle politique de santé à l'échelle du pays.

Revenus Fonciers.

Il est anormal que, sur décision administrative (permis de construire), certains propriétaires terriens fassent un bénéfice important à la revente de leur propriété et non leurs voisins.

Une part de cette plus-value devrait être partagée entre les agriculteurs de la zone et les propriétaires dont les terrains sont vierges de toute construction.

Ce sont les terrains non bâtis qui valorisent souvent les terrains bâtis! Une autre part de cette plus-value pourrait être utilisée pour l'entretien de l'environnement ou l'achat de propriétés par le Conservatoire du littoral, par exemple.

Les tractations occultes qui régissent parfois l'établissement du plan d'occupation des sols, suivant les intérêts des uns ou des autres, devraient diminuer. Cela permettra de le tracer plus conformément à l'intérêt général.

LES TRANSPORTS.

Les transports en commun.

Le but serait de proposer aux automobilistes un maximum d'opportunités pour qu'ils utilisent le plus souvent possible les transports en commun. Ainsi, quand ils ne pourraient pas faire autrement que d'utiliser leur véhicule, ils le feraient dans les meilleures conditions possibles.

Pour obtenir ce résultat, il faudrait marquer les esprits par une mesure économiquement attractive, et psychologiquement forte.

La solution serait d'instituer le tarif unique de **2 Francs** pour l'accès à tout réseau de transports en commun en milieu urbain ou rural. (Métro, bus ou autocar sur distance inférieure à une dizaine de km).

Il faut savoir, que 6 Milliards de francs et 80 millions d'heures sont perdus dans les encombrements sur autoroutes et routes nationales (rapport Sécurité Routière, Avril 1994).

En tenant compte des difficultés de circulation en milieu urbain, de la pollution, des effets sur la santé, des accidents de la route, etc...les économies potentiellement réalisables sont énormes. Une étude US estime que les problèmes de l'ozone, dus en grande partie à la mauvaise gestion du parc automobile, coûte 37 M de \$ à la collectivité et provoque une baisse de 6 à 7% des rendements

agricoles. Chaque jour, la capacité d'heures de travail de la région lyonnaise est perdue dans les embouteillages de la région parisienne !

Les entreprises françaises imiteraient le gaspillage d'heures de leur personnel. Elles auraient un meilleur amortissement de leur parc automobile. Il serait également possible de prévoir, dans le métro ou dans les bus, en dehors des heures d'affluence, des compartiments spéciaux pour le transport des colis. Un grand nombre de livraisons pourraient avoir lieu grâce à ce moyen. La création d'emplois ne serait pas négligeable. Ce nouveau genre de sociétés de transport pourrait être facilement créées dans les banlieues. Donc, beaucoup d'avantages si les infrastructures de transports en commun étaient utilisées à leur maximum. Et encore, nous ne tenons pas compte du gain en qualité de vie de la population. Une étude approfondie devrait mettre en balance avantages d'un côté et frais pour la collectivité de l'autre. Si le coût d'une telle mesure était encore supérieur aux avantages chiffrables (ce n'est pas du tout évident), il faudrait assurer ce financement par la fiscalité. Nous avons vu qu'un impôt sur l'énergie fossile devrait être institué pour remplacer la TVA et les taxes sur les produits pétroliers. Une part de ces revenus, en cas de besoin, pourrait être utilisée pour financer cette orientation.

Le tarif actuel devrait être baissé progressivement pour arriver au bout de trois ans au prix de deux francs le billet. Pendant ce délai, il devrait être possible d'améliorer le réseau, et de construire le nouveau matériel nécessaire pour répondre à l'augmentation de la demande. Ce projet devrait être approuvé par référendum, car, c'est véritablement un choix de société.

Ceux qui consomment de l'énergie fossile participent à la mise en œuvre des moyens pour l'économiser. Ils œuvrent à l'amélioration de leur santé et des comptes de la sécurité sociale. Ils font également un investissement rentable.

En effet, quand ils ne pourront pas utiliser les transports en commun, les conditions d'utilisation de leur véhicule personnel seront bien meilleures, avec en prime une importante économie de temps et d'argent.

Les constructeurs automobiles vendront, peut-être, moins de véhicules. Mais, ceux qu'ils vendront seront de plus haut de gamme, mieux équipés, plus sûrs. C'est, en plus, sur ces modèles que leur marge bénéficiaire est la meilleure.

Transports Ferroviaires.

La dernière étude du Worldwatch Institute de Washington est édifiante, si nous avons encore besoin d'une confirmation sur les avantages du train.

« L'encouragement du développement du train favorisera la croissance économique et diminuera les dépenses énergétiques tout en luttant contre la pollution. »

Aux USA, la perte de productivité due aux embouteillages s'élève à 100 milliards de dollars et les dommages sur la santé à cause de la pollution automobile se chiffrent à 93 milliards de dollars. En France, nous sommes loin d'utiliser au maximum les infrastructures existantes.

Avec la gestion électronique du trafic, les gains sont significatifs. Il suffit de s'inspirer des techniques utilisées par les Suisses pour multiplier les capacités des lignes existantes, et ce, sans travaux importants.

Transports aériens.

La dérégulation du transport aérien a entraîné une concurrence sauvage entre les grandes compagnies internationales.

La chute des bénéfices s'est accompagnée d'une baisse des employés salariés.

La pollution a augmenté dans le couloir aérien le plus dynamique du monde, celui qui relie l'Europe à l'Amérique du Nord. Il a été constaté une baisse de 25% de la couche d'ozone dans ce secteur.

Malgré tout, pour affirmer sa position, chaque transporteur maintient tous ses vols; même si le taux de remplissage est souvent faible (60 à 65 % environ).

Il serait peut-être judicieux pour éviter ces gaspillages de proposer aux compagnies les dispositions suivantes.

Elles auraient comme obligation de faire voler leurs avions avec au minimum un taux de remplissage de 90%.

Si elles n'arrivent pas à ce taux, elles paieraient une amende. Pour éviter cette pénalité elles pourraient passer des accords avec des sociétés concurrentes pour regrouper leurs passagers sur des vols communs. Leur situation financière serait, en plus, améliorée. Les riverains des aérodromes ne se plaindraient certainement pas d'une baisse de la circulation aérienne de 10 à 20%. Certains usagers pourraient choisir l'option d'être, en cas de problème de remplissage, transférés sur une autre compagnie que celle leur ayant vendu le billet. Ils bénéficieraient de remises substantielles.

Tout le monde serait gagnant: transporteurs, voyageurs, riverains des aérodromes, sans oublier l'environnement.

Plaques « vertes ».

Comme dans certains pays, l'automobiliste devrait avoir la possibilité d'acheter le droit d'utiliser une plaque d'identification personnalisée pour son véhicule. Elle serait fixée sur l'immatriculation traditionnelle.

A la place des numéros et lettres classiques il pourrait choisir un ensemble original de lettres ou de chiffres, à son goût. Le propriétaire du véhicule aurait le choix d'attribuer, directement, le revenu de cet impôt volontaire pour trois utilisations différentes.

La première serait de planter des arbres ayant un cycle de croissance long, de 2 ou 3 siècles. Ils seraient identifiés par une plaque similaire à celle choisie par le donateur pour son véhicule. Cela permettrait de reconstituer des forêts sans souci de rentabilité immédiate.

La contribution pourrait être utilisée également pour le financement des transports en commun et enfin l'aide aux sans abri. Seules, des associations accréditées, et sérieusement contrôlées, seraient habilitées à recevoir ces fonds.

Il est permis de penser que cette idée séduise un nombre de personnes assez important si le tarif suivant, valable pour 5 ans, était appliqué: Véhicule de moins de 8 cv=1500F; de moins de 16 cv=2500F et de plus de 16 CV=4000 F.

Transports et nuisances des riverains.

Construire une autoroute, une voie de TGV est souvent indispensable (pas toujours!). À cause de cette évidence, les riverains des grands axes de circulation ou proches de zones industrielles à risques doivent subir des nuisances, sous prétexte que l'intérêt général le commande. Malgré l'importance des sommes brassées, par les sociétés d'autoroutes par exemple, rien n'est prévu pour les riverains qui n'ont pas eu la «chance» d'être expropriés. Une compensation devrait être prévue. Une part des impôts de ceux qui vivent loin de ces nuisances devrait servir à payer, une portion, ou la totalité, des impôts fonciers de ces riverains malchanceux.

Pollutions maritimes.

Actuellement, il est interdit aux pétroliers de dégazer en mer. Il faut prendre les contrevenants sur le fait. Cela exige des moyens de surveillance importants pour des résultats aléatoires.

Il serait plus logique d'imposer aux armateurs, de faire le nettoyage des cuves de leurs bateaux, dès le déchargement de la cargaison terminé. Un livre de bord devant consigner toutes ces opérations.

PROPOSITIONS DIVERSES.

La presse.

De grandes entreprises économiques investissent de plus en plus dans la presse et les moyens audiovisuels. Malgré certains aspects positifs, il y a un danger. La liberté de l'information risque d'être compromise au bénéfice d'intérêts plus ou moins occultes. Les journalistes doivent être libres dans le choix de leurs investigations ou commentaires. Sans remettre en cause les prérogatives économiques des actionnaires principaux, il est donc indispensable de garantir une réelle liberté de l'information. Le bénéfice est immédiat pour le consommateur mais à terme, pour les propriétaires majoritaires également. Ils auraient une bien meilleure image dans l'opinion. La solution est peut-être de favoriser le contrôle de l'information dans les grands groupes de médias par les petits porteurs d'actions de ces mêmes groupes. Après l'accord de l'ensemble des actionnaires, les petits porteurs pourraient se regrouper au sein d'un conseil qui serait chargé du recrutement des journalistes, et du traitement de l'information. Les abonnés pourraient aussi faire partie de ce conseil. Une autre solution serait de donner à chaque détenteur d'actions une voix dans ce conseil; et ce, quel que soit le nombre de ses actions. A terme, il serait souhaitable qu'une fédération de tous ces conseils soit créée. Cette fédération pourrait publier tous les ans des avis sur les médias. Ceux qui «oublient» de mentionner des informations déplaisantes sur leurs actionnaires les plus puissants, ou, qui rechignent à adopter de telles mesures seraient «épinglés». Par contre, elle pourrait décerner des distinctions aux rédactions ou à des journalistes particulièrement respectueux de l'éthique de leur profession. Cette orientation devrait être initiée en dehors de toute législation contraignante. Les dispositions fiscales déjà étudiées auraient comme conséquence immédiate l'embauche par la presse écrite de nombreux journalistes professionnels à la place de pigistes et des correspondants. Ces derniers étant choisis le plus souvent car leur salaire est exonéré de charges.

La publicité et la presse écrite.

Les restrictions sur les publicités, concernant le tabac et l'alcool, partent d'un bon sentiment. Mais le meilleur agent publicitaire n'est-il pas le parent qui fume, l'ami qui boit ou le copain qui se drogue? Contre eux, on ne pourra jamais rien faire.

La solution, comme toujours, est de responsabiliser.

Le meilleur moyen reste l'information. Le bandeau « fumer provoque maladies graves » au bas des annonces, doit dissuader peu de monde de fumer.

La solution n'est-elle pas de laisser aux industriels la totalité de leurs pages de publicité et la liberté d'annoncer dans le support de leur choix? (À part les publications destinées à la jeunesse). En échange, toutes les 20 publicités, la marque concernée prendrait à sa charge la parution d'une page d'information objective (scientifique ou morale) sur tous les fléaux. Cette page serait réalisée par un centre de lutte spécialisé. L'information serait insérée dans les revues qui vivent de cette publicité, mais également dans des revues destinées à la jeunesse. Tout le monde y trouverait son compte et les résultats seraient bien meilleurs que les solutions actuelles. Il serait peut-être souhaitable de réserver cette disposition pour la presse écrite. Elle trouverait ainsi les moyens de sortir de la passe difficile dans laquelle elle se trouve actuellement.

De plus, supprimer la publicité, donc la concurrence entre les marques, revient à renforcer la puissance financière des vendeurs. Ils multiplient les actions directes auprès des consommateurs.

La santé.

Pour toutes les professions de santé, l'heure est venue de s'impliquer activement dans l'étude d'un nouveau cadre, pour leur activité. Ceci est évident pour deux raisons.

1/ Les perfusions budgétaires, administrées grâce aux augmentations de prélèvements subies par le contribuable, ont atteint pour ces derniers la limite du supportable.

2/ Un système de santé qui en fait ne gère que la maladie est pervers et voué à la faillite. Il est évident que dans l'avenir, le médecin devra, en priorité, être un auxiliaire pour maintenir et améliorer la bonne santé de ses patients. Être auxiliaire cela veut dire qu'en retour une collaboration active de l'assuré est indispensable. Ce dernier doit se responsabiliser s'il veut préserver un bon niveau de protection sociale pour un coût raisonnable. Ceci est d'autant plus intéressant qu'il est prouvé que la santé se dégrade quand les dépenses augmentent trop! Et contrairement aux dogmes ultra-libéraux même les industries bénéficiant de ce laxisme sont perdantes à plus ou moins long terme.

L'exemple suivant est édifiant.

Les antibiotiques ont été utilisés bien souvent sans discernement, pour des affections bénignes, ou, inutilement, à titre préventif. La pression économique des laboratoires, alliée à une information orientée des médecins, ont, en fait, dégradé, tous les jours un peu plus, leur efficacité. Aujourd'hui les souches résistantes à ces médicaments se multiplient très vite, trop vite. Des affections comme la tuberculose reviennent en force et, bien souvent, nous n'avons plus de moyens pour lutter contre elles! De nombreux patients meurent de maladies qui étaient parfaitement soignées, il y a quelques années. Ils sont 50.000 dans ce cas, chaque année, et ce, uniquement aux USA! Ce nombre va augmenter, et la consommation de ces préparations, devenues inutiles, va chuter.

Les laboratoires mis dans un cycle de concurrence effrénée, et de profit à ultra court terme, auront eux-mêmes tué la poule aux œufs d'or. Nous retrouvons ce schéma dans de nombreux autres domaines.

Malgré ces évidences certains acteurs du monde médical peuvent, refuser de remettre en cause leur façon de travailler. Ils doivent penser au risque de voir s'éloigner d'eux leurs patients; car, les médecins auront de moins en moins de réponses crédibles à proposer aux demandes des malades. Tout le monde sait que dans les pays où les chirurgiens sont payés à l'acte, les patients subissent deux fois plus d'opérations que dans les pays où ces derniers sont salariés. (Cela ne veut pas dire que cette méthode de rémunération doit être adoptée obligatoirement). Même ceux utilisant des techniques sophistiquées sont de plus en plus souvent discrédités aux yeux des patients. Ils savent que 40% des analyses biologiques, des appendicectomies et des traitements antibiotiques sont inutiles, donc, souvent dangereux pour la santé!

Pour stimuler industriels, professionnels de santé et patients à œuvrer vers plus de responsabilisation pour que tous trouvent leur place dans un système assaini et de progrès, plusieurs méthodes sont envisageables.

La première serait la synthèse de ce qui se fait de mieux à l'étranger. Si, de plus, l'action était coordonnée par l'Assemblée Économique elle serait bien plus efficace qu'avec l'organisation politique actuelle.

En Allemagne, certaines dispositions ont permis d'assurer un taux de remboursement des médicaments à 85% (contre 72% en France). Ce résultat est obtenu, alors que les dépenses de santé représentent 7.4% du Produit Intérieur Brut (contre 9.4% du P.I.B. français). En quelques années, nous devrions arriver à fixer à 7.5% du P.I.B. le maximum pour nos dépenses consacrées à la santé.

Au-dessus de ce niveau, un plafonnement de la marge bénéficiaire compenseraient les pertes dues aux dérapages.

D'autres dispositions pourraient être étudiées pour générer des économies. Par exemple:

- La délivrance à l'unité des médicaments permettrait d'en économiser 60.000 t par an, en France!
- Le remboursement sur la base du médicament le moins cher de sa catégorie.
- L'interdiction de toute démarche publicitaire directe ou indirecte pour des produits remboursés par la sécurité sociale.
- Limitation à trois par ordonnance, le nombre de médicaments prescrits sauf autorisation spéciale.
- Chaque fois qu'un patient se montre responsable et évite à la collectivité des frais inconsidérés, il bénéficierait de primes qui pourraient aller jusqu'au remboursement à 100% des quelques frais engagés pour se soigner.
- C'est la dernière année de vie qui coûte le plus cher en frais médicaux. Souvent cette période est aussi une synonyme de grande souffrance pour la personne âgée qui subit des traitements lourds sans vraiment les désirer. Il serait judicieux de faire établir par les scientifiques un cadre sanitaire type en dehors duquel le patient demande à ne plus être maintenu en survie. Il signerait cette demande en toute connaissance de cause. Elle pourrait inclure aussi les traumatismes subits à la suite d'un accident. Quel est l'intérêt de maintenir en vie une personne dont les centres nerveux sont irrémédiablement gravement atteints, alors qu'elle est dans le coma depuis plusieurs mois, voire plusieurs années? Le médecin serait ainsi libéré d'un terrible problème de conscience. Car, il sait que leurs services hautement spécialisés pourraient être plus rationnellement utilisés avec des cas moins graves. Il sait aussi que souvent ces handicapés ont besoin d'un entourage médical encore plus important, quand par hasard, ils reprennent conscience. Les structures d'accueil sont notoirement insuffisantes en France et dans de nombreux autres pays. Cela a pour conséquence d'aggraver encore plus la situation des malades, de leur famille, et... de la Sécurité Sociale. Si cette disposition était généralisée, ce serait vraiment un progrès pour tous.
- Si un patient change ses habitudes de vie (alimentation, tabagisme ou alcoolisme), et retrouve une bonne santé grâce à ses efforts; il est normal qu'il soit plus largement remboursé les rares fois où il fait appel à son médecin.

Le médecin, lui aussi serait récompensé de son travail par des primes régulières ou une distinction spéciale si son travail de fond est exemplaire.

Un exemple va illustrer cette démarche. Un patient connaît une période de dépression. Le médecin passe beaucoup de temps à l'écouter et le conseiller. Il lui prescrit des antidépresseurs, mais pour une durée limitée, juste suffisante pour le rétablir. C'est un travail de qualité qui mérite rétribution exceptionnelle par rapport à un professionnel moins scrupuleux qui met ses patients sous dépendance médicamenteuse pour avoir la paix et faire du « chiffre » régulièrement.

Ces dispositions n'enlèveraient rien au statut actuel des assurés et des docteurs, mais elles seraient un plus pour ceux qui s'appliqueraient à produire un travail de qualité. Un tel médecin aurait la possibilité de faire bénéficier tout nouveau client d'un taux de remboursement avantageux. Si le nouveau malade a une attitude positive et volontaire, ce taux serait confirmé pour les consultations suivantes.

- Un journal officiel des médicaments devrait être édité par la Sécurité Sociale pour une information objective des médecins sur les nouveaux produits mis en vente.

Malgré un manque à gagner dès l'application de directives de ce genre, les bénéfices à long terme, pour tous, seront supérieurs aux inconvénients du début.

Le seul problème posé concernerait l'application de certaines de ces dispositions. Nous aurions un système encore un peu plus fonctionnarisé. Même avec un organisme efficace comme le serait l'Assemblée Économique, nombre de personnes, médecins ou patients, supporteraient mal cette nouvelle intrusion de l'État qui leur enlèverait un peu plus d'autonomie. Moins de liberté, c'est moins d'initiative individuelle et nous savons que l'humain ne grandit pas sous la contrainte.

C'est pour cette raison qu'a été imaginée la « **Convention Santé des Cinq Cents** » .

Ce serait une façon originale de sortir en douceur de la situation de blocage dans laquelle se trouve les négociations autour de la Sécurité Sociale, actuellement, en France.

Elle permettrait de redresser les comptes de notre protection santé en profitant de la dynamique de groupe. Elle serait aussi une excellente occasion de resserrer les liens entre les citoyens!

La « **Convention Santé des Cinq Cents** » serait un accord passé volontairement entre cinq cents personnes environ qui ont pour objectif de prendre en main leur destin santé.

Tout d'abord, pourquoi un groupe de cinq cents personnes, pensez-vous? Simplement parce que l'on a constaté que cinq cents est approximativement le nombre maximum d'individus qu'un être humain arrive à identifier individuellement dans son environnement proche!

Ce nombre évitera aussi que les résultats des études statistiques ne soient faussés par des chiffres pas assez représentatifs.

Donc, dans le cadre d'un village, d'un quartier, d'un lotissement, d'une association ou d'une entreprise un groupe de familles et d'individus créeraient une association. Bien entendu, chaque groupe

composant la société (adultes, adolescents, enfant et personnes âgées) devrait être représenté dans une proportion approchant la moyenne nationale. Ceci pour que les comparaisons et observations à long terme donnent des évaluations valables. Après avoir reçu la liste des participants souhaitant fonder un groupe, la Sécurité Sociale ferait le compte des dépenses engagées par tous ces assurés l'année précédente.

A la fin de la première année d'activité l'association tiendrait son assemblée générale annuelle. Ce serait l'occasion pour tous les participants de se retrouver, et pourquoi pas d'organiser une fête! Ils feraient le point sur la situation du groupe, chaque individu ayant la possibilité de faire part de ses expériences personnelles. En tenant compte des aspects négatifs et positifs, l'action pour l'année suivante serait déterminée et votée. Elle concernerait le choix des méthodes à enseigner pour la prévention des maladies. Dans un cadre fixé par la caisse de Sécurité Sociale l'assemblée choisirait des instructeurs (pour les réunions d'information organisées tout au long de l'année), et, des médecins agréés, éventuellement salariés à temps plein.

Chaque adhérent pourrait proposer le nom d'un médecin. Les postes seraient attribués aux praticiens qui auraient obtenu le plus de voix, après un vote à bulletin secret.

Les thérapeutes seraient à la disposition des adhérents suivant des conditions prévues à l'avance par le groupe.

Bien sûr, l'important serait aussi de faire la comparaison des résultats financiers du groupe avec le niveau national des dépenses de la Sécurité Sociale.

Si le calcul fait ressortir une économie, le bénéfice serait distribué en trois parties égales.

1/- Une part reviendrait aux assurés.

2/- La deuxième part viendrait en déduction des versements patronaux des salariés ou des versements des cotisants indépendants faisant partie du groupe.

3/- Le reste serait lui même divisé en trois parties.

La première resterait dans les caisses de la Sécurité Sociale.

Elle servirait à améliorer le fonctionnement de l'organisme et à rembourser sa dette.

Une fois que, proportionnellement au nombre d'adhérents au groupe, la dette serait remboursée, cette part des économies serait partagée entre sociétaires et employeurs.

La deuxième partie serait distribuée sous forme de primes aux médecins ayant en charge la santé du groupe.

La troisième partie resterait à la disposition des membres adhérents à la convention pour financer toute opération de prévention qu'ils jugeraient bonne.

Plus la situation financière du groupe s'améliorerait, plus ses économies seraient importantes, et plus il aurait la possibilité de gérer son problème santé comme bon lui semble. Il pourrait choisir « d'embaucher » divers médecins généralistes à temps plein. Ces derniers auraient ainsi la possibilité de sortir du cercle infernal dans lequel ils sont actuellement. Ils sont contraints de gérer la maladie plutôt que de promouvoir la santé de leurs patients. Ces derniers ne subiraient plus la médecine comme c'est souvent le cas actuellement. Mais, ils participeraient à leur recherche de leur propre bien-être et aussi celui de leur entourage immédiat. Quels gains de convivialité en perspective! Combien de maladies dites de « civilisation » provoquées par le stress, la solitude et les comportements irresponsables seront évitées. Finalement, la grande satisfaction des participants ne sera pas d'avoir préservé « leur » Sécurité Sociale ou diminué leurs impôts; mais bien d'avoir gagné du mieux vivre!

Ce système aurait de nombreux autres avantages. Il permettrait par exemple d'avoir une idée juste, validée par l'expérience, sur la valeur de telle ou telle technique médicale, de tel ou tel comportement de vie etc... En effet, les assurés pourraient également se regrouper suivant leurs aspirations et leurs préférences sanitaires.

Et plus leur volume d'économie serait grand, plus ils gagneraient en liberté de choix pour leurs médecins, thérapeutes ou éducateurs de santé. Chaque groupe devrait également s'investir, d'une manière ou d'une autre, dans le traitement des maladies incurables. Le secret médical serait, bien entendu, préservé en toutes circonstances.

La médecine dite « officielle », bien souvent malade de l'argent, est trop conditionnée actuellement par le profit à court terme.

Elle pourrait orienter ses activités sur des méthodes vraiment efficaces. (Il paraît que moins de la moitié des médicaments mis officiellement sur le marché ont une efficacité véritablement prouvée!). Elle gagnerait en crédibilité et les marchés étrangers s'ouvriraient à elle plus facilement. A l'opposé, certains adeptes de médecines douces trouveraient là, le moyen de choisir leur façon de gérer leur capital santé en toute sécurité. En effet, ils seraient en permanence surveillés par les médecins qui collaboreraient avec le groupe. Dans ces conditions, il ne faudra pas longtemps aux scientifiques intègres pour séparer le bon grain de l'ivraie. Les charlatans de tous poils qui encombrant ces professions seraient vite démasqués. Par contre, si des méthodes actuellement classées comme

« marginales » apportent un réel mieux-être aux patients; elles seraient reconnues par l'expérience. Comme parfois elles utilisent des médicaments peu chers, le gain pour la Sécurité Sociale est évident. Toute pratique, officielle ou non, pourrait ainsi se faire valider scientifiquement de la meilleure manière possible. L'expérience est le critère le plus important pour juger. Tout thérapeute trouverait ainsi les circonstances les plus favorables pour faire reconnaître les avantages de sa méthode ou de ses médicaments. Après quelques turbulences dues à un éclaircissement de la situation, qui bousculera peut-être quelques rentes, tout le monde y gagnera. Les assurés, nous l'avons vu, mais tous les professionnels. Ils auront la satisfaction de faire vraiment du bon travail. L'industrie ne sera pas en reste car l'accès aux soins deviendra possible au plus grand nombre, donc augmentation du volume de clientèle mais aussi enrichissement de cette clientèle. Elle aura plus de moyens pour profiter des techniques de pointe. La recherche serait dynamisée et tout le monde se rendra compte que de travailler intelligemment est toujours plus rentable que de travailler avec des œillères.

Tous les ans, sous l'égide de l'Assemblée Économique, serait également organisé un congrès des groupements « Convention des Cinq Cents ». Cela serait l'occasion de faire la synthèse de toutes les expériences. Sociétaires, médecins et industriels auraient bien entendu droit à la parole pour faire part de leurs observations. Cette nouvelle approche de la médecine, qui devrait être plus humaine et moins technicienne, trouverait une possibilité d'épanouissement dans les arrière-pays menacés de désertification. Nous avons vu que les hôpitaux de ces régions ne devraient plus fermer. En plus de leur activité classique, ils deviendraient des centres locaux de rencontres et de coordinations des groupements « Convention des Cinq Cents ». Ils devraient s'orienter dans cette voie avec la coopération de tous les auxiliaires de santé. Il est probable que malgré leur handicap en haute technologie, le niveau de santé général de la population de ces régions devienne excellente rapidement. Il est évident que les premiers groupements à se constituer le seraient à l'instigation de personnes très motivées. Le rôle des employés de la Sécurité Sociale serait d'initier la création de nouveaux groupements par des citoyens moins déterminés. Ils les aideraient dans leurs démarches. Après quelques années il serait peut-être souhaitable d'envisager une plus grande autonomie pour les différentes caisses de Sécurité Sociale. Elles seraient libres de fixer le pourcentage sur les dépenses de santé qu'elles réclameraient pour financer leur fonctionnement.

Chaque groupement « Convention des Cinq Cents » aurait lui le libre choix de sa caisse. Et ce, quelle que soit sa situation géographique. La preuve serait ainsi faite qu'il n'y a pas de fatalité qui voudrait que le coût de la santé soit en perpétuelle augmentation. Les citoyens prendraient conscience qu'ils ont encore la possibilité d'influer sur leur destin à force d'efforts et de volonté.

C'est essentiel pour qu'une démocratie reste dynamique.

L'énergie.

Dans de nombreux pays en général, et en France en particulier, les solutions adoptées pour régler les problèmes de l'énergie ont été trop souvent influencées, pour ne pas dire plus, par des groupes de pression. Ces derniers avaient de tels arguments, économiques et politiques, que les responsables étaient obligés d'entériner des décisions qu'ils ne partageaient pas obligatoirement. Le programme nucléaire des années 1970 en est un exemple. Il a été lancé, sans débat public ou parlementaire et sans études sur les autres orientations possibles. L'Assemblée Économique serait l'outil idéal pour régler, véritablement dans le sens de l'intérêt général, le nouveau problème qui se pose à la France, actuellement, au sujet de l'énergie. Sans véritable information, et de nouveau sans débat public, notre pays devient la centrale nucléaire de l'Europe. Elle vend son électricité de plus en plus à l'étranger (déjà 15%). Les autres pays refusant sur leur sol les risques d'une telle activité. Ils oublient, un peu vite semble-t-il, que les radiations se jouent des frontières. Gageons que si, un jour, ils sont pollués par une de nos centrales, ils ne se tarderont pas à demander de fortes indemnités. Sans revenir sur les avantages et inconvénients du tout nucléaire, il faut rappeler les vérités suivantes: Dans le coût de l'électricité provenant de l'atome, le stockage des déchets sur de longues périodes et le démontage des centrales n'est pas totalement prévu. Même sans compter les frais provoqués par d'éventuels accidents, nous, et nos descendants, n'avons pas fini de payer nos kilowattheures. Les autres solutions possibles n'ont pas été examinées avec le soin et l'indépendance nécessaires.

En effet, il est pratiquement sûr que d'ici trente ans environ il sera possible de produire de l'énergie venant de l'atome sans grande pollution! Différents chercheurs, dont Carlo Rubbia, sont persuadés qu'il est possible d'utiliser le cycle thorium-uranium pour produire de l'énergie sans inconvénient majeur. Les quelques déchets produits seraient dangereux pendant un siècle seulement. Nous sommes loin des 24.000 ans du plutonium dont les stocks dépassent déjà le millier de tonnes.

Dans cette optique, l'atome deviendrait, et pour longtemps, une des sources principales d'énergie pour les générations futures.

Il y a d'autres possibilités. L'hydrate de méthane existe en quantité considérable, au fond des océans. C'est un minerai naturel qui contient du gaz emprisonné dans des cristaux. Cette source d'énergie fossile est inexploitée alors que les évaluations partielles déjà effectuées l'estiment à 10.000 milliards de tonnes de carbone. Les autres énergies fossiles encore disponibles, pétrole, charbon et gaz représentent moins de la moitié de ce volume. Cette source d'énergie est à notre portée en posant certes des problèmes techniques délicats mais, non insurmontables. De plus ce minerai a des particularités originales. Ramené à l'air libre, il se délite en donnant 150 fois son volume de gaz et une flaque d'eau! Il est également possible de rentabiliser les gisements épuisés de pétrole ou de gaz en exploitant ensuite les hydrates de méthane. C'est comme si nous avions à notre disposition une couche de méthane épaisse de 40 mètres et recouvrant toute la planète.

Donc, le spectre de la pénurie d'énergie s'éloigne encore plus. Nous avons vraiment le temps de mettre au point une méthode de production d'énergie à base de nucléaire, sans danger pour nous et les générations futures. Sans oublier de donner la part qui doit être la leur aux énergies renouvelables. Dans l'état actuel des choses, le bon sens demande de ne plus construire des centrales selon la technologie actuelle.

Un accroissement notable du niveau de la sécurité est indispensable dans les centrales actuelles, partout dans le monde. Donc, même en adoptant ce statu quo, il y aurait suffisamment de travail pour l'industrie nucléaire dans l'attente de sa reconversion industrielle vers les nouvelles technologies propres et sans danger.

Pendant les vingt ans qui resteraient pour la transition, trois grands axes devraient être privilégiés :

-1/ L'économie d'énergie par :

a/ l'utilisation de matériels plus adaptés. La France est en retard sur ses voisins dans ce domaine.

b/ La promotion des transports collectifs par des dispositions tarifaires; nous verrons ce chapitre plus loin.

c/ Le rééquilibrage de la concurrence, vu dans les chapitres précédents, permettrait de limiter les échanges inutiles de marchandises. En effet, le coût du transport pour la collectivité (pollution, sécurité...) serait mieux répercuté dans le prix de vente d'un produit. Quel est l'intérêt par exemple de multiplier les ventes de véhicules comparables entre deux pays qui se trouvent l'un et l'autre aux antipodes de la planète? Quel est l'intérêt de transporter des marchandises périssables sur de longues distances quand la production est possible sur le lieu de consommation? Faire pousser des haricots verts en Afrique pour les Européens n'est pas d'une utilité évidente.

-2/ Les énergies renouvelables favorisées.

Il y a, de plus, une forte demande dans le monde. Elle est susceptible de créer une véritable industrie qui pourrait aider à la réforme des usines de production de matériel militaire. De plus, il est prouvé que ce secteur a besoin de technologies de pointe mais aussi d'une main d'œuvre importante. Rien qu'en Allemagne une estimation évalue à 500.000 le nombre d'emplois que cette filière pourrait créer si elle était bien exploitée.

Pour augmenter leur compétitivité il suffirait que le prix de vente des autres sources d'énergie intègre tous les éléments réels de leur prix de revient. Les frais de dépollution, de stockage des déchets ou des conséquences de l'effet de serre ne devraient pas être payés par la collectivité dans son ensemble comme cela se passe le plus souvent.

-3/ L'utilisation de l'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon puis hydrates de méthane.). Les stocks disponibles permettraient de couvrir largement les besoins pendant la période nécessaire de vingt à trente ans pour la reconversion du nucléaire. Les pays producteurs de pétrole auraient ainsi les moyens et le temps de mettre en place une économie fonctionnant sur de nouvelles bases plus saines. Il sera nécessaire d'utiliser des systèmes de protection de l'environnement renforcés. Cette technique est bien maîtrisée et il est de toute façon plus facile de filtrer des poussières que des radiations.

- Pour un développement plus équilibré de la planète; il serait utile d'impliquer les pays du Sud dans la distribution des richesses, encore inexploitées, qui se trouvent au fond des océans (nodules métalliques et hydrates).

Le partage des bénéfices devrait se faire de la façon suivante:

1/3 pour la société qui exploite le gisement,

1/3 pour le pays propriétaire des fonds marins et,

1/3 pour les pays du Sud qui n'ont pas de gisements d'énergie fossile.

Publicité et environnement.

Nous assistons passivement à la défiguration de nos villes par l'envahissement des panneaux publicitaires.

Les zones commerciales à leur périphérie n'ont plus aucun cachet avec ces bâtiments-hangars badigeonnés aux couleurs de marques vues sous toutes les latitudes. Il est possible de trouver d'autres alternatives à ce que certains appellent, avec un certain fatalisme, « un fait de société ».

Le gouvernement pourrait initier un concours entre les municipalités qui présenteraient un projet de réhabilitation de leur environnement visuel.

Cela pourrait concerner une ville entière, ou une zone commerciale spécifique. Le projet le plus intéressant serait financé à 80 % le second à 60 % etc...

Les meilleures idées serviraient d'exemples pour finaliser ce nouveau concept. Les résultats économiques favorables tenteraient probablement d'autres municipalités pour répéter l'expérience chez elles.

Le premier travail est bien sûr de supprimer les panneaux publicitaires dans un rayon donné. Il faut que la zone test ne soit pas défavorisée par rapport à celles qui gardent, pour l'instant, leurs moyens d'affichages publicitaires classiques.

Comment initier ce mouvement ? Quels grands axes choisir ?

Voici quelques pistes.

- À l'intérieur de chaque établissement, une zone de libre publicité serait délimitée. Tous les commerçants impliqués dans le projet auraient la possibilité d'afficher ou de distribuer des tracts.

Qu'ils soient ou non concurrents de l'établissement concerné ne changerait rien à l'affaire. Ce service serait payant. Le tarif serait proportionnel au nombre de clients-jours de l'établissement qui reçoit. Celui-ci aurait, bien sûr, la faculté de faire la même chose chez ses concurrents. Qu'y aurait-il de changé sur le fond ? Si ce n'est un plus grand respect du consommateur, rien véritablement ! Au lieu d'être à l'extérieur, la publicité serait à l'intérieur.

- Tunnels d'information et bornes de renseignements.

A l'entrée des parcs à automobiles, les clients passeraient dans un tunnel. Ce dernier pourrait être constitué soit par une tonnelle de verdure, soit par un bâtiment bordé d'arbres ou couvert par de la végétation s'il ne présente pas une esthétique agréable.

Dans ces tunnels les clients trouveraient affiches et informations sur l'ensemble des commerces se trouvant dans la zone.

Sur des bornes interactives ils pourraient demander tel ou tel renseignement sur un produit ou un magasin particulier.

Ils auraient la possibilité de comparer les prix et de visiter seulement les magasins présentant véritablement un intérêt pour eux. Des plans de la zone, des listes par produits ou par établissement seraient disponibles, etc. Le fonctionnement de ces postes de renseignements ressemblerait un peu à nos stations-service d'aujourd'hui. Il y aura pour le consommateur une économie de temps, d'argent, et, la satisfaction d'avoir rencontré les meilleures conditions pour faire un bon achat. Cette publicité, plus intelligente, serait le départ d'une nouvelle concurrence entre les zones commerciales. Les premières à opter pour ce nouveau style de commerce, alliant qualité de vie et information cohérente, attireront, inmanquablement, plus de clients que les anciennes aux pratiques commerciales en trompe l'œil et pas très agréables.

Sur les routes d'accès, l'orientation des clients serait assurée par des panneaux directionnels de dimensions modestes se trouvant aux carrefours de circulation.

- Émetteurs récepteurs de publicité à bord des véhicules.

Les véhicules de l'an 2000 seront équipés d'écrans pour l'information routière (cartes, flux de circulation etc...).

Chaque zone commerciale pourrait avoir un émetteur interactif pour informer les automobilistes passant à proximité et qui souhaitent avoir des renseignements.

La présentation de tous les bâtiments serait améliorée en faisant appel à des artistes pour les rendre plus attrayants. La taille des enseignes serait limitée. Au minimum, les responsables devraient prévoir des haies de végétation le long de tous les murs et multiplier dans les parcs automobiles des points de verdure. Ces initiatives permettraient d'absorber de plus grandes quantités d'eau de pluie par le sol et ainsi de limiter les effets des inondations.

L'innovation.

Deux grands axes devraient être privilégiés pour favoriser le progrès inventif ; l'un public, l'autre privé.

- 1/ Tous les inventeurs qui le souhaitent devraient pouvoir demander à passer un contrat avec l'Etat.

Ce dernier, après examen, prendrait à sa charge tous les frais inhérents au dépôt d'un brevet. En contrepartie, il encaisserait la moitié des droits sur la vente du brevet.

- 2/ Toutes les grandes sociétés devraient avoir un service identique. Elles pourraient ainsi promouvoir l'amélioration de leurs produits grâce à la participation des clients ou des salariés. Les premiers domaines concernés devraient être ceux liés à la défense de l'environnement, les économies d'énergies, le recyclage des déchets et les énergies renouvelables.
Des domaines où les avancées technologiques sont capitales pour l'avenir de notre planète.

Préretraite progressive et travail étudiant.

Il faudrait offrir aux futurs retraités la possibilité de travailler plus longtemps s'ils ont baissé leurs horaires avant la date normale de mise en retraite. Ils pourraient ainsi participer à la formation des étudiants. C'est un avantage évident pour la formation des nouveaux arrivants dans l'entreprise et le monde du travail dans son ensemble. Il serait bon de généraliser la possibilité de prendre des années sabbatiques au cours de la carrière avec un objectif de formation. La retraite serait prise plus tardivement.

AGRICULTURE.

L'activité la plus noble de l'être humain a été, est et restera toujours le travail de la terre. Mais le citadin, et même l'agriculteur, ont-ils encore conscience de cette vérité? Les campagnes se vident. Les terrains à l'abandon se multiplient. Une sourde angoisse assaille ceux qui ne peuvent se résoudre à traverser une campagne désertée. Si l'impact de la monoculture a marqué profondément la nature, la course à la productivité a, elle, tourné le cœur du paysan. L'inquiétude du lendemain a remplacé la légendaire sérénité de celui qui, accroché à son terroir, savait toujours trouver une solution pour satisfaire ses besoins essentiels.

Actuellement, nous le savons, de nombreuses régions exploitent au mieux leurs spécificités pour offrir des produits agricoles dans des conditions tout à fait concurrentielles sur le marché mondial.

Mais, ailleurs, les derniers paysans sont-ils devenus une espèce en voie de disparition? Leur déchéance est-elle programmée? Les liens entre citadins et ruraux sont-ils définitivement coupés? Nous ne pouvons, nous ne voulons l'admettre. Nous sommes persuadés que les solutions de ce problème, comme de tous ceux qui assaillent notre société dépendent du renouveau d'un certain état d'esprit:

La renaissance de véritables relations entre tous les citoyens.

Chacun en effet commence à évaluer les dégâts provoqués par un individualisme forcené, exacerbé par une société qui a fait la part trop belle à la technique. Les besoins matériels sont essentiels pour l'être humain, mais ce dernier doit aussi avoir un rôle valorisant dans la société. Le réflexe corporatiste est prêt à s'évaporer si un nouveau langage, de nouveaux objectifs alliant solidarité et responsabilité des citoyens, guident notre société. Les problèmes sont simples à évaluer. Il faut: * redonner au travail manuel en général, et à celui de la terre en particulier, ses lettres de noblesse. * recréer des liens personnels entre citadins et ruraux. * harmoniser toujours mieux l'activité humaine avec la nature. * produire plus de richesses pour que l'individu, et donc la société dans son ensemble, en tire profit.

Les objectifs de l'Association CITAGRI s'inscrivent dans cette logique.

CITAGRI.



OBJECTIFS:

- 1) Proposer aux exploitations agricoles menacées de disparition, la création de liens étroits et personnels avec des citadins, prélude à des échanges commerciaux suivis. La famille rurale aura ainsi les moyens de vivre de son travail.
- 2) Responsabiliser les citadins sur l'avenir de la campagne et les agriculteurs sur l'environnement.
- 3) Faciliter le retour à la terre pour les personnes souhaitant reprendre ou créer une exploitation agricole.

- 4) Promouvoir des méthodes culturelles respectant l'environnement en faisant appel tant au savoir des anciens qu'aux plus récentes découvertes de la science.
- 5) Mettre à la disposition des exploitants agricoles, et des responsables de la promotion d'un produit agro-alimentaire spécifique, les compétences des Universitaires soutenant notre action.

MOYENS:

- 1) A chaque demande d'une famille d'exploitant agricole, l'association se charge de la mettre en relation avec un groupe de familles citadines (consommateurs de produits du terroir de qualité et de séjours de vacances).
- 2) Utiliser des méthodes d'exploitation nécessitant de faibles investissements, économes en eau et en matières premières.
- 3) Rendre le projet CITAGRI suffisamment ouvert et convivial pour que tout organisme, officiel ou non, tout individu ait la possibilité d'apporter librement ses compétences et sa contribution à l'amélioration du bien-être général.

ACTIVITÉS DE " CITAGRI ":

- 1) Donner aux agriculteurs qui le souhaitent des conseils pour orienter leur production vers la polyculture. Les aider à trouver une clientèle sûre (par exemple comités d'entreprises) pendant la période de transition en attendant le moment où ils seront en mesure de répondre à la demande d'un groupe cohérent de familles citadines.
- 2) Mettre en contact des citadins et des agriculteurs par divers moyens: opérations médiatiques (radios, télévisions, journaux), service télématique, journal de l'association, agences pour l'emploi, mairies, organisations agricoles, etc. Un responsable sera chargé de coordonner un groupe d'environ 15 familles citadines (d'un immeuble, d'un lotissement, d'un quartier, d'une entreprise, d'un club ou d'une association). Ces familles devront consacrer une partie de leur budget alimentaire (1/3 environ) à l'achat de produits agricoles (fruits, légumes, œufs, volailles etc...etc...) de qualité, en direct et à prix préférentiels directement à la ferme qu'ils auront choisie.
- 3) L'Association aura donc la charge d'aider à la conversion des exploitations agricoles. Les aides seront limitées dans le temps (2 ans maximum) et remboursables. Cette période sera suffisante pour arriver à une autonomie totale.
- 4) L'Association CITAGRI établira avec les intervenants des prix fixés pour une année. Ces prix seront intéressants par rapport au tarif du commerce traditionnel, surtout au regard de la qualité. Ce réseau de vente parallèle ne sera pas un véritable concurrent pour le commerce habituel. Au contraire, il permettra de générer plus de richesse, donc plus d'activité. L'association négociera des tarifs préférentiels pour le transport des colis, en passant des accords avec des entreprises de routage, ou même la SNCF. De grands réseaux de distribution pourraient autoriser leurs chauffeurs, en échange d'un dédommagement, à compléter un chargement pour des adhérents de CITAGRI. Le serveur télématique permettra ainsi de mieux rentabiliser le transport routier.
- 5) Un centre pilote doit être installé, dans la Drôme. Cette exploitation servira pour la formation et l'information des participants à l'opération, mais également du public.
- 6) Une formation à la connaissance des variétés anciennes sera dispensée. Bien entendu, au fur et à mesure de l'extension de notre réseau, cette activité sera étendue aux autres régions françaises. Cette formation est destinée en premier lieu aux agriculteurs, mais aussi aux consommateurs pour les inciter à découvrir avec plaisir des variétés aux goûts et aux formes peu ordinaires.
- 7) Pour les responsables de productions spécialisées qui n'ont pas les moyens d'assurer leur promotion, l'association réunit les compétences des scientifiques de l'université qui soutiennent notre action et des agriculteurs par la mise en place d'un projet complet de communication.
- 8) Un responsable par "bassin de vie" coordonnera l'activité d'un groupe de fermes. Il servira de relais avec l'association et pourra gérer, par exemple, la mise en commun de matériel et d'installations.
- 9) Des fermiers, ayant des activités complémentaires, pourront se réunir pour proposer un plus large éventail de produits aux citadins. Chaque fermier sera en relation directe avec « son » groupe de familles. Il sera responsable des expéditions. Les fermiers établiront entre eux le système d'échange de marchandises qui leur semblera le meilleur.

PRINCIPES DE " CITAGRI ":

Quelques règles essentielles seront toujours respectées:

- Les liens devront être personnels entre les citadins et les agriculteurs. Donc il n'y aura pas de coopérative pour grouper les achats ou la distribution. Le contrat est basé sur des engagements

réciroques dans le cadre d'une interdépendance librement choisie: des produits et des services de qualité d'un coté, leur achat régulier de l'autre.

- Les agriculteurs devront obtenir l'autonomie financière le plus tôt possible et ne pourront plus, par la suite, prétendre à aucune aide. Ils devront gagner la confiance des citoyens par la qualité de leurs produits et des services proposés dans leurs chambres d'hôtes. L'agriculteur conditionnera lui-même les livraisons, par famille.

- Les citoyens devront respecter leurs engagements en consacrant une partie de leur budget alimentaire à l'achat de produits venant de la ferme. C'est leur intérêt immédiat (qualité - prix), et à venir. En effet, cette activité assure l'entretien de leur cadre de vie et permet la diminution du chômage.

Dans la mesure du possible, ils devraient également prévoir des séjours de vacances à la ferme.

- Citoyens et agriculteurs seront libres par la suite d'utiliser ou non les services de CITAGRI, ou de faire partie de l'association.

TECHNIQUE:

Chaque agriculteur sera libre de travailler comme il l'entend. Malgré tout, en collaboration avec des centres de formation agricole, une méthode de production respectueuse de l'environnement sera conseillée dans nos centres.

Cette façon de faire, économe en eau, évite, autant que possible les produits trop agressifs et préfère l'utilisation de moyens efficaces et originaux.

A terme, suivant les souhaits des producteurs et des consommateurs, un label de qualité devrait voir le jour et répondre ainsi aux nouvelles législations qui se mettent en place.

Les candidats à la reprise d'une ferme seront ainsi préparés à résoudre tous les problèmes qui se poseront à eux durant leur activité professionnelle.

- 1) Des techniques de stockage simples et l'utilisation d'une serre permettront d'avoir une production régulière tout au long de l'année. (Jusqu'à 1500ms dans les régions d'altitude).
- 2) La greffe de fruitiers sur des plants forestiers mettra en valeur des endroits abandonnés. Ils limiteront les risques d'incendies.
- 3) La multiplication des petites exploitations permettra de reconstruire une partie des 150.000 km de haies disparues ces dernières décennies.

Les avantages pour lutter contre l'érosion des sols, les inondations, les perturbations climatiques et la disparition de la faune et de la flore ne sont plus à démontrer.

SERVICE TÉLÉMATIQUE:

Le service télématique aura plusieurs fonctions:

- 1) Établir les contacts en listant les groupes de citoyens candidats et les exploitations non-parrainées.
- 2) Consultations des produits agricoles disponibles ou des commandes des citoyens.
- 3) Consultation des tarifs établis pour l'année suivant les produits.
- 4) Informations sur les activités agricoles de la saison, la météo ou des conseils de méthodes culturales.
- 5) Dates des stages de formation disponibles.
- 6) Boîte à lettres.
- 7) Informations sur les offres et demandes de transport.
- 8) Informations sur les expéditions en cours.
- 9) Informations sur les démarches administratives et la gestion.
- 10) Services Information, Commande, Livraison pour les petits producteurs (1 famille) spécialisés dans un produit du terroir (Vins, Fromages, Foie Gras etc..). Ce service est uniquement réservé aux citoyens sociétaires pour ne pas perturber les circuits commerciaux traditionnels.

ÉVALUATION:

Il est tout à fait raisonnable d'estimer la consommation de fruits et légumes à 250 kg par an et par personne. Pour un prix moyen de vente à 6 F le kg, une famille de quatre personnes doit avoir 500 F d'achat par mois.

Par sa consommation un groupement de 15 à 20 familles peut permettre à un fermier de vivre à la campagne de son travail.

Bien sûr, ce n'est qu'une approximation, mais les données ci-dessous, fournies par la CEE et qui ne tiennent pas compte de l'autoconsommation corroborent notre prévision.

Consommation par européen et par an.	FRUITS	LÉGUMES	SURGELÉS	CONSERVE	TOTAL
1980	72	108	2	20	202
1989	83	122	5	20	230
1996	Estimation avec une progression comparable.				250

De plus, cette évaluation ne traduit pas l'attrait de la qualité, ni les prix compétitifs. De plus, certaines circonstances peuvent avoir un effet favorable sur la consommation, comme la prise de conscience récente dans le

grand public des problèmes liés à une alimentation à base de produits excessivement industrialisés. Évidemment, il faut tenir compte des charges et des frais de transport. Mais, n'oublions les revenus annexes éventuels (élevage, œufs, viandes, hébergement des citadins pour les vacances). L'économie représentée par l'autoconsommation de la famille de l'agriculteur sur la production de la ferme n'est pas non plus à négliger.

A part l'habitation et le terrain de cinq hectares nécessaires; l'investissement pour un agriculteur non installé n'excédera pas 50.000 F (petit matériel et serre de 400 m² compris. Gros tracteur souvent inutile.) Des terrains à l'abandon pourraient être loués par les municipalités.

Le temps nécessaire pour obtenir l'autonomie financière ne devrait pas dépasser 24 mois. Elle sera plus rapidement atteinte, et à moindre frais, pour un agriculteur en activité.

Voici en quelques chiffres ce que pourrait être une exploitation type:

4/5 pers. à la campagne (1 famille) et **60** pers. minimum en ville (15 familles environ).

Pour l'agriculteur: **5** hectares cultivables; **400** m² de serres.

5 jours de travail par semaine. **50** heures de travail par semaine **50.000 F** d'investissement maximum. **100.000 F** de revenus par an pour l'agriculteur.

Pour les citadins: **500** Francs minimum d'achats / mois et par famille.

Cette évaluation, réaliste, est donnée à titre purement indicatif. Malgré tout, une récente étude de l'Insee estime que la production privée de fruits et légumes couvre 25% de la consommation globale des Français.

Il chiffre l'économie réalisée à 680 F par ménage.

Notre estimation est donc tout à fait réaliste.

CITAGRI devra adapter les orientations à la spécificité de chaque ferme et, trouver avec tous les intervenants la solution qui convient le mieux aux besoins des uns et des autres.

FORMATION:

Une Université propose maintenant une formation de type DESS Bac +5.

Les responsables de « bassin de vie » CITAGRI formés dans ce cadre seront à même de répondre aux demandes des fermiers de leur région. Pour ces derniers une formation globale ou spécialisée sera possible.

Elle sera dispensée par des professeurs dans leurs écoles d'agriculture, ou, dans notre centre.

CHÔMAGE:

Le contrat "CITAGRI" peut être utilisé dans une entreprise qui licencie. Ceux qui gardent leur emploi peuvent passer un accord avec un collègue perdant son travail et qui décide de prendre une exploitation agricole. Les premiers s'engagent à créer un groupe de clients fidèles pour acheter les produits de la ferme du second.

INSERTION:

Nos centres régionaux pourront également prévoir des formations plus longues pour la réinsertion dans la société de certaines personnes.

Le moment opportun pour décider de l'installation autonome de ces futurs exploitants serait choisi par les organismes chargés de la formation, mais aussi, par ceux qui assurent le suivi social.

SANTÉ:

L'amélioration de la santé des participants à une telle opération est un aspect qu'il ne faut pas sous-estimer. Le mieux-être physique pour les consommateurs de produits de qualité est évident. D'ailleurs, un chercheur a fait une étude à l'Université de Caroline du Nord (USA). Il a établi que les enfants qui vivent dans le voisinage de cultures traitées aux herbicides et pesticides contractent quatre fois plus certaines formes de cancers.

Mais, le bien-être psychique de celui qui a un travail intéressant, dans un environnement agréable n'est pas non plus à négliger, ne serait-ce que pour les comptes de la sécurité sociale!

La situation exige une réaction énergique. En effet 60.000 exploitations sont jugées par certains experts en difficulté, parmi elles 35.000 seraient dans une situation désespérée. Depuis 1988, 100.000 exploitants ont déposé un dossier d'aide car ils se trouvaient en situation de très grande précarité. Pour la seule année 1992 un organisme social a lancé un programme d'aide auprès de 10.000 familles qui n'ont plus de protection agricole. Enfin un dernier chiffre pour démontrer, si besoin était, l'utilité de lancer le programme CITAGRI le plus rapidement possible. Le nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum est passé de 13.800 en 1990 à plus de 20.000 en 1994.

Il y avait 11.890 salariés pour 8.252 exploitants agricoles, et les chiffres augmentent tous les jours.

CONCLUSION:

Avec peu de moyens et une sensibilisation des citoyens bien menée, il est possible d'affirmer que plus une seule famille d'exploitant agricole ne sera obligée de quitter la campagne faute de débouchés.

L'affaire du cheptel contaminé confirme, si besoin était, qu'il est urgent de mettre en chantier le programme CITAGRI.

En effet, nous constatons que l'agriculture accepte encore moins que l'industrie la logique ultra-libérale du profit maximum à court terme. Le non-respect de l'environnement finit par se payer tôt ou tard.

Une quantité d'éleveurs risquent, à la suite de la chute de consommation de viande, de ne pas pouvoir vivre encore très longtemps, sur leur exploitation. Nombreux sont ceux qui saisiraient avec joie l'opportunité CITAGRI, si elle leur était proposée, pour ne pas se retrouver sans revenu.

La satisfaction de tous les participants à cette entreprise sera d'avoir permis à nombre d'individus de retrouver une activité rémunératrice; mais, aussi d'avoir donné au terme « qualité de la vie » de nouvelles couleurs.

LA PRÉÉMINENCE DE L'INDIVIDU.

Nous avons vu qu'il est essentiel de placer l'être humain au centre de nos préoccupations, pour assurer la prééminence de l'individu face aux institutions. Il faut parallèlement lui éviter la tentation de verser dans un individualisme excessif. Pour cela il doit être pleinement conscient des responsabilités qui sont les siennes et les assumer. Toutes les dispositions législatives forgeant la société dans cette direction seront bonnes à prendre.

L'ESPRIT DE LA LOI.

Vouloir protéger les individus est donc une bonne chose, les couper de la réalité en est une mauvaise. Une loi peut être bonne pour une personne et néfaste pour l'autre, à long terme.

Exemples :

- 1/ Une allocation est attribuée à juste titre à une famille qui a des difficultés pour élever ses enfants, à cause de faibles revenus. Ce n'est que justice.

- 2/ Un père de famille refuse de travailler. Il a de nombreux enfants. Il continue à en avoir d'autres dans le seul but d'accumuler des aides. Il ne s'occupe aucunement de sa progéniture. Elle risque de donner nombre de délinquants. Il faudrait, dans un cas comme celui-là, qu'une commission puisse décider que cette personne ne bénéficierait plus d'aide supplémentaire, s'il était responsable de nouvelles naissances. La commission pourrait être composée de trois personnes. Il y aurait un représentant de l'Assemblée des Députés pour contrôler le respect de l'esprit de la loi. Un technicien nommé par l'Assemblée Économique serait chargé d'évaluer la situation professionnelle. Enfin, un Assistant social aurait pour mission d'évaluer toutes les conséquences humaines des mesures qui pourraient être prises. Il serait donc intéressant de discuter de l'opportunité de mettre en œuvre un tel système pour moduler l'application de certaines lois. Il faut que leur esprit ne soit pas détourné par des profiteurs. Ces derniers n'évaluent pas les dangers de l'oisiveté sur leur propre avenir. La société également court un grand risque si les assistés volontaires, inactifs de longue durée, deviennent trop nombreux. Cela serait aussi une bonne chose de moduler ces allocations, en fonction de l'espacement entre les naissances, dans les familles à problèmes. A l'opposé, il est peut-être inutile de lever des impôts pour donner une allocation familiale à des personnes qui ont des salaires très élevés.

EXEMPLE.

L'automobile.

Il faudrait que chacun soit vraiment responsable de son comportement. L'exemple de l'automobile est éloquent. Il prouve que, malgré une législation tous les jours plus sévère, certains conducteurs n'ont plus aucun sens de leurs responsabilités.

D'autre part, nombreux sont ceux qui ne supportent plus cette frénésie réglementaire.

Pour des infractions, souvent sans conséquence, et à cause d'amendes disproportionnées par rapport à leurs salaires, des conducteurs subissent une atteinte grave à leur revenus.

De plus, cet arsenal législatif a un effet tout relatif sur la baisse des accidents de la route.

Ce n'est pas sous le joug de lois trop sévères que l'on progresse vraiment, même si certains aspects positifs à court terme sont indiscutables.

Proposition de réforme.

Dans le but de diminuer les accidents d'au moins 30 % en quelques années, pourquoi ne pas mettre à l'essai la réforme suivante?

Tout responsable d'un accident grave à cause de son comportement pourrait subir un prélèvement sur ses revenus pour indemniser les victimes (de 1 à 5%). Cela pendant des années si c'était nécessaire. Cette mesure serait appliquée quel que soit le contrat d'assurance souscrit. Les primes devraient dans cette logique être diminuées.

Par contre, hormis en ville, la réglementation routière deviendrait progressivement conseillée (sur autoroute, puis sur route) et non plus obligatoire.

La prévention routière et la gendarmerie devraient mettre en place une véritable politique de formation et d'information (stages de conduite ou travaux dans les hôpitaux etc.). C'est encore une proposition qui devrait être longuement étudiée et préparée avec des financements en conséquence.

Elle devrait rassembler une forte majorité de Français pour être appliquée et avoir toutes les chances de porter ses fruits rapidement.

Il faudrait, garder la possibilité, en cas de dégradation brusque de la situation, de revenir sans délai aux anciennes règles.

Il serait intéressant de profiter de ce vent de réforme pour généraliser la priorité à gauche. Selon certains experts elle permettrait de diminuer de 20% la mortalité sur la route. Ce qui bloque les changements actuellement c'est, comme trop souvent, le manque de coordination entre les différents pouvoirs de décision.

Les économies potentiellement réalisables sont importantes. Les assurances et la Sécurité Sociale versent 13 et 6 milliards aux victimes d'accidents.

Les villes devraient être aménagées pour devenir de plus en plus le domaine des piétons, des cyclistes et des transports en commun.

Sur certains axes, la vitesse limite autorisée des véhicules à moteur devrait être rapprochée de celle des vélos, quand ces derniers n'ont pas de voie réservée.

L'alcool au volant.

En ce qui concerne l'alcool au volant, il faut également constater que la législation, de plus en plus sévère, n'a pas vraiment les effets escomptés.

L'idéal est, bien sûr, 0 g d'alcool dans le sang, c'est la garantie absolue. L'autre réalité est l'inégalité de réaction des individus face à l'alcool. Certains sont des dangers publics avec 0.2 g, d'autres peuvent supporter un peu plus sans véritable problème.

Avec la situation actuelle, les buveurs s'imaginent souvent être capables de conduire alors que ce n'est pas le cas. Les « occasionnels », eux se mettent dans une situation délicate sans s'en rendre compte à cause de leur état euphorique. Les règles trop strictes montrent encore une fois leurs limites.

L'automobiliste devrait avoir le choix entre deux statuts.

1/ Adopter le « boire ou conduire » strict. Il prendrait un engagement personnel de ne jamais toucher à l'alcool avant de conduire.

Cela pourrait lui permettre d'obtenir une réduction de la prime d'assurance. Tous les contrôles éventuels sur la route devraient être négatifs sous peine de fortes sanctions.

2/ Adopter une attitude responsable en face de ce problème. En quelques années, une organisation de prévention et de formation devrait être créée avec la Gendarmerie, la Prévention Routière et les services de la Santé Publique.

Chaque personne passerait régulièrement des tests sur ses réactions vis à vis de l'alcool. La cassette vidéo de leurs réactions pendant les épreuves est, d'après la Prévention Routière, le meilleur argument possible pour faire comprendre aux automobilistes les risques de la conduite sous influence alcoolique.

Pour chacun, le taux maximum d'alcoolémie serait ainsi fixé. Le conducteur prendrait l'engagement d'avoir toujours dans son véhicule un Alcootest qui serait pré-réglé. Un voyant rouge s'allumerait dès que son seuil critique personnel serait atteint.

Des stages dans les hôpitaux et des sanctions graves pourraient facilement être imposées aux irresponsables en infraction. Ils n'auraient, à ce moment-là, aucune excuse valable à faire valoir.

Une étude sérieuse, de grande envergure, devrait être également lancée au sujet du rôle des médicaments et des stupéfiants dans les accidents, routiers et autres. Les pays nordiques ont établi une liste de médicaments à ne pas consommer quand on est automobiliste. C'est un bon exemple à suivre.

Nous dépensons des sommes importantes pour le contrôle technique des véhicules. Des économies pourraient être faites en baissant la fréquence des visites. Nous pourrions ainsi faire un effort plus grand pour l'information du conducteur ?

L'investissement serait autrement positif et rentable pour la collectivité et les individus.

L'ÉDUCATION.

En France, plus que dans d'autres pays européens, une profonde réforme de l'éducation est vitale. Comme nous l'avons vu dans la gestion du travail, la suppression de toutes les aides à l'embauche spécialisées suivant l'âge, la situation professionnelle etc... permettrait d'ignorer de plus en plus ce genre de référence dans le cadre d'une embauche. Si la formation scolaire était suffisamment « ouverte », il serait possible de diminuer pour l'employeur l'importance du diplôme dans la décision de recrutement. Ce serait une bonne chose pour tout le monde car l'intelligence dans l'organisation du travail et la capacité d'adaptation serait privilégiée par rapport au savoir théorique.

Nous avons vu également que les citoyens pourraient garder la possibilité de travailler pour l'État une quinzaine d'années. Les entrepreneurs pourraient, dans la mesure des postes disponibles, choisir de prendre ces années à la fin de leur vie active. Ils dispenseraient ainsi une formation vraiment en phase avec la réalité économique. Elle comblerait une des grandes lacunes de l'enseignement actuel. Ils pourraient également aider de jeunes créateurs d'entreprises débutants.

Un statut de l'étudiant devrait être créé, particulièrement pour ceux qui acceptent de choisir une formation théorique alternant avec un travail. Un revenu minimum étudiant devrait être instauré dans ce cas là. En échange, les étudiants devraient consacrer une petite partie de leur temps libre pour seconder les professeurs des classes inférieures à la leur. Ils aideraient principalement les élèves en difficulté.

De toute manière il devrait être offert aux entreprises, dans le cadre de l'Assemblée Économique, la possibilité de participer activement de l'orientation de la filière professionnelle. La généralisation dans les écoles des activités d'éveil l'après-midi permettrait de diminuer l'importance de l'aspect sélection de l'école et de promouvoir la découverte et la formation générale.

Il est évident que l'on doit favoriser un minimum de concurrence entre divers secteurs éducatifs.

La régionalisation du secteur public pour la gestion serait peut-être une solution. Les options éducatives seraient elles, toujours choisies de manière plus centralisée.

Quant au secteur privé, il devrait assumer sa part de difficultés en recevant tout l'éventail des élèves du public. Si cette dernière proposition n'entraîne pas réellement dans les faits, le niveau financement des deux systèmes devrait en tenir compte.

JEUNESSE.

On demande aux jeunes d'affronter, dès la prime adolescence, des situations difficiles: drogue, chômage, scolarité non adaptée, avenir incertain, sans leur offrir de réelles possibilités pour construire leur avenir.

Il faudrait donner un rôle plus actif à la jeunesse.

Par exemple :

- Abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans pour certains référendums (éducation, écologie), et l'éligibilité à 21 ans pour toutes les élections, et non 23 ans comme actuellement.

- Instaurer un quota de jeunes dans les conseils municipaux.

- Accorder plus tôt de nombreuses autres possibilités réservées seulement aux plus de 18 ans. C'est une bonne manière de faire prendre conscience à la jeunesse de ses responsabilités dans la société. Pourquoi ne pas abaisser le droit de conduire les véhicules à 16 ans, si certaines conditions sont remplies. (Formation spéciale, utilisation de véhicule à vitesse limitée par construction, ou, électrique etc..). Il y aura certainement moins d'accidents de 2 roues, fréquents à cet âge. Les influences positives pour la formation de leur caractère ne seraient pas négligeables non plus.

Faire face au chômage.

La formation professionnelle est de plus en plus spécialisée. Les individus ont plus de risques de se retrouver au chômage s'ils ne trouvent pas un emploi vraiment précis, dans leur créneau. La solution est certainement de suivre deux formations pendant les études.

La première, la plus intéressante, serait la plus spécialisée. La seconde serait une formation plus large, qui présenterait l'avantage d'offrir des emplois en plus grand nombre, même saisonniers (restauration, agriculture par ex).

Le salarié aurait cette seconde activité pour assurer son minimum vital, dans l'attente de trouver un emploi qui corresponde vraiment à ses désirs.

Échange d'informations dans la presse.

L'idée est de vulgariser le système d'échange de pages d'informations, entre revues qui traitent d'activités qui peuvent provoquer des oppositions.

Le but est d'amener à une meilleure compréhension des tous les problèmes liés à une activité quelconque: Chasseurs / défenseurs de la nature / moto ou auto verte / agriculteurs / escalade / randonneurs...etc.

Il serait bon de favoriser au maximum l'abonnement des adeptes d'une activité quelconque au journal de leur fédération, si ces dernières développaient ce genre d'information dans leur revue. Ils auraient

un panorama de tous les problèmes liés à leur activité, ce qui aurait une influence bénéfique sur leur comportement de tous les jours.

L'Espéranto.

L'enseignement de l'espéranto devrait être développé dans l'intérêt de tous.

L'anglais est, et restera longtemps encore, la langue utilisée en priorité dans le commerce international. Mais, elle a le défaut de paraître consacrer la domination du mode de pensée occidental. Ce dernier est remis en cause, parfois avec juste raison, avec l'émergence des nationalismes. Nous risquons d'assister à un rejet global de l'anglais dans de nombreux pays et, dans la foulée, de nos valeurs les meilleures. Il suffit de voir la progression de l'espagnol aux États-Unis mêmes, pour se rendre compte qu'aucune situation n'est acquise éternellement.

L'instauration de rapports équilibrés entre tous les pays, ne pourra sans doute pas se faire sans le choix d'une langue qui soit à tout le monde, sans venir d'aucune culture en particulier.

L'Espéranto, avec peut-être quelques aménagements, semble bien répondre à ce besoin.

Sport amateur et professionnel.

Toujours sans contrainte législative, les fédérations sportives devraient inciter leurs joueurs professionnels, quand ils sont bien payés, à réserver un peu de leur temps à l'entraînement des jeunes dans les clubs.

La notoriété des joueurs professionnels et leurs compétences seraient un «plus» important pour l'animation de ces clubs qui manquent souvent de moyens. Pour un travail efficace, le temps consacré pourrait être de 20 à 30 demi-journées par an. Les clubs professionnels pourraient prévoir cette clause dès la signature des contrats.

Éducation, laï cité et spiritualité.

La laï cité a libéré les hommes de l'emprise sclérosante des institutions religieuses. Ces dernières ont étouffé le progrès moral et intellectuel du début du Moyen-Âge, jusqu'à l'avènement du principe laï que dans l'éducation et la recherche. À la suite de cela, d'importantes découvertes scientifiques ont été faites, avec de grands bénéfices pour le bien-être de l'humanité.

Mais, après sa victoire, la laï cité a eu tendance à dogmatiser, elle aussi, pour se prémunir contre tout retour en arrière. Elle a rejeté toute approche de la dimension spirituelle de l'individu pendant la formation scolaire.

A l'heure actuelle, les écoles laï ques sont confrontées à l'émergence visible de conditionnement religieux, dont sont victimes certains adolescents. Ils sont embrigadés dans des opérations de prosélytisme avant même qu'ils n'aient eu le temps de choisir, en toute liberté, les valeurs spirituelles qui leur semblent les meilleures, si bien sûr cet aspect de la vie les attire. Une réaction constructive des institutions laï ques est indispensable. Elle pourrait prendre les orientations suivantes. L'école publique ne devrait pas laisser aux institutions confessionnelles le monopole de l'information dans le domaine spirituel.

Cette dernière est trop souvent dispensée dans l'optique de faire de l'étudiant un adepte inconditionnel des dogmes imposés par la religion en question.

Les effets négatifs d'une telle attitude ne sont plus à démontrer: étroitesse d'esprit et intégrisme d'un côté, désintérêt de la majorité de la population pour l'expérimentation de ces valeurs de l'autre. Les écoles laï ques devraient profiter de l'occasion pour élever la recherche spirituelle à un niveau supérieur. Elles pourraient remplir ainsi parfaitement leur rôle qui doit favoriser un épanouissement complet de la jeunesse.

Comment procéder pour que cette démarche soit profitable et conviviale?

Cela devrait être, et rester, pour tous, une recherche personnelle.

Une recherche qui devrait se faire avec le guidage de professeurs qui n'ont pas été formés dans l'optique d'inculquer des idées toutes faites. N'importe quel professeur, de sport, de math, de philosophie ou autre, intéressé par cette entreprise, pourrait être présent, pour coordonner les recherches plus que pour les diriger.

Une bibliothèque regroupant les principaux titres de cette littérature devrait être constituée avec également toutes sortes d'ouvrages d'historiens, d'analystes ou de critiques venant de tous horizons.

Le but serait de dégager dans l'Histoire des religions les progrès et les reculs et ainsi de mettre en avant les concepts les plus élevés.

Régulièrement pourraient être éditées quelques feuillets résumant les travaux en cours.

Ils seraient disponibles pour tous les élèves du lycée. La même démarche pourrait éventuellement être entreprise au niveau d'un groupe plus important d'établissements. Le jeune aurait en mains les éléments pour choisir, en connaissance de cause, quels idéaux sont susceptibles de le faire progresser.

Si l'individu doit passer par une découverte spirituelle pour connaître les vraies valeurs de la vie, il aurait le plus de chances de les appréhender dans une structure de ce genre. S'il veut les ignorer, il pourrait également choisir cette voie en connaissance de cause.

Ironie de l'Histoire, si cette démarche était menée à son terme, ce serait la laï cité qui aurait fait faire à la spiritualité son progrès le plus significatif!

LES FLÉAUX.

Deux grands problèmes troublent de manière catastrophique la vie des individus et des sociétés humaines.

La drogue et les flux financiers occultes.

Il est indispensable qu'un grand débat s'instaure. Plus tard, il faudra choisir, par référendum les réformes à adopter. C'est une responsabilité qui ne peut être prise que collectivement. Cela ne concerne pas seulement notre pays bien sûr; mais, il n'est jamais trop tôt pour ne pas chercher des solutions, même si le résultat définitif ne pourra être constaté que dans 10 ou 20 ans.

Ces activités, avec quelques autres, comme la prostitution, sont moralement condamnables et officiellement condamnées.

Ce serait parfait si cela améliorait de la situation. Ce n'est pas le cas. La répression ne résout aucun problème, elle aurait même tendance à les aggraver en permettant aux mafias en tout genre de proliférer. Il est peut-être temps de chercher d'autres méthodes. Un travail de fond ayant pour base l'éducation et la fiscalisation va certainement dans le bon sens.

Flux financiers occultes.

Les mouvements occultes de capitaux, autorisés dans certaines places financières ou paradis fiscaux, perturbent gravement la vie économique internationale.

Il est illusoire d'espérer organiser une vie commerciale dynamique et sereine en laissant se développer les filières de recyclage de fonds occultes et le système du secret bancaire. Surtout quand il est érigé en dogme au niveau de certains États. Cela n'apporte pas grand chose de positif en dehors des profits que peut en tirer la haute délinquance. Là aussi, il serait souhaitable d'accorder une amnistie pour ceux qui déclarent des fortunes à l'origine non déterminée. Le pays devra assurer le droit au secret de ceux qui mettent un nom sur un compte à numéro mais interdire par la suite ce genre de pratique. Si certains pays refusent, même à longue échéance, toute modification dans le fonctionnement de leur système bancaire, la communauté internationale pourrait en tenir compte dans l'établissement du taux des taxes compensatrices. De toute façon, une fois appliquées les dispositions légales et fiscales déjà vues l'intérêt de cacher de l'argent dans les paradis fiscaux serait bien plus limité. Il est évident qu'un réel progrès ne peut intervenir que dans le cas d'une remise à plat du système actuel mais dans plusieurs pays influents en même temps. Tout le reste n'est qu'agitation politicienne. Un cas d'école est l'attitude du législateur français. Début 1996 un projet de loi a été voté contre le blanchiment de l'argent sale. Tel qu'il fût présenté par la commission des Lois ce texte se voulait efficace contre les pratiques financières du crime organisé. L'objectif était d'obliger les banques à contrôler réellement les circuits de l'argent sale des mafias, financiers industriels, politiques, cartel ou groupe de pression en tout genre. Juste avant le vote les amendements importants ont été retirés pour que le texte ne soit pas vraiment efficace et que les éventuelles poursuites ne puissent concerner que le menu fretin. Ce n'est pas avec un tel comportement que l'on verra les citoyens de base reprendre confiance comme le demandent avec insistance ces mêmes politiciens.

Les drogues.

Elles sont désastreuses sur le plan humain, mais également sur le plan financier. Les conséquences sont très graves pour les individus et les États. Ignorer la réalité n'a jamais permis de résoudre les problèmes. Que pouvons-nous constater ?

Il est possible d'acheter de la drogue partout dans le monde. Que l'on soit majeur ou mineur ne change strictement rien. Les « agents recruteurs » les plus efficaces sont bien les petits revendeurs de quartier qui doivent financer leur propre consommation.

Plus de 30 pays ont déjà leur économie en partie ou complètement, sous l'influence du commerce de la drogue. Les « gros bonnets » sont intouchables. Ils occupent des positions, tous les jours plus solides dans le tissu économique et politique. Le chiffre d'affaires de ce commerce fait plonger dans l'illégalité un nombre toujours plus important d'individus, de sociétés commerciales et de pays. Cela représente une grande part des échanges internationaux (160 Milliards de \$ en 92).

Les États « victimes » ne tirent aucun profit de cette situation. La collectivité paye les dégâts (répression, soins médicaux, coût social). Les répercussions de la drogue sont tellement profondes que la plupart de ces coûts ne sont pas chiffrables. Les trafiquants ont une responsabilité évidente dans la multiplication des consommateurs.

Mais, ne sommes-nous pas, individuellement, en partie responsables de notre société qui est si peu conviviale et qui propulse dans la marginalité un nombre sans cesse croissant d'hommes et de femmes?

Laisser les choses en l'état aggrave la situation.

Nos sociétés courent le risque d'être rongées de l'intérieur.

En Europe, de nombreux pays ont choisi de dépénaliser la consommation de certaines drogues. Mais, le problème n'a pas été abordé globalement. La situation s'est donc souvent détériorée.

Elle mérite d'être étudiée sous tous ses aspects.

Sur le terrain nous constatons que :

- 1/ Nous ne pouvons pas utiliser la force contre des états producteurs. Nous n'arrivons pas à contrôler ce problème dans nos banlieues, qui croira que l'on pourrait le faire dans la jungle thaï landaise ?

- 2/ La diplomatie sera toujours inefficace si les conditions économiques ne donnent pas aux producteurs des pays pauvres les moyens de vivre d'activités « normales ».

- 3/ Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons avoir une action efficace pour empêcher le blanchiment des narco-dollars.

- 4/ Nous ne pouvons pas espérer avoir une amélioration significative de la situation sans un travail de fond. Il prendra beaucoup de temps et demandera des moyens que peu de gouvernements ont, ou veulent mettre en œuvre.

La légalisation de ce commerce par les autorités internationales donnerait la possibilité de contrôler les états producteurs.

La plus grande partie de la culture, la transformation et la commercialisation des produits à l'origine de la fabrication de la drogue suivraient ainsi un cheminement officiel. Cela permettrait de collecter des impôts.

Ainsi, il serait possible d'arrêter l'hémorragie des pays qui s'enfoncent dans l'illégalité, en tirant leur revenus de ce commerce. Ils devraient rendre des comptes à la communauté internationale. Des quotas seraient fixés et l'inspection des zones de production et des laboratoires de transformation possible.

Une amnistie serait indispensable: elle permettrait de légaliser toute fortune à l'origine douteuse en imposant au détenteur de capitaux un investissement de longue durée dans un créneau économique légal et sain.

Sur le terrain de la consommation, une véritable politique de prévention pourrait être entreprise grâce aux nouveaux moyens financiers disponibles.

Tout consommateur pourrait trouver une aide morale, s'il le souhaite. Les jeunes tentés par la drogue seraient aidés rapidement, avant que leur état ne devienne trop grave.

Les liens avec la famille pourraient être resserrés. Les traitements pour le sevrage devraient être disponibles pour tous.

La criminalité, liée aux petits revendeurs, disparaîtrait en grande partie. Il faut remarquer que la condamnation de la drogue est plus ferme et catégorique que celle qui existe envers l'alcool et le tabac qui font pourtant des ravages bien plus grands.

La nécessité pour la communauté internationale d'aborder de manière sérieuse ce problème est aussi dictée par la destruction de l'environnement que cette production implique.

En effet, il faut supprimer cinq hectares de forêt tropicale pour fabriquer trois kilogrammes de cocaïne. La culture de la drogue entraîne une érosion massive des sols: 300 tonnes de terre arable sont perdues par an et par hectare. Les cours d'eau sont gravement pollués par les produits utilisés sans précautions, pour la production ou la transformation. Les 300 essences d'arbres que l'on trouve dans un hectare de forêt tropicale sont remplacées par une seule; la coca. L'humanité n'a donc pas fini payer le lourd tribut qu'elle doit à la drogue. Il est urgent d'agir.

Un village... une vie.

Pour répondre à l'attente de nombreux exclus qui souhaitent se défaire de la drogue, l'Association CITAGRI, dont l'objectif est de renouer des liens entre ville et campagne, travaille en ce moment sur le projet d'opération: ***un village...une vie.*** Pour lutter contre les stupéfiants, la volonté est souvent insuffisante.

L'exclusion dresse régulièrement une barrière infranchissable. Dans nos villes et nos banlieues, c'est le plus souvent la famille qui fait défaut. Le but de l'opération un village...une vie est de mobiliser la population d'un village de France pour aider un volontaire qui veut se débarrasser de la drogue. Motiver un village pour aider un drogué est relativement facile. Par contre, trouver le meilleur moyen pour mobiliser la volonté d'un individu en situation de dépendance est plus difficile. En fait, chaque personne présente un cas particulier qui doit donc être abordé individuellement. Il est important que la personne,

attendant de l'aide, prouve à sa nouvelle « famille » et à elle-même, par une action forte, sa volonté de sortir de la dépendance des stupéfiants. L'expérience montre qu'un individu engagé dans un effort hors de ses habitudes, lui demandant de concentrer toute son attention, diminue la tentation et le besoin de stupéfiant. Il faut qu'une équipe soit prête à le soutenir en cas de défaillance. Si, en plus, toute « une famille », un village en l'occurrence attend ses progrès. Les conditions sont réunies pour que l'expérience ait un maximum de chances de succès à long terme. Le challenge pourrait être une marche de découverte sur plusieurs jours, une autre épreuve sportive ou un certain travail à faire. Ceux qui n'ont pas la santé physique devront manifester par un autre moyen leur volonté de ne plus être dépendants de stupéfiants est réelle. Une fois les liens établis, la qualité des relations humaines fera le reste. Un séjour temporaire dans le village sera de toute façon prévu. Il pourrait même devenir définitif. Si la personne malade retourne dans sa ville, des contacts seront maintenus et étoffés entre elle, le village, l'association, les médecins et les personnes sur le terrain qui gèrent la situation. Ces échanges réguliers donneront au drogué un maximum de chances pour sortir du cycle de l'exclusion et de la dépendance.

LA POLITIQUE ET LA RELIGION.

L'élan religieux.

Il est facile de constater que la ferveur religieuse est une composante de la réalité humaine parmi les plus puissantes. Il faudrait qu'elle puisse s'exprimer dans nos sociétés pour aider les hommes et les femmes qui souhaitent utiliser ce moyen pour se réformer de l'intérieur. Ensuite en tant qu'êtres humains, ils pourraient agir, s'ils le souhaitent, dans la vie politique ou économique de leur pays. En suivant ce schéma, ils auraient la possibilité d'apporter leur pierre pour régler les problèmes du présent et réfléchir à ceux qui risquent de se présenter dans le futur.

L'intrusion de la religion dans la politique.

Malheureusement, loin de cette vision idyllique, l'élan religieux est exploité, souvent de manière honteuse, à des fins politiques par certains « gourous » ou institutions avides de puissance et de pouvoir. Ils sont capables de faire de très bons agitateurs mais pas grand chose de plus, une fois qu'ils sont « aux affaires ». Ils sont incapables de répondre aux aspirations de la population. Les exemples, malheureusement, ne manquent pas. Pour nombre de personnes, les réalités vivantes spirituelles s'accommodent mal des dogmes institutionnalisés dans des structures trop rigides. Pour ce qui est des problèmes économiques, c'est encore plus évident. Ceux, qui, en plus, comptent sur des dogmes religieux pour résoudre les problèmes économiques courent à la catastrophe. Cela a été toujours vrai dans le passé, cela sera encore vrai dans le futur.

Concertation.

Pour toutes ces raisons, il est peut-être utile d'envisager pour les peuples qui le souhaitent une commission ou assemblée réunissant des représentants de tous les mouvements spirituels animant la vie nationale. Elle serait élue par eux et financée par des fonds publics. Dépourvue de tout pouvoir législatif ou politique, elle serait un bon moyen d'augmenter l'audience du sentiment majoritaire par rapport à celle des mouvements extrémistes qui, par des actions violentes, occupent une large place dans les médias.

Cela présenterait, comme autre avantage, l'occasion d'établir des liens entre religions « concurrentes ».

Engagement.

Les représentants de chacune des religions prendraient des positions officielles sur des problèmes qui sont actuellement traités de manière souterraine. Nous l'avons bien vu récemment, des conflits se sont déclarés à cause justement de cette concurrence, plus ou moins inavouée, entre religions. Il serait ainsi plus facile de prévoir les difficultés, si elles sont clairement évoquées avant qu'elles n'atteignent un stade de non-retour où le conflit armé est inévitable.

Le rôle de cette assemblée serait plus positif si les différentes parties recherchaient à mettre en avant ce qui les unit plutôt que leurs dissensions.

Une commission de ce genre aurait à l'échelon de la communauté internationale des avantages intéressants. Le manque de contacts officiels et publics semblant être actuellement un handicap. Peut-être que certains conflits seraient évités ou trouveraient plus rapidement une solution pacifique. Dans les pays du sud, s'il y a une religion fortement implantée, nous avons déjà vu la possibilité de créer une assemblée consultative de ce type.

Ce système pourrait permettre à des dirigeants religieux en butte à des problèmes économiques insolubles pour eux de passer la main en gardant leur prestige et une bonne audience dans le pays.

Pour lutter contre l'épuration ethnique.

La proposition suivante permettrait de diminuer l'ardeur de certains chefs à plonger dans la guerre et la haine des populations entières.

Il suffirait que l'Europe dans un premier temps, la communauté internationale ensuite, s'engage à appliquer de manière catégorique les engagements suivants, une fois les hostilités stoppées et ce quelque soit le nouveau tracé des frontières.

1/ Serait exclu du concert des nations tout pays qui refuserait d'appliquer sur son territoire des lois garantissant le respect des droits de l'homme.

2/ Tout individu expulsé par les combats aurait un délai de 15 ans pour retourner dans son lieu de vie d'origine avec la possibilité de récupérer ses biens ou ce qu'il en reste.

Dans nombre de pays, nous constatons la même chose. Après des années de guerre, les différentes communautés finissent par admettre qu'elles ont le plus grand intérêt à travailler ensemble.

L'EUROPE.

Même s'ils sont moins aigus sur notre continent, les problèmes de disparité entre les pays se retrouvent aussi en Europe.

La prise en compte des différences de niveau économique dans les relations communautaires permettrait d'apaiser les conflits commerciaux.

Elle rendrait inutiles les dévaluations compétitives de circonstance et permettrait d'instaurer la monnaie unique dans les délais prévus.

L'Europe doit se construire avant de se décréter.

Comme nous l'avons vu pour la monnaie, l'Union économique devrait être accessible à tous les pays, par l'entremise d'accords adaptés à chaque cas.

La « hauteur » des frontières diminuerait au fur et à mesure des progrès enregistrés pour chacun des états membres dans la gestion de ses problèmes internes.

L'EXEMPLE DE LA FRANCE... OU D'UN AUTRE PAYS.

La France devra faire la preuve que ses nouvelles structures (Assemblée Économique, organisation commerciale etc...) sont vraiment les mieux adaptées pour résoudre les problèmes de cette époque.

Ses partenaires de l'Union seront ainsi tentés de suivre son exemple... si elle trouve l'énergie pour faire ce travail de conquérant.

Dans le cas contraire, il y aura, tôt ou tard, un ou d'autres pays suffisamment dynamiques pour se lancer dans cette voie nouvelle.

Il n'est d'ailleurs pas impensable que cet exemple puisse venir d'un pays du Sud ou de l'est européen. En effet, leurs structures administratives sont plus légères que chez nous.

Il suffirait de l'impulsion d'un dirigeant éclairé pour entraîner un changement profond.

LA CHANCE DES PAYS DE L'EST ET DU SUD.

Si les propositions vues plus haut étaient appliquées, la cohésion de l'actuelle Union serait plus forte. Mais aussi et surtout, elle serait un facteur déterminant pour donner une réelle chance aux pays de l'est européen et du sud. Ils pourraient s'ancrer dans l'Union en choisissant un cap ferme vers le progrès et la sécurité; cela malgré le retard économique qu'ils ont à rattraper. C'est un facteur de paix non négligeable. Leurs exportations ne seraient pas outrageusement concurrentielles sur les marchés occidentaux, grâce aux taxes compensatrices vues plus haut. Le produit de l'impôt « environnement » serait consacré à la lutte contre les graves problèmes que connaissent ces états dans le nucléaire ou la pollution. Il y a, entre autres, 400 000 tonnes d'armes chimiques à détruire! La situation des sites industriels civils est aussi très préoccupante. Malgré le danger de certaines centrales nucléaires, aucun pays ou organisme international ne veut prendre en charge leur fermeture ou leur réhabilitation. Le financement serait plus facilement trouvé si le remboursement des frais était garanti au départ par le paiement de la taxe sur les exportations.

Le bénéfice tiré par la population dans l'amélioration de son niveau de vie serait aussi évident. Nous arriverions bien plus vite, peut-être en moins de 20 ans, à la construction d'une Europe cohérente où tout système de régulation deviendrait inutile. Les pays se trouvant à sa périphérie faisant, eux aussi, un bond en avant vers le progrès. Il sera indispensable de créer rapidement une institution pour régler les problèmes du travail à l'échelon européen, puis mondial. Il faut noter que les mêmes problèmes se posent pour la zone Pacifique ou pour l'union économique qui est en train de se mettre en place sur le continent américain.

Avec quelques aménagements, les solutions proposées pourraient servir de base de travail.

LA PAIX.

NATIONALISME ET PROGRÈS.

Passer d'un certain statut à un autre plus élevé pose toujours des problèmes à une partie de la population fortement attachée à toutes les traditions.

Donner la priorité à la protection de sa famille par rapport à sa propre défense a demandé un effort important au sauvage.

L'homme civilisé a également lutté pour gravir les échelons suivants.

Transférer sa fidélité de la famille au clan, du clan à la tribu, de la tribu à la nation et enfin au groupement de nations, comme les États-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Europe, ne se fait pas sans difficultés. Accepter de confier le règlement des problèmes internationaux au gouvernement de l'humanité, qui sera toujours notre gouvernement, doit être conditionné par une seule question:

- Est-ce que le peuple de la nation concernée tirerait un bénéfice supplémentaire par rapport à la situation actuelle?

- Oui, si la paix, la sécurité et le progrès sont obtenus de manière définitive!

- Dans ces conditions, quels arguments opposer pour refuser ce progrès?

Aucune expérience nationaliste n'a obtenu ce résultat, bien au contraire, les drames ne se comptent plus, depuis la nuit des temps.

L'inertie due aux habitudes anciennes doit être utilisée pour prendre le temps de mesurer chacun de nos pas, guidés par l'expérience des civilisations qui nous ont précédés; mais elle ne doit pas nous arrêter sans raison.

La multiplication des problèmes posés par l'émergence des nationalismes extrémistes fait que la diplomatie internationale a de plus en plus de mal à gérer des situations chaotiques, tous les jours, plus nombreuses.

Il est donc important de clarifier la situation des nations, et des puissances régionales, qui aspirent à l'indépendance.

De toute façon, il est préférable de garantir une vie normale pour les minorités à l'intérieur des pays existants, plutôt que d'envisager une remise en cause sans fin des frontières actuelles.

A terme, une fois les passions apaisées, les hommes constateront que les conditions du progrès économique et moral les inciteront à supprimer les frontières plutôt qu'à en créer.

LES DROITS D'INGÉRENCE.

Les actions de paix obéissent trop souvent dans les pays occidentaux à des préoccupations électorales, mercantiles ou médiatiques à court terme.

La concurrence entre les pays riches aide implicitement les pouvoirs des pays pauvres qui utilisent la force, au mépris des intérêts de la population et du progrès.

Les droits d'ingérence humanitaire, économique ou autres, la diplomatie, les alliances ou les traités de circonstance sont des expédients. Ils montrent leurs limites tous les jours.

La guerre n'est pas inscrite dans les gènes du genre humain ; elle est la conséquence d'une autre maladie qui est l'illusion de la souveraineté nationale illimitée.

Cette dernière n'existe que dans les discours enflammés de quelques apprentis dictateurs en manque de pouvoir. L'interdépendance économique montre tous les jours que c'est bien une illusion. Il est malgré tout possible de respecter ses voisins et de défendre ardemment ses intérêts dans un monde où la concurrence économique sera toujours vive.

PACTE DE PAIX INTERNATIONALE.

PACTE « NATION DU MONDE »

ENTRE UN ÉTAT INDÉPENDANT ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

§ Le pays signataire s'engagerait à :

— Instaurer un dialogue démocratique immédiat entre toutes les composantes de la population. Organiser des élections législatives dans les trois ans et, présidentielles dans un délai de 6 ans maximum.

- Respecter tous les accords passés concernant: les Droits de l'Homme, les limitations de la natalité, l'éducation, l'enseignement de l'Espéranto, la démilitarisation et le respect de l'environnement.
- Réduire son budget militaire à zéro.
- Faire adopter toutes les dispositions du pacte par 2/3 au moins de la population. Seul un vote négatif dans les mêmes proportions pourrait annuler ces engagements réciproques.

§ La Communauté internationale s'engagerait en contrepartie à :

- Le gouvernement ayant signé l'accord serait légitimé pour une durée de 6 ans. Il bénéficierait d'une majorité de principe dans la ou les assemblées élues.
 - Garantir l'intégrité du pays face à tout agresseur extérieur en utilisant, si nécessaire, les forces armées sous sa responsabilité de par le monde.
 - En cas de non-respect des accords par le gouvernement, la Commission pourrait automatiquement, prendre les mesures utiles pour les faire appliquer. (Organisation d'élections libres, si la démocratie ou les droits de l'homme sont bafoués).
 - Prendre en charge la totalité du budget militaire du pays. Elle pourrait le gérer comme bon lui semble.
 - Elle devrait honorer ou renégocier les contrats de fourniture de matériel déjà passés et garantir l'emploi de tout le personnel salarié, dépendant de ce budget, à la signature de l'accord.
 - Les fonctions de ce personnel seraient définies par la commission suivant ses besoins immédiats ou ses objectifs à long terme. Il pourrait être engagé dans une intervention militaire décidée par la commission, ou des travaux d'utilité publique comme construction, éducation... et ce, dans n'importe quel pays.
- L'établissement de la démocratie pourrait très bien aller de pair avec la reconnaissance définitive d'une royauté ou d'une assemblée consultative religieuse. Il faudrait, malgré tout, que soit acceptée par tous, la prééminence des lois votées démocratiquement et le respect des droits de l'homme. Comme dans la nouvelle organisation de l'État déjà vue, cette assemblée pourrait remplir le rôle du Conseil Présidentiel. Il faudrait, dans ce cas-là, qu'elle soit ouverte à des laïcs.

PACTE DE PAIX NATIONAL.

Certaines régions ont une identité très forte. Elles souhaitent souvent avoir une autonomie plus grande pour gérer leurs problèmes spécifiques.
Dans cette optique:

UN ÉTAT SOUVERAIN POURRAIT SIGNER UN PACTE TRIPARTITE AVEC UNE DE SES RÉGIONS ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.

Un gouvernement régional devrait être élu.

Il aurait le pouvoir et la responsabilité de gérer au mieux les intérêts de la région et d'appliquer un programme comparable à celui prévu pour les pays indépendants.

- Les armées présentes dans la région passeraient sous l'autorité de la commission, aux mêmes conditions que celles prévues pour un pays indépendant.
- Les forces de police présentes auraient pour objectif unique le maintien de l'ordre. Elles seraient sous l'autorité exclusive du gouvernement régional.

§ Le gouvernement central prendrait l'engagement de réduire son budget militaire national. La diminution serait d'un montant égal à celui de l'économie réalisée en n'ayant plus cette région à assurer. Il mettrait cette somme à la disposition de la commission. Cette dernière assurerait, en outre, le commandement des forces militaires présentes.

Une dérogation territoriale exceptionnelle et strictement limitée pourrait être accordée, en cas de présence dans la région d'une base stratégique, jugée, pour l'instant, par le gouvernement central, essentielle à la défense nationale du pays.

En cas de troubles internes graves ne pouvant être maîtrisés par la police aux ordres du gouvernement régional, celui-ci pourrait, également, faire appel, soit au gouvernement national, soit à la commission internationale.

Celle-ci jugerait quels moyens choisir pour ramener l'ordre.

LE DROIT À LA PAIX.

Le pacte «NATION DU MONDE » que nous proposons est une vaccination contre les guerres, relativement facile à mettre en place... s'il y a une volonté populaire qui s'impose à la logique politicienne actuelle.

Il permettrait, entre autres, de limiter, puis d'arrêter, les migrations massives de population, qui sont sources de problèmes graves.

Le niveau de vie des pays pauvres augmenterait rapidement.

Pour être crédible, l'acceptation du pacte devrait donc être désirée par une forte majorité de la population.

Elle devrait être réglée entre les dirigeants du pays et sa population exclusivement.

Les autres puissances se garderaient d'intervenir de quelque manière que ce soit. Cela permettrait d'ancrer dans la conscience nationale ce choix capital qui conditionnerait, pour longtemps, l'avenir.

En contrepartie, les engagements pris par la communauté internationale devraient être respectés coûte que coûte.

A partir du moment où un peuple a décidé de choisir ce système de protection, l'intervention pour ramener l'ordre se ferait automatiquement. Elle ne dépendrait plus du bon vouloir de tel ou tel pays, comme c'est le cas actuellement. Après deux ou trois interventions, peu d'apprentis dictateurs se risqueraient à tenter de déstabiliser leur pays. Un exemple de fermeté qui limiterait le nombre des tentatives ultérieures.

UN CHOIX D'AVENIR.

Avec des règles claires, les dirigeants auraient le choix entre régime totalitaire ou démocratique.

La sécurité apportée par le «PACTE DE NATION DU MONDE », ajouté à l'assurance de pouvoir continuer leur action politique, décidera probablement un grand nombre de responsables d'orienter définitivement leur pays sur cette nouvelle voie pleine d'avenir.

LE DROIT AU PROGRÈS.

Dans un délai bien précis, ils auraient la possibilité de réformer la constitution de leur pays et de mériter le statut de « NATION DU MONDE » et les nombreux avantages économiques qui iraient avec celui-ci.

Cela permettra de ne plus cautionner les gouvernants qui ne respectent pas les droits de l'homme et qui appauvrissent leur peuple par une politique irresponsable.

Certains pays qui connaissent périodiquement des troubles s'engageraient ainsi dans une voie de démocratie et de stabilité. Ils auraient la possibilité de maintenir DÉFINITIVEMENT le respect des droits de l'homme chez eux. Ils deviendraient des partenaires commerciaux privilégiés.

Les nations qui accepteraient cet accord pourraient faire l'économie de leur budget militaire.

Les précautions prévues pour sa mise en place permettraient de ne pas bouleverser brutalement les habitudes de la population, de ses fonctionnaires et de ses dirigeants.

NOUVELLES STRUCTURES DE L'ONU.

Dans ce but, la communauté internationale devrait créer une commission de démilitarisation au sein de l'ONU. Le financement des actions de la Commission pourrait être assuré par le budget des armées des Nations-Unies et par un prélèvement sur les budgets d'aide au développement. Ceci serait justifié par le caractère humanitaire de nombreuses actions entreprises, dans ce cadre, par les armées. Des primes pourraient être versées par les pays bénéficiant d'avantages économiques supplémentaires. Le regain d'activité et la plus grande sécurité dans les échanges commerciaux permettraient de réaliser des bénéfices substantiels. La prépondérance de l'ONU sur toutes les autres organisations internationales devrait être une préoccupation de tous les gouvernements soucieux de promouvoir la paix. La montée en puissance de l'OTAN présente un danger ignoré actuellement, mais

bien réel. La Russie et les pays de l'ex-URSS sont pour le moins désorganisés en ce moment. La situation peut très bien changer rapidement avec les nationalistes extrémistes qui vont à coup sûr profiter du renouveau de l'OTAN pour mobiliser de nouvelles forces. Nous risquons d'assister à un puissant réveil du sentiment national russe mis à mal par l'ouverture brutale au monde capitaliste. Si l'on voulait restaurer la guerre froide, il ne faudrait pas s'y prendre autrement. Nous risquons d'assister à une nouvelle envolée des budgets militaires à travers le monde et à une très grave déstabilisation de la situation internationale. Même si les stocks d'armes nucléaires sont loin d'être négligeables, la tension est-ouest et la multiplication des guerres régionales seraient un moindre mal. Le problème est que Russes et Américains ne pourraient maîtriser la situation comme ils l'ont fait après 1945. Les micro-nationalismes se multiplieraient avec des risques facilement imaginables. Leurs moyens de chantage seraient énormes avec la dissémination des produits de l'atome. L'appauvrissement qui s'en suivrait aurait un effet catastrophique sur les finances des pays, qu'ils soient pauvres ou riches. Les flux migratoires incontrôlables se multiplieraient en déstabilisant gravement la vie intérieure de toutes les nations.

LE RÔLE DES FEMMES.

Si les femmes attendent des hommes la place qu'elles méritent dans la société en général et la politique en particulier; elles devront patienter quelques siècles... au moins. Elles doivent donc s'imposer; non par la revendication, mais par l'action.

Les qualités féminines devraient être utilisées pour faire progresser l'organisation de la vie sociale dans les domaines où les hommes sont les plus défaillants.

La paix est malheureusement un exemple, tous les jours confirmés, où leur faillite est incontestable. La sensibilité féminine est mise à rude épreuve par la barbarie de la guerre. Les femmes manifestent toujours dans ces situations dramatiques un courage exemplaire. Elles devraient mobiliser toutes leurs qualités et énergies pour que définitivement elles n'aient plus à subir cette infamie. Elles devraient être le fer de lance d'une action forte pour amener les hommes à bannir à tout jamais cette pratique, dans le règlement de leurs différends. La solution serait pour elles de s'investir prioritairement pour faire connaître et adopter par leur État le statut « Nation du Monde ». Elles auraient ainsi une opportunité exceptionnelle de jouer un rôle important dans l'activité politique de leur pays; mais aussi et surtout de la planète. Les positions, acquises à cette occasion, leur permettraient d'investir, comme elles le méritent, les autres domaines de la vie sociale et politique où leur contribution est indispensable dans une civilisation de progrès. Elles pourraient avoir une action déterminante, en brisant les mauvaises habitudes prises dans les pays développés. Trop souvent, le court terme entre seul en ligne de compte avant la prise de décision.

Nous faisons appel à une technicité toujours plus grande pour résoudre toutes sortes de problèmes (santé, énergie, transports...) quand, pour réformer la société, il faut une action de fond et de longue haleine faisant plus appel à l'humanisme.

Leur approche neuve de la politique pourrait modifier favorablement la situation.

Elles ont plus de recul par rapport aux contingences économiques à court terme.

Ces dernières paralysent le peu de volonté qu'ont les hommes au pouvoir. d'instaurer une situation favorable à la Paix et au Progrès.

Ce serait une façon de faire valoir de manière éclatante leurs qualités dans des domaines où les hommes connaissent échec sur échec, depuis la nuit des temps. Une méthode efficace aussi pour aider toutes celles qui subissent la domination masculine, sans avoir les moyens d'en sortir et de prouver de quoi elles sont capables.

L'ARMÉE.

Ces dernières années nous avons vu évoluer le rôle des armées des grandes puissances. Leur activité s'oriente plus souvent vers un service pour des populations en difficulté et l'interposition entre combattants et moins vers la lutte armée. Cela devrait normalement s'accroître dans les décennies qui viennent. L'armée serait un élément important pour la création de la nouvelle société. Elle devrait prendre une nouvelle dimension dans la mesure où elle aurait à défendre des valeurs adoptées par la communauté internationale. A savoir la liberté, la démocratie et les droits de l'homme.

Si les nouvelles structures évoquées plus haut se mettaient en place rapidement, les divergences économiques se régleraient de plus en plus sur le tapis vert des organismes internationaux et de moins en moins par la force des armes. Il en est de même pour les questions idéologiques. Même les problèmes nationalistes devraient perdre de leur intensité. Il est probable que la logique de paix va stimuler l'activité économique et va se substituer à la logique de guerre.

Nous constatons déjà que, malgré des conflits excités par une idéologie nationaliste radicale, de nombreux pays se rendent compte de la nécessité d'une coopération économique importante avec leurs voisins proches. Le fait qu'ils se soient combattu pendant des années n'ayant plus grande

importance. L'armée devrait progressivement abandonner son rôle de rempart pour progressivement devenir, dans de nombreux pays, une assise sur laquelle pourrait s'appuyer la charpente de la nouvelle société.

Dans les petits pays ou les pays du Sud, cela sera encore plus évident.

L'armée est souvent la seule organisation vraiment structurée, apte à prendre en charge des projets cohérents d'envergure et de longue durée.

Que ce soit un projet de progrès plutôt qu'une action guerrière ne change pas grand chose. Il suffit d'orienter dans une autre direction la volonté de service de la nation qui doit animer normalement tout militaire digne de ce nom. Néanmoins, certains problèmes restent posés de manière cruciale.

La réorganisation du potentiel militaro-industriel.

Au fur et à mesure de l'amélioration de la situation internationale, le budget matériel des armées devra progressivement être consacré à la reconversion des activités militaro-industrielles vers le civil. De nombreux domaines sont demandeurs de la haute technologie développée dans l'armement (Automobile, astronautique, énergies renouvelables, transports, etc.). Les besoins en infrastructures d'une majorité de pays dans le monde pourraient également profiter du savoir-faire des industries orientées actuellement vers le militaire (Génie, santé etc).

Les besoins sont tels que la transformation a des chances de se passer du mieux possible. De plus, la diminution des conflits, et donc de dépenses négatives, en armement fera croître de manière importante le nombre de clients solvables.

Sécurisation de sites militaires dangereux.

Particulièrement dans les pays de l'ancien bloc communiste, mais aussi en Occident des zones importantes sont encombrées de déchets nucléaires. Ainsi dans la Mer de Barents ont été coulés volontairement ou non une quinzaine de réacteurs nucléaires qui, avec les courants marins, disséminent leur plutonium dans tous les océans du monde.

D'autres problèmes sont moins connus mais présentent des dangers comparables. Ainsi, 200.000 tonnes d'armes chimiques de la première guerre mondiale ont été immergées dans la Mer du Nord sans grandes précautions.

Trente mille tonnes sont immergées en mer Baltique et la corrosion des fûts entraîne des fuites de poisons violents comme l'ypérite. Elles se répandent depuis peu, menaçant gravement les populations.

Il y a également tous les déchets produits par l'activité courante et qui s'entassent dans des sites plus ou moins officiels, faute de traitement approprié.

A cela, il faut ajouter les besoins énormes, humains et matériels, pour mener à bien le démantèlement prévu par les accords de désarmement, passés et futurs.

Il est essentiel pour l'humanité et son environnement de traiter ces problèmes. Les États ayant signé le Pacte de Paix consacreront l'essentiel de leur budget à cette tâche. Les autres pays seraient taxés d'une surprime de 5 à 10% sur tous les contrats d'armement. Les nations refusant ce principe seraient lourdement pénalisées par des dispositions spéciales prévues pour la régularisation du commerce international.

Les entreprises industrielles travaillant dans ce secteur auraient donc intérêt à développer une branche « désarmement » pour espérer pouvoir bénéficier de contrats financés par ces fonds.

Elles ne seraient donc pas lésées financièrement.

Les attributions des marchés seraient discutées au sein d'une instance internationale qui déterminerait les chantiers à ouvrir en priorité.

Elle lancerait les appels d'offre et choisirait les sociétés ayant fait les meilleures propositions.

La nécessité du changement.

Nous avons vu qu'il est impératif de changer d'orientation dans le domaine militaire comme dans de nombreux autres. Obéir à des intérêts financiers puissants qui cultivaient l'état de guerre pouvait se tolérer, en raison de l'activité économique générée.

Cela était d'autant plus tentant pour des financiers, que les risques courus pour eux et leurs proches étaient quasiment nuls, et, les bénéfices confortables.

Depuis peu, avec la dissémination de matières radioactives en provenance de l'industrie nucléaire, plus personne n'est à l'abri.

L'approvisionnement en eau d'un pays, d'une région peut être contaminé pour longtemps par l'action d'un terroriste qui n'apprécierait pas l'attitude politique de tel pays ou la logique commerciale de telle ou telle société d'armement.

Il est vraiment vital d'instaurer une logique de paix qui doit se substituer au réflexe ancestral de l'homme, celui de recourir à la guerre quand un problème aigu se présente.

Problèmes humains.

On trouve souvent chez l'homme la volonté d'assouvir le besoin de vivre des moments forts au service d'une cause, noble de préférence. Il est prêt à risquer sa vie pour cela. Nombre de militaires choisissent leur métier pour cette raison.

Le sport en général, et même les sports (dits) violents, tout en respectant l'éthique sportive bien entendu, seraient un exutoire à ne pas négliger. Ils seraient aussi un facteur important pour une meilleure connaissance et une compréhension accrue de l'étranger.

Il faudrait également favoriser la création de relations étroites entre sportifs militaires et civils.

L'ACTION.

POUR QUEL AVENIR?

Attendre la venue d'un monde meilleur en baignant dans un idéalisme béat est une chose. Travailler d'une manière cohérente et déterminée à la réalisation d'un idéal à portée de main en est une autre. Nous avons choisi cette dernière orientation.

« Biosphère pour Demain » n'est pas un parti politique, ni un syndicat. Il ne le sera jamais; ni l'un, ni l'autre.

C'est un mouvement réunissant des hommes et des femmes venant de tous horizons. Ils sont conscients de l'urgence de reprendre en main une situation que plus personne ne maîtrise. Pour cela, il est nécessaire de vivifier la classe politique. Car, il est impératif que cette dernière sorte de son conformisme stérile et donne ce qu'elle a de meilleur.

Nous souhaitons qu'un maximum de groupements humains s'inspire de notre action pour orienter leur propre mouvement. Nous ne faisons et ne ferons partie d'aucun d'entre eux. Notre action prioritaire est donc bien d'essaimer des idées et de les mettre en pratique par des actions concrètes dès que possible.

Il est essentiel d'exclure de notre démarche toute recherche d'intérêt personnel, si nous voulons inciter les individus, en particulier les plus démunis, à œuvrer dans ce sens.

Nous n'avons pas la prétention de détenir la vérité. La démocratie est le droit de se tromper ensemble. Mais, que l'on soit seul ou en groupe, il faut savoir reconnaître ses erreurs et changer de direction au moment opportun.

Ignorer cette règle, c'est accepter des conformismes sclérosants.

Pour chaque problème, il existe une solution qui réponde d'abord aux exigences de l'intérêt général. Pour cela, il ne faut pas hésiter, quand certains corporatismes se manifestent, par réflexe plus que par réflexion, à baliser clairement cette démarche, et à suivre sans hésitation le bon chemin.

Le propre de l'intérêt particulier souhaitable étant de s'harmoniser aux règles choisies par tous et pour tous.

Nous sommes persuadés que tout le monde trouvera au bout du compte une nette amélioration qualitative de sa vie. Espoir que peu de personnes partagent actuellement.

Mais, c'est vrai, il faut pour cela beaucoup travailler, remettre en cause certaines « rentes » illusoire; en un mot, se lancer dans une nouvelle aventure. Ce choix, chacun doit le faire en son âme et conscience, car personne ne viendra proposer, voire imposer, une solution toute faite n'exigeant aucun effort personnel.

Il faut refuser la logique du plus fort qui, avec l'assistanat, domine trop souvent les rapports entre individus et institutions dans nos sociétés du XX^{ème} siècle.

Face aux intérêts à court terme qui bloquent l'évolution saine de notre société, il y a un devoir d'explication à engager.

Notre action n'est pas dirigée contre une catégorie de la population par rapport à une autre. Elle doit servir de catalyseur dans un mouvement général de progrès.

Ceux qui ont pour objectif principal, voire unique, l'accumulation de richesses matérielles doivent se rassurer. Dans l'autre société, ils pourront encore mieux satisfaire cette ambition.

Mais, ils auront en plus, la stabilité, et le plaisir de vivre dans un environnement convivial!

ET MAINTENANT ?

Il n'y a donc pas de fatalité de « la crise », comme certains appellent la situation actuelle. Il faut s'atteler à la tâche sans tarder. En gardant à l'esprit qu'il ne faut rien supprimer, sans avoir autre chose de mieux pour remplacer.

UN RÉFÉRENDUM.

Le problème du travail est le plus urgent à traiter. Il est important pour le regard des Étrangers comme pour celui des Français de montrer que notre action est sensée, constructive et d'avenir. De plus, les grèves et les actions violentes ne font que fissurer davantage l'édifice commun. D'éventuelles

manifestations, non-violentes en tout état de cause, ne devraient être organisées que le dimanche. Elles n'auraient pas d'influence négative sur l'activité commerciale ou industrielle, pas d'heures de travail perdues. Le recours à la grève devrait être provisoirement abandonné, cela donnera encore plus de force à notre volonté de bâtir.

Il est indispensable qu'une consultation sur la forme ait lieu, mais aussi, sur le fond. L'objectif premier est l'organisation d'un référendum pour décider la réforme des institutions au sommet de l'État, et donc de la création de l'Assemblée Économique, en remplacement du Sénat.

C'est urgent et vital.

Dans ce lieu de concertation et de décision, tous les intérêts pourraient se manifester librement. Il faut donc faire l'inventaire des tâches à accomplir, particulièrement au niveau local.

Toute bonne volonté, décidée à s'impliquer dans ce processus de régénération, doit avoir la possibilité de mettre sa pierre à la construction de l'édifice. Il ne faut pas se faire d'illusions, les difficultés sont énormes, le travail à fournir ne l'est pas moins.

Pour que les nouvelles institutions soient opérationnelles plus rapidement, un second volet du référendum pourrait concerner les objectifs prioritaires à atteindre.

Les questions suivantes pourraient être posées.

Êtes-vous d'accord pour que:

D'ici 6 ans, les budgets publics ne soient plus déficitaires, sauf événement exceptionnel?

D'ici trois ans le budget de la Sécurité Sociale soit impérativement limité à 7.5% du PIB? D'autres grands secteurs du budget pourraient également être plafonnés par rapport à un pourcentage du PIB de la nation, approuvé par référendum.

D'ici trois ans, les charges sur le travail doivent-elles être complètement fiscalisées?

La France doit-elle signer le Pacte Nation du Monde? Si oui, doit-elle le faire immédiatement, ou dès que d'autres pays parmi les sept plus riches du monde en ait manifesté l'intention...etc?

L'activité politique soit strictement contrôlée et financée par des fonds publics?

QUELLES RÉFORMES?

Il serait possible d'étudier, en collaboration avec l'Assemblée Nationale, la plupart des grandes réformes indispensables, pour l'établissement d'une société conviviale et équilibrée. Chacun pourra y trouver une place à la mesure de ses besoins d'épanouissement. En plus des problèmes déjà vus, les changements les plus urgents à étudier seraient les suivants:

- * L'établissement des conditions pour une concurrence saine.
- * La réforme de la fiscalité.
- * La réforme des institutions.
- * L'étude de nouvelles bases pour le commerce international.
- * Mise en place d'un plan de lutte contre la robotisation abusive.
- * La maîtrise des flux migratoires excessifs par une politique de progrès pour

chaque pays.

LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE SANS RESSORT.

La Cinquième République a relativement bien répondu aux attentes de la majorité de la population, pendant la période prospère de l'après-guerre.

Actuellement les responsables politiques rencontrent des difficultés, tous les jours, plus grandes pour mener à bien leur travail.

Face à la tâche qui les attend, il est certain qu'une réforme générale des institutions doit être entreprise. Les civilisations peuvent durer si elles savent renouveler la charpente qui les soutient quand il est encore temps. Depuis quelque temps déjà, la Cinquième République n'a plus le ressort nécessaire pour faire face aux nouveaux défis qui nous sont posés, et ce malgré les efforts déployés par ses animateurs pour la faire fonctionner. Elle doit laisser la place à la sixième.

Trouver une alternative entre le libéralisme et le collectivisme, c'est d'ailleurs la principale tâche qu'avait assigné à ses successeurs le fondateur de la cinquième république.

LA SIXIÈME RÉPUBLIQUE.

La Sixième République doit donc être construite pour répondre aux défis de notre époque. Au préhistorique débat droite-gauche doit être substitué celui de savoir si, pour répondre aux attentes des

individus, nous devons faire confiance à la logique de l'ultra-libéralisme et de ses groupes de pression; ou bien si nous devons nous préoccuper essentiellement de l'intérêt général. L'individu ayant alors les occasions de puiser dans toutes ses richesses personnelles pour son épanouissement et donc pour le progrès de la société. Toute personne lucide sait, d'ores et déjà, que la première solution nous mène dans une impasse. Il faut donc que chacun s'investisse dans la seconde voie, sans attendre.

NOS RESPONSABILITÉS.

Voilà ce qu'attendent les forces vives du pays, mais aussi celles de nombreux autres pays. Il est évident que toutes les sociétés à travers le monde connaissent ou connaîtront à brève échéance, les mêmes problèmes. La France et l'Europe pourraient être à l'origine de la société du troisième millénaire, leur responsabilité est grande; elles devraient y faire face.

Elles doivent montrer que le fait de transférer à une entité supranationale des prérogatives jusque-là nationales n'est pas une perte de souveraineté, mais une façon différente d'exercer cette souveraineté. De toute façon, il est fort probable que d'autres zones économiques ressentiront bientôt, elles aussi, le besoin d'expérimenter des types nouveaux de relations internationales plus cohérentes que celles en vigueur actuellement.

Ont-elles nos atouts pour réussir une telle entreprise?

ÉTUDES PRÉLIMINAIRES.

Le présent fascicule n'est qu'une ébauche bien imparfaite d'un catalogue de propositions qui concernent la France en priorité. Une action qui souhaite réformer aussi profondément la société ne peut être proposée sans une véritable consultation préalable.

Une fois des études précises sur la fiscalité et les problèmes monétaires faites, il faudrait y ajouter les propositions de réformes issues de débats ou de consultations avec des responsables et des individus venant de tous horizons. Dans la plupart des cas, il suffit d'exhumer des rapports déjà faits et non utilisés. Un résumé de toutes les propositions devrait être ensuite présenté pour susciter l'intérêt du plus grand nombre possible de citoyens.

HARMONISATION AVEC LA SITUATION POLITIQUE ACTUELLE.

S'il est utile d'avoir une rupture avec les pratiques anciennes qui ne sont plus adaptées avec la situation actuelle, il est important de respecter, autant que possible, les résultats des consultations électorales récentes.

En dehors des postes électoraux qui seraient purement et simplement supprimés, il sera relativement facile d'adapter les mandats attribués par les récentes élections avec le nouveau fonctionnement des institutions. Après un vote positif par référendum, l'actuel président serait « légitimement » nommé pour occuper le poste de Président pour, au minimum, la durée restante de son mandat. Cette durée pourrait être augmentée d'un certain nombre d'années pour cadrer avec un multiple de trois.

Il proposerait dans son projet soumis au référendum un Premier Ministre. Trois ans après, ce dernier passerait Vice-président et trois années plus tard, Président de la République.

Il resterait donc à pourvoir le poste de Vice-président mais uniquement pour trois ans. L'homme de la situation devrait venir d'un horizon politique différent de celui de la majorité. Il aurait un rôle déterminant pour mobiliser les Français qui, politiquement, se trouvent éloignés du gouvernement actuel.

Dans le jeu politique classique, il y a toujours une moitié des électeurs peu motivés pour s'impliquer dans une action initiée par le président en poste.

Avec une personnalité représentant leur sensibilité dans les plus hautes sphères gouvernementales, cela changerait tout.

De plus, il serait probablement très utile de constituer un gouvernement d'ouverture rassemblant des personnalités qui, dès le départ, ont manifesté le souhait de s'impliquer activement dans ce mouvement de réforme de la société. Trois ans après le début de cette réforme, viendrait l'élection du premier ministre. La campagne électorale serait l'occasion de faire le point sur la situation. L'orientation de la politique du gouvernement et l'amélioration du fonctionnement des institutions seraient modifiées, dans le sens souhaité par la population, à la suite du vote.

Le cycle normal des élections pourrait ainsi commencer.

La politique étrangère prendrait une orientation radicalement différente.

Elle permettrait d'abandonner progressivement la dissuasion nucléaire, indispensable jusqu'à présent. Elle serait dépassée par la logique de paix proposée par la mise en place du Pacte « Nation du Monde ».

Cette nouvelle action forte marquerait d'un esprit nouveau les rapports entre tous les pays.

DÉCISIONS NATIONALES POUR PROBLÈMES PLANÉTAIRES.

De nombreux problèmes ne peuvent trouver leur solution que dans la mesure où un nombre conséquent de pays importants choisissent les mêmes résolutions.

Cela est particulièrement vrai pour les problèmes de drogue ou de stabilisation des capitaux. Il serait tout à fait possible d'engager immédiatement le débat sur ces problèmes.

Ensuite, il faudrait déterminer une position internationale cohérente. L'application de ces résolutions serait conditionnée par l'acceptation de lois comparables par un minimum de pays influents dans ces domaines.

UN GOUVERNEMENT POUR LA BIOSPHÈRE ?

Aucun responsable politique ou économique ne parlait sérieusement du gouvernement mondial, il y a encore peu. Mais, « Nécessité fait loi » dit-on et, déjà, au moins dans les esprits, les choses changent. Certains économistes ont été les premiers à avancer cette idée, les politiques suivront, poussés par le bon sens populaire.

En effet, nous avons vu que dans un grand nombre de domaines, le manque flagrant de coordination entre les Etats, nous fait courir de grands risques. Les pratiques commerciales désordonnées sont un danger pressant pour toutes les sociétés humaines en cette fin de XX^{ème} siècle.

Est-il si absurde que cela qu'un gouvernement mondial règle les problèmes mondiaux, que des gouvernements nationaux règlent les problèmes nationaux et qu'enfin, des gouvernements régionaux règlent les problèmes régionaux?

Non, assurément!

C'est donc déjà une évidence pour beaucoup; notre planète ne peut se passer encore longtemps d'une telle autorité.

L'idée d'un gouvernement mondial trace donc lentement son chemin.

Cet exécutif devrait avoir comme cadre, et comme cheville ouvrière, l'Organisation des Nations Unies actuelle. Il pourrait s'inspirer des principes qui régissent le projet de sixième république pour la France. Ce gouvernement devrait se mettre en place très progressivement.

- La première étape serait de créer, au sein de l'actuelle Assemblée des Nations Unies, une assemblée réunissant les pays ayant accepté de signer le pacte « Nation du Monde ». Elle serait chargée de gérer exclusivement les problèmes posés par ces nouveaux engagements.

- Nous avons vu l'utilité de créer au niveau mondial une institution ayant la même fonction que l'Assemblée Économique nationale.

Ce serait le second stade de cette réforme.

Les nations ayant adopté ce principe feraient élire par leur propre Assemblée Économique trois représentants chacune. Le premier serait élu par les membres du collège « Capital », le second par les élus du collège « Travail » et enfin le troisième par le collège « Divers ». Les nations n'ayant pas opté pour ce système pourraient malgré tout participer aux travaux de cette Assemblée Économique. Elles choisiraient ses trois représentants de la manière qu'elles jugeraient bonne.

Comme pour les nations, les projets de lois concernant l'économie, proposés par l'Assemblée Économique, devraient être avalisés par l'Assemblée des Nations Unies.

Chaque pays nommerait son représentant, par un vote de son Assemblée nationale s'il a opté pour le nouveau système législatif, ou, par la méthode habituelle, s'il n'a pas encore fait ce choix.

- Le troisième stade de cette réforme devrait concerner la création d'un véritable exécutif, et des ministères, à l'instar des gouvernements nationaux.

Il ne pourrait être mis en œuvre qu'après plusieurs années de rodage avec les institutions vues plus haut. La participation active d'une grande majorité de pays à ces travaux serait indispensable avant de créer ce gouvernement. Ses décisions ne concerneraient que les problèmes internationaux et elles ne devraient être adoptées qu'à la majorité des 2/3. Le problème le plus épineux à régler concernera l'importance à donner au vote de chacune des nations. Un pays très riche et très puissant économiquement doit-il être mieux représenté qu'un pauvre; un pays ayant une population faible moins qu'une nation très peuplée, un grand en superficie plus qu'un petit?

Dans la logique actuelle il est probable que la solution serait difficile à trouver. Mais, dans l'optique des réformes proposées, les choses changent du tout au tout. Chaque pays, par référendum, aura inscrit son avenir dans une logique de paix et de progrès. Le gouvernement devra assumer ses responsabilités avec, en particulier, l'adaptation progressive du volume de sa population aux possibilités économiques et géographiques. L'intérêt de ses citoyens serait défendu en priorité par la communauté internationale. Le bénéfice tiré d'une telle attitude ne tardera pas à porter ses fruits. Une véritable coopération remplacera la suspicion dans les rapports internationaux, même si la concurrence commerciale sera toujours vive.

Chaque État ne risquera pas de voir voter contre lui une disposition fondamentalement mauvaise pour ses intérêts vitaux.

Il gardera un pouvoir total sur le règlement de ses affaires intérieures. Il aura la possibilité de se retirer en cas de conflit d'intérêt grave. Idem, si la majorité de la population du pays concerné changeait d'avis. Donc, le principe « un pays, une voix » serait encore la solution la plus équitable.

Au fur et à mesure des adhésions, le concept de gouvernement mondial s'affinera. Nous ne tarderons pas à arriver au stade où, chaque état, mais aussi la plupart des individus, considéreront ce gouvernement comme leur gouvernement.

LE DEVOIR D'UNE GÉNÉRATION.

Mais, n'oublions pas une chose: jusqu'à présent, dans l'Histoire de l'humanité, chaque nouvelle civilisation s'est construite sur les ruines de la précédente.

Pour une fois, nous pourrions passer de l'une à l'autre à force de volonté et de travail, en maîtrisant la situation.

Un tel chantier ne peut être mené à bien dans les échéances habituelles de l'action politique classique. Raisonnablement, il faut admettre qu'il ne sera pas possible d'atteindre l'essentiel des objectifs choisis avant qu'une génération ne passe, c'est à dire trente ans environ. C'est exceptionnel, mais, ce n'est peut-être pas entièrement fortuit, si cette mutation doit concerner l'ensemble des civilisations présentes sur notre planète bleue.

Le temps est venu de profiter de l'expérience de tous les êtres humains qui nous ont précédés, pour orienter le chemin de ceux qui vont nous suivre dans une logique de paix et de prospérité.

**Quand une nation défend ses intérêts vitaux, elle est sur la voie du progrès.
Quand elle y ajoute ceux du genre humain, elle ne doit connaître que le succès.**

FIN

BIOSPHERE POUR DEMAIN

TABLE DES MATIÈRES

L'ESPRIT.	3
LA MUTATION.	3
LA SITUATION ACTUELLE.	3
CRISE SANS SOLUTION OU SIMPLE MUTATION ?	3
ESPRIT NOUVEAU, STRUCTURES NOUVELLES.	3
RAPPORTS ENTRE LES PAYS.	3
L'ENJEU.	4
NOUVEAUX IDÉAUX.	4
LES CARENCES DU LIBÉRALISME.	6
LE SECOND SOUFFLE DE LA DÉMOCRATIE.	6
LA FORME.	7
L'ÉTAT.	7
L'EXÉCUTIF.	7
Nouveaux statuts de l'exécutif.	7
Fonctionnement.	7
Avantages du système.	7
Les ministères.	8
LES ASSEMBLÉES NATIONALES.	8
L'Assemblée Économique.	8
La Chambre des Députés.	11
LE CONSEIL PRÉSIDENTIEL.	11
LES ASSEMBLÉES RÉGIONALES.	12
Le conseil des maires.	12
Le conseil régional.	12
Les nominations au conseil des maires.	12
LES NOUVELLES ÉLECTIONS.	12
Efficacité.	12
Organisation.	12
Démocratie améliorée.	13
Organigramme de fonctionnement.	13
Application des dispositions.	15
Le vote blanc et cumul des mandats.	16
Orientation du rôle du député et du maire.	16
LA POLITIQUE.	16
Réformes de fond.	16
Économies.	16
Amnistie.	17
Rémunérations.	17
Financement et formation.	17
Renouvellement des élus et responsables.	18
Commission d'Assistance et de Contrôle.	18
FONCTION PUBLIQUE.	18

Statut des fonctionnaires.	18
Réforme de la fonction publique.	18
Simplification administrative.	19
Limitation des dépenses publiques.	19
Marchés Publics.	19
Déficits publics.	19
Sanctions.	20
LA JUSTICE.	20
LES LOIS.	20
Simplification des lois.	20
L'excès de lois.	20
CONCLUSION.	21

UNE FISCALITÉ DYNAMISANTE.	21
LE TRAVAIL LIBÉRÉ.	22
Généralités.	22
Nouvelles propositions.	22
Principes.	22
Application.	23
LES CHARGES FISCALISÉES.	23
Charges.	23
Suppression et remplacement de la TVA.	23
Charges des collectivités publiques.	25
L'IMPOSITION SIMPLIFIÉE.	25
Rentabilité du capital.	25
Simplification.	25
L'ENTREPRISE PRÉSERVÉE.	25
Bénéfices.	25
Frais généraux.	26
Travail manuel.	26
L'INDIVIDU VALORISÉ.	26
Répartition des bénéfices entre capital et travail.	26
Rentabilité du patrimoine et successions.	26
Robotisation.	27
Gestion du progrès technique.	27
Partage.	27
La prime d'ancienneté...supprimée!	29
LES CHARGES DE L'ÉTAT DIMINUÉES.	29
Suppression des aides à l'embauche ou autres.	29
Aides aux individus.	30
Aides aux entreprises et associations.	30
Imposition des activités illégales.	30
LES RETRAITES ASSURÉES.	31
LES CHARGES DES ASSOCIATIONS.	31
CIVISME, IMPÔT ET ENTREPRISE.	31
L'ENTREPRISE.	31
L'ENTREPRISE PUBLIQUE.	31
FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS PRIVÉES.	32
STABILISATION DES MARCHÉS FINANCIERS.	32
LE COMMERCE.	33
DÉLOCALISATIONS.	33
LES FAUSSES CROYANCES DU LIBÉRALISME.	33
INSTAURATION D'UNE CONCURRENCE LOYALE.	34
MISE EN PLACE DU SYSTÈME.	34
FACTEUR DE PROGRÈS.	35
ÉVOLUTION DU SYSTÈME.	35
LA MONNAIE ET LES MARCHÉS.	35
À QUAND LE PNP À LA PLACE DU PNB?	36
CONCLUSION.	37
L'ACTIVITÉ.	37
RÉACTIVATION DE L'ACTIVITÉ.	37
Quelques exemples.	37
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.	38
Déséquilibres actuels.	38
Gestion par l'État.	38
Infrastructures de l'arrière-pays.	38
Revenus Fonciers.	39
LES TRANSPORTS.	39
Les transports en commun.	39
Transports Ferroviaires.	40
Transports aériens.	40
Plaques « vertes ».	40
Transports et nuisances des riverains.	41

Pollutions maritimes.	41
PROPOSITIONS DIVERSES.	41
La presse.	41
La publicité et la presse écrite.	41
La santé.	42
L'énergie.	45
Publicité et environnement.	46
L'innovation.	47
Préretraite progressive et travail étudiant.	48
AGRICULTURE.	48
CITAGRI.	48
OBJECTIFS:	48
MOYENS:	49
CONCLUSION:	52
LA PRÉÉMINENCE DE L'INDIVIDU.	53
L'ESPRIT DE LA LOI.	53
EXEMPLE.	53
L'automobile.	53
Proposition de réforme.	53
L'alcool au volant.	54
L'ÉDUCATION.	54
JEUNESSE.	55
Faire face au chômage.	55
Échange d'informations dans la presse.	55
L'Espéranto.	56
Sport amateur et professionnel.	56
Éducation, laï cité et spiritualité.	56
LES FLÉAUX.	57
Flux financiers occultes.	57
Les drogues.	57
Un village... une vie.	58
LA POLITIQUE ET LA RELIGION.	59
L'élan religieux.	59
L'intrusion de la religion dans la politique.	59
Concertation.	59
Engagement.	59
Pour lutter contre l'épuration ethnique.	59
L'EUROPE.	60
L'EXEMPLE DE LA FRANCE... OU D'UN AUTRE PAYS.	60
LA CHANCE DES PAYS DE L'EST ET DU SUD.	60
LA PAIX.	61
NATIONALISME ET PROGRÈS.	61
LES DROITS D'INGÉRENCE.	61
PACTE DE PAIX INTERNATIONAL.	61
PACTE DE PAIX NATIONAL.	62
LE DROIT À LA PAIX.	63
UN CHOIX D'AVENIR.	63
LE DROIT AU PROGRÈS.	63
NOUVELLES STRUCTURES DE L'ONU.	63
LE RÔLE DES FEMMES.	64
L'ARMÉE.	64

L'ACTION.	66
POUR QUEL AVENIR?	66
ET MAINTENANT ?	66
UN RÉFÉRENDUM.	66
QUELLES RÉFORMES?	67
LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE SANS RESSORT.	67
LA SIXIÈME RÉPUBLIQUE.	67
NOS RESPONSABILITÉS.	68
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES.	68
HARMONISATION AVEC LA SITUATION POLITIQUE ACTUELLE.	68
DÉCISIONS NATIONALES POUR PROBLÈMES PLANÉTAIRES.	68
UN GOUVERNEMENT POUR LA BIOSPHERE ?	69
LE DEVOIR D'UNE GÉNÉRATION.	70

Achévé d'imprimer en Octobre 1996
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : Octobre 1996
Numéro d'Impression : 609014
Imprimé en France